Universitäts
BIBLIOTHECA
Oldenburgensis

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lespionanglois07mair

L'ESPION ANGLOIS,

OU

CORRESPONDANCE SECRETE

ENTRE

MILORD ALL'EYE

ET

MILORD ALL'EAR.

Singula quæque notando. HOR.

Nouvelle Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée.

TOME SEPTIEME.

A LONDRES,
Chez JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXIII.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

D
289
.M2
1782
v.7

LETTRES

Contenues dans ce septieme Volume.

LETTRE I *Sur les plaintes réciproques des deux Cours de Londres & de France. Faits récens passés aux Antilles; mouvemens des ports; troupes envoyées par la France dans ses colonies; projet d'augmenter considérablement le corps de la marine. Arrivée du Marquis de la Fayette chez les Insurgens* 1

LETTRE II. *Sur le nouvel Edit concernant les Jésuites; sur son enregistrement; sur la déclaration interpretative. Diverses Anecdotes & Brochures relatives au même sujet. Estampe singuliere. Retraite du Comte de St. Germain.* 38

LETTRE III. *Sur l'Académie de Peinture, de Sculpture & de Gravure; sur le salon; sur les différens Artistes qui ont exposé & autres . . . . . .* 72

LETTRE IV. *Eloge historique de l'Hôpital, Chancelier de France, avec cette épigraphe: Ce n'est point aux esclaves à louer les grands hommes* 99

LETTRE V. *Suite du coup d'œil sur l'école Françoise.* 112

LETTRE VI. *Séances du bureau de législation dramatique.*

LISTE *Des membres composant l'assemblée de ce bureau.* 193.
LETTRE VII. *Sur une nouvelle découverte en chirurgie & dans l'art des accouchemens* 196
LETTRE VIII. *Suite de la révolution de la musique en France. Nouveau parti qui s'éleve. Querelles vives. Ecrits à ce sujet.* 211
Nouvelle réquisition du Vicomte Stormont &c. 233
Fin de la table

AVERTISSEMENT DES LIBRAIRES

Nos correspondans seront probablement surpris en voyant ce volume ci plus petit que les précédens ; nous nous devons à nous-mêmes de les prévenir que ce n'est de notre part ni lésine ni cupidité. L'inégalité du contenu des cayers du manuscrit a causé cette erreur, & voilà tout. Nous promettons de grossir d'autant plus les volumes que nous ne tarderons pas à faire suivre.

L'ESPION

L'ESPION ANGLOIS.

LETTRE I.

Sur les plaintes réciproques des deux Cours de Londres & de France. Faits récens passés aux Antilles; mouvemens des ports; troupes envoyées par la France dans ſes Colonies, projet d'augmenter conſidérablement le corps de la marine. Arrivée du Marquis de la Fayette chez les Inſurgens.

REPRESENTEZ-VOUS, Milord, ces jours d'été, où le ciel, d'abord pur & ſerein, ſe couvre à la longue de nuages épais, lourds, noirs, formés par les vapeurs continuelles que pompe un ſoleil ardent, & qui, prêts à ſe réſoudre en un déluge immenſe, ſe diſſipent par quelque changement heureux dans l'atmoſphere, mais que d'autres remplacent bientôt, & ainſi ſucceſſivement juſqu'à ce qu'il éclate un orage d'autant plus affreux qu'il eſt plus différé. Tel eſt l'état reſpectif de l'Angleterre & de la France. Ce ſont fréquemment de nouvelles plaintes de part & d'autre, des ré-

quiſitions, des paroles vives, des menaces qu'on croiroit devoir ſe tourner en rupture inévitable; mais les différens s'ajuſtent, on ſe donne des paroles de paix, on ſe concilie pour les éluder le moment d'après, ne les pas tenir; pour s'objecter les mêmes griefs & ſe pointiller plus fortement que jamais, & de la ſorte tour à tour, ce qui ne peut guere ſe terminer que par l'effuſion du ſang des ſujets. Je vous avois à peine rendu compte des diſpoſitions apparentes & amicales de la France, que je ſus que l'Ambaſſadeur d'Angleterre avoit eu une ſeconde commiſſion à remplir avec tous les égards dus à une puiſſance reſpectable, dont on deſireroit conſerver l'amitié, mais avec la fermeté digne d'un Souverain & d'une nation peu accoutumée à faire ou à ſupporter des injuſtices. Cette commiſſion étoit d'autant plus délicate, qu'il s'agiſſoit de ſommer la Cour de Verſailles de s'expliquer, ſans délai & ſans détours, ſur ſa conduite & ſur ſes intentions, & de lui propoſer au nom de S. M. Britannique l'alternative de la paix ou de la guerre. Les circonſtances étoient favorables pour cet acte de vigueur. La France n'ayant point encore mis ſes colonies en défenſe, n'ayant pas recueilli ſes flotes & ſes matelots, pouvant être attaquée vivement à l'improviſte, avoit le plus grand intérêt de ne

pas rompre en ce moment; auſſi le Gouvernement a-t-il choiſi la paix (*) Il a condamné ſans difficulté ces ſecours & ces armemens que les principes du droit public ne lui permettoient pas de juſtifier; il a déclaré au Vicomte de Stormont qu'il étoit réſolu de faire ſortir ſur le champ de tous ſes ports les corſaires Américains, pour n'y jamais rentrer, & qu'il prendroit déſormais les précautions les plus rigoureuſes pour arrêter la vente des priſes qu'ils auroient faites ſur les ſujets de la Grande-Bretagne. Les ordres donnés à cet effet ont étonné les partiſans des Inſurgens & ſemblent arrêter les progrès du mal. Mais les politiques plus fins ne peuvent ſe perſuader que tout cela ſoit ſincere; ils attribuent la conduite actuelle du Miniſtere François à la néceſſité de gagner du tems, afin de ſe mettre en défenſe; d'ailleurs, les mauvaiſes nouvelles qui lui ſont

(*) C'eſt le 8 Juillet qu'eut lieu la vive explication entre le Vicomte de Stormont & le Comte de Vergennes; mais le bruit ſe répandit en même tems à Paris que le Miniſtre François releva l'Ambaſſadeur de S. M. Britannique & lui fit ſentir l'indécence de la chaleur ou plutôt de l'emportement qu'il mettoit dans ſa converſation : que là-deſſus celui-ci pria le Comte de Vergennes avec les plus fortes inſtances *de regarder comme non avenu tout ce qu'il venoit de proférer.* (Note de l'Editeur.)

venues de l'Amérique ſeptentrionale (1) augmentent ſes incertitudes & ſes anxiétés. Quoi qu'il en ſoit, il eſt très-vrai, ſuivant les lettres arrivées de différens ports, qu'il y a été adreſſé des ordres conformes à la parole donnée à notre Ambaſſadeur, non-ſeulement de n'y admettre les armateurs Américains que pour vingt quatre heures, & par humanité, afin de les laiſſer ſe pourvoir de vivres uniquement, ſans ſouffrir qu'ils y arment (2), y vendent ou conduiſent leurs cap-

(1) Telles que l'irruption de l'armée du Canada, la priſe de Ticonderago, le 6 Juillet par le Général Burgoyne, &c.

(2) Extrait d'une lettre de Marſeille du 7 Août.... Il nous eſt défendu de recevoir les armateurs Américains pour plus de vingt-quatre heures ſans qu'ils puiſſent y vendre ou conduire leurs priſes pour plus longtems: en outre, afin d'éviter qu'ils y chargent clandeſtinement ou indirectement des effets de contrebande, il eſt arrivé ordre au bureau des claſſes de n'expédier pour les Iſles aucun vaiſſeau chargé d'effets d'artillerie. Le Miniſtre ajoute que lorſque le Roi jugera à propos d'en faire paſſer, il ſe ſervira de ſes bâtimens, qui en porteront & ceux qui ſeront arrêtés en conſéquence, ne ſeront point réclamés...

Extrait d'une lettre de Bordeaux du 27 Août... Ce qui qui nous fait préſumer que les affaires des Inſurgens vont mal réellement, c'eſt que notre gouvernement a décidément changé de conduite à leur égard: il eſt venu des défenſes nouvelles & plus fermes de ne leur fournir au-

tures ; mais encore d'empêcher qu'ils y prennent aucunes armes ou munitions de guerre. Les ordres dont il s'agit ſont authentiques ; & l'on répand en outre la copie d'une lettre écrite le 5 de ce mois par M. de Sartine, Miniſtre de la marine, à la ferme générale, très-cathégorique ſur le même objet (1); enfin, on a arrêté & con-

---

cunes munitions de guerre & ordre de fouiller dans leurs navires pour empêcher ces approviſionnemens clandeſtins.

Extrait d'une lettre de Bordeaux du 30 Août.... Le 21 de ce mois un courier de la Cour, arrivé à huit heures du ſoir, apporta des ordres à M. le Maréchal de Mouchy, en conſéquence deſquels M. de Navarre, Juge de l'Amirauté, ſe tranſporta tout de ſuite au bas de la riviere. A ſon retour, on apprit qu'il avoit fait retirer de deſſus un navire Boſtonien, quatre canons, de la poudre & du ſalpêtre que ce corſaire avoit achetés ici. Cet ordre eſt une conſéquence des arrangemens pris entre les deux Cours pour maintenir la paix. . . .

(1) Voici cette lettre .... Il a été donné ordre pour que les bâtimens étrangers qui abordent dans les ports du royaume, ſoit ayant commiſſion en guerre, ſoit comme priſes faites par ceux-ci, ne puiſſent ſéjourner dans leſdits ports, que le tems permis par les traités & par les ordonnances & le réglement, & pour qu'à l'égard des priſes, il ne ſoit rien vendu de leur chargement. J'ai vu par pluſieurs lettres que j'ai reçues ſur cet objet, que, nonobſtant les précautions recommandées & priſes à ce-

duit à la Baſtille, à la réquiſition de la Cour de Londres, un Sieur *Hodge*, habitant Américain, propriétaire (*) du corſaire la *Surpriſe*, commandé par le Capitaine Cuningham, ſatisfaction qu'on n'a pu lui refuſer, d'autant qu'il avoit réarmé le bâtiment au mépris de la promeſſe donnée qu'il ne remettroit plus en mer. Cependant je ſuis de l'avis des ſpéculateurs ci-deſſus.

Gardez vous, Milord, d'inférer de ces faits poſitifs, que la France renonce abſolument à ſoutenir la cauſe de nos Colonies révoltées; qu'elle ne veuille plus avoir avec elles de liaiſon d'au-

---

ſujet, on parvient à éluder les ordres donnés, parce que les verſemens & le chargement ont été faits pour parer à ces inconvéniens, & aſſurer l'exécution deſdits ordres, je vous prie de recommander à vos prépoſés dans les différens ports du Royaume de ne percevoir aucuns droits pour raiſon des effets provenant deſdits navires & de n'en permettre aucun déchargement, qu'après les formalités de déclaration à l'Amirauté remplies. Je ſuis trop convaincu de vos diſpoſitions à concourir à l'exécution des intentions de S. M. pour douter de votre empreſſement à donner les ordres les plus précis à cet égard.

(*) C'eſt le même qui avec un Sieur *Allen* s'étoit rendu caution du Capitaine Cuningham & qui avoit maſqué ſans doute ſa propriété ſous cette formalité. (*Note de l'Editeur.*)

cune eſpece, & qu'elle regarde leurs affaires comme totalement déſeſpérées. Au contraire, le Gouvernement, à ce qu'on m'a certifié, eſt informé que les Inſurgens ſont ſuffiſament pourvus de munitions de guerre, de Soldats & d'Officiers propres à faire face à leurs ennemis, au moins juſqu'à l'année qui vient; il eſt perſuadé que la campagne eſt manquée pour nous. C'eſt d'après cet expoſé, fait au conſeil d'état, qu'il a été décidé, pour appaiſer le Miniſtere Britannique, qu'on pourroit, ſans inconvénient, leur rendre l'accès des ports du Royaume moins libre en cette conjoncture. D'ici à la campagne prochaine, on aura pour ſoi le bénéfice du tems; on nous verra venir; les poſſeſſions françoiſes dans les diverſes parties des deux mondes auront été miſes à l'abri d'inſulte; les finances ſe trouveront dans le meilleur ordre où M. Necker travaille à les porter, &, ſuivant la ſituation des choſes, la Cour de Verſailles pourra manifeſter plus ou moins ouvertement la part qu'elle doit néceſſairement prendre dans la conteſtation actuelle entre l'Angleterre & ſes colonies: cette politique eſt appuyée ſur des faits non moins certains que les premiers.

Dans la défenſe qui concerne les bâtimens de guerre ou corſaires Américains, ne ſont pas com-

pris les navires qui font le commerce, lesquels sont toujours admis dans les ports de France aussi librement que ceux des autres nations; ainsi les sujets ne sont point privés des avantages considérables qu'ils peuvent retirer de leurs liaisons avec les Américains (4). Or, croyez-vous, Milord, que bientôt accoutumée aux bénéfices immenses qu'elle accumule à notre détriment, la France ne fasse pas tout ce qui dépendra d'elle, pour les continuer & les augmenter, ce qui ne peut avoir lieu qu'en fomentant la division avec nos Colonies, & en recommençant à leur fournir les secours qu'elle leur refuse à présent qu'ils n'en ont point un besoin urgent? Que dis-je? Il suffit que l'échange réciproque des marchandises innocentes soit toléré pour que le Négociant, par son adresse,

(1) Extrait d'une lettre de Nantes du vingt Août .... Les bâtimens des Insurgens, malgré les plaintes du Lord Stormont, abondent ici plus que jamais. Il y a quelques jours qu'on en comptoit dix-sept à la fois dans ce port, & la proscription qu'on nous a notifiée, n'est pas même bien strictement observée, puisqu'un armateur Insurgent nous a conduit deux vaisseaux Anglois de la Jamaïque, chargés de 746 tonneaux de sucre & de 193 balles de café. . . . . .

adreſſe, ſes reſſources & ſon induſtrieuſe activité, ſache éluder les entraves vraies ou feintes que des raiſons de politique ont obligé de lui donner, & parer aux inconvéniens qui en réſulteroient, ſoit pour lui, ſoit pour l'Etat même. On écrit de l'Orient (1) & d'autres endroits des faits récens qui viennent à l'appui de cette conjecture. Les armateurs Américains, d'ailleurs, n'ont pas beſoin de venir dans ce Royaume lorſqu'il n'ont point de capture à y vendre. D'intelligence avec une multitude de bateaux pêcheurs qui croiſent ſur la côte, ils en reçoivent tous les articles qui peuvent leur être néceſſaires & communiquent par là très-facilement & très promptement avec leurs

(1) Extrait d'une lettre du 9 Août .... l'armateur Américain le *Terrible*, de 12 canons, ayant conduit ici le 7 de ce mois une chaloupe Angloiſe, dont il s'étoit emparé à la hauteur de *Scilly*, le Sieur *Jean Welsh*, qui le commande, a tenté de vendre ſa capture; n'ayant pu y réuſſir dans les vingt-quatre heures, terme fixé pour le ſéjour que les armateurs peuvent faire dans les ports, le Commandant de celui-ci lui a ordonné d'en ſortir; il a obéi ſans difficulté; mais, étant revenu le jour ſuivant, il a conclu la vente de ſa priſe avec un particulier, qui s'eſt auſſi déclaré acheteur du bâtiment corſaire; au moyen de ce contrat ſimulé, l'Américain a chargé différens articles qu'il avoit commiſſion de porter dans ſon pays. . . . .

correſpondans. Cet interlope doit même ſervir à vendre les marchandiſes des priſes qu'on peut ainſi verſer, tranſporter & vendre furtivement.

Je n'ignore pas que le Miniſtere François, en refuſant hautement à l'Ambaſſadeur d'Angleterre d'autoriſer par une convention expreſſe avec ſa Cour nos vaiſſeaux garde côtes & autres à fouiller tous les navires ſortant des ports de ce Royaume, eſt convenu de les laiſſer faire tacitement & de fermer les yeux ſur cette rigueur ; qu'en conſéquence elle l'exerce avec la plus grande activité ; mais ce n'eſt qu'un palliatif qui occaſionnera infailliblement de nouvelles mépriſes, de nouvelles plaintes, & elles ſeront plus fortes à meſure que la France ſe trouvera plus diſpoſée à la rupture.

Dans la ſuppoſition que les nuages élevés en Europe ſoient réellement diſſipés, il s'en forme en Amérique de très propres à y cauſer quelque orage, qui, vu l'éloignement, ne pourra ſe conjurer avec une égale facilité. C'eſt ſurtout à St. Domingue, qui, par ſa poſition voiſine de nos colonies peut avoir avec elles une communication rapide & non interrompue, que ſe paſſent des évenemens fâcheux, capables ſeuls d'exciter une guerre ſanglante. Suivant les lettres de cette Iſle, „ le commerce avec les Inſurgens ſe fortifie, s'é-

„ tend, & acquiert une publicité sur laquelle les
„ Chefs ferment absolument les yeux. Les An-
„ glois, de plus en plus (1) furieux de cette cor-
„ respondance, écrit un colon, sont les seuls
„ qui troublent une union aussi avantageuse; leur
„ rage les porte même à des hostilités caractéri-
„ sées; indépendamment de la *Riviere de Seine*,
„ navire intercepté à nos aterrages, chargé, il
„ est vrai, de munitions de guerre (2), mais
„ qu'on ne pouvoit raisonnablement juger n'être
„ pas destinées pour nous; on prétend qu'ils ont
„ attaqué dans ces parages une flûte du Roi,
„ qu'ils ont voulu fouiller, & que sur sa résis-
„ tance, ils l'ont maléficiée au point qu'elle est
„ allée se réfugier au Cap: on a donné soudain
„ des ordres aux frégates croisieres de chercher
„ à venger cette insulte. De là ces tracasseries
„ avec nos rivaux, plus vives encore ici qu'aux

(1) Ce sont les propres termes d'une lettre du onze Avril dernier, datée du Port au Prince.

(2) C'est vraisemblablement sur le différent élevé à l'occasion de cette prise, objet de négociations sérieuses, qu'il a été décidé que les munitions de guerre pour le Roi de France ne pourroient être transportées dans ses Colonies que sur ses bâtimens, ainsi qu'on a vu précédemment dans la lettre de Marseille.

„ côtes de France ; vous devez juger quelle
„ aigreur doit envenimer les esprits de part &
„ d'autre, en sorte que, malgré le génie plus
„ que pacifique de notre Gouvernement, bien
„ établi par les instructions données aux Capitai-
„ nes de frégates stationnées chez nous, il n'est
„ guere possible de n'en pas venir à des voies de
„ fait, conduisant, sans qu'on le veuille, à une
„ rupture décidée ...

Ces voies de fait ont déjà eu lieu, Milord, suivant ce qu'apprennent des lettres plus récentes. Le Capitaine de l'*indiscrete* (1) s'est emparé d'un

---

(1) M. de *Larchantel*, Lieutenant de vaisseau. Il rend compte ainsi lui-même de l'évenement, dans sa lettre datée de St. Domingue à bord de la frégate, *l'Indiscrete*, hauteur du mole St. Nicolas le 10 Avril .... nous avons rencontré un bateau de construction françoise dont la manœuvre nous a paru suspecte; nous l'avons chassé; &, comme il sembloit vouloir nous échapper, nous avons assuré notre pavillon; à quoi il a répondu en hissant pavillon François; nous l'avons fait raisonner, & nous avons été surpris qu'on nous répondit en Anglois: nous l'avons forcé de mettre son canot à la mer; le Capitaine *Frey* est convenu de son tort; nous l'avons amariné & envoyé à St. Domingue pour être jugé suivant les loix des prises. Ce bâtiment en étoit une faite sur nous, sous prétexte qu'il venoit de chez les Insurgens. Voilà un évenement singu-

bateau Anglois, ſous prétexte qu'il étoit de conſtruction françoiſe, que ſa manœuvre étoit ſuſpecte, qu'il avoit hiſſé un faux pavillon, & enfin qu'il étoit une priſe faite ſur ſa nation. Une autrefois ce même Commandant altier, ayant rencontré un *Sloop* (*) de la nôtre, a profité de ſa ſupériorité pour le moleſter, lui faire mettre ſon canon à la mer, & l'obliger à ſe détourner de ſa route (1). A l'occaſion d'une rencontre plus gra-

---

lier, qu'un bâtiment ayant commiſſion Angloiſe pris ſous pavillon François : il alloit à la Jamaïque porter des farines &c.

(*) Mot Anglais qui déſigne un petit bâtiment ſemblable à une chaloupe. (*Note de l'Editeur.*)

(1) Extrait d'une lettre écrite à bord de la frégate *l'Indiſcrete*, à la hauteur du Mole St.-Nicolas, Iſle & côte de St. Domingue le 26 Mai.

Le 21 Mai nous avons rencontré un *Sloop* Anglois de 4 canons, ſe nommant la *Porcupine*, Capitaine *Cadogan* & de 97 hommes d'équipage. Notre Capitaine M. *l'Archantel*, lui a fait mettre ſon canot à la mer, lui a fait dire qu'il trouvoit très-mauvais qu'il s'approchât ſi fort de nos côtes & qu'il eût à s'écarter pour continuer ſa route vers la Jamaïque. Il a demandé enſuite au Lieutenant qui étoit venu à bord, s'il n'avoit point de François parmi les ſiens ? Il a répondu que non ; mais, ſur la menace de notre Commandant d'envoyer à ſon bord, d'y faire faire une perquiſition exacte, & de s'en empa-

ve arrivée entre une de nos frégates & une Françoiſe croiſant autour de la même Iſle, (1) il s'ex-

---

rer, s'il n'accuſoit juſte ; il eſt convenu qu'il y en avoit un ; on y a dépêché un Officier pour le réclamer. Il a été rendu, & l'on a vu avec ſatisfaction que ce bâtiment, dont l'objet étoit ſurement de prendre quelque bateau ſortant du mole, ſe conformoit aux ordres qu'on lui avoit donné & s'éloignoit. . . .

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 15 Juin .... on vient d'apprendre que la frégate la *Tourterelle*, commandée par M. de Beauſſier, croiſant dans le Sud de l'Iſle à vache, côte de St. Domingue, a été rencontrée par deux frégates Angloiſes, dont l'une lui a envoyé un coup de canon à boulet, auquel elle a répondu par un coup de canon à poudre ſeulement ; mais le Capitaine Anglois ayant ripoſté par un ſecond coup de canon à boulet, le François, ſenſible à cette inſulte, a lâché toute ſa bordée qui a fort endommagé l'Anglois & l'a obligé de s'écarter. L'autre frégate eſt reſtée ſimple ſpectatrice. . . .

Extrait d'une lettre de Breſt du 16 Juillet .... Suivant la relation propre de M. Beauſſier, commandant la *Tourterelle* de 26 canons, arrivant du fond de l'Iſle à vache le 14 Avril ; ſon affaire avec les deux frégates Angloiſes a eu lieu le 13 & a été plus grave qu'on ne l'a dit d'abord, puiſqu'il a tiré 65 coups de canons de 12 & 14 de 6. La premiere frégate ennemie a été jugée de 24 à 26 canons ; mais l'autre beaucoup plus foible ; celle-ci, en effet, ne s'eſt pas mêlée du combat ; l'autre a tiré pluſieurs bordées qui ſont arrivées juſqu'à *la Tourter*

primoit en termes véhémens & avec des dispositions plus hostiles. Il marquoit au Capitaine de cette derniere (1), après lui avoir parlé de sa propre avanture: „ Dans ma dépêche à M. de Sar-„ tines j'ai fait mention de l'audace avec laquelle „ on vous a provoqué & de la modération que „ vous avez montrée d'abord, tant que vous „ n'avez pas craint de compromettre l'honneur du „ pavillon; j'y ai joint mes observations sur la „ conduite des Anglois s'emparant de nos navires „ sous de très-légers prétextes, & nous enlevant „ ainsi autant de matelots; puisqu'ils les forcent „ de prendre parti chez eux, ou les séduisent „ par une forte paye. Pour moi, je fus très-

---

(1) La lettre est datée du 6 Mai. M. *l'Archantel* disoit au commencement à M. Beaussier.... J'ai écrit, Monsieur, au Ministre pour lui rendre compte de ma prise du bateau *le Perigord*. M. de Lillancourt, Commandant au Môle St. Nicolas, n'a rien voulu statuer sur cette prise & attend le Général, M. le Comte d'Argoult. Je l'ai fait conduire à St. Marc où il y a une Amirauté, pour qu'on vende ce bâtiment & qu'on en mette l'argent en séquestre, attendu qu'il ne faut plus le regarder comme repris, mais comme confisqué sous pavillon François, & commandé par un Anglois. Le sort du Capitaine est toujours indécis, le cas étant en effet extraordinaire & unique.

„ décidé, s'il m'arrive quelque insulte de la part
„ d'un bâtiment de S. M. Britannique, de le
„ couler bas ou de succomber, s'il est plus fort.
„ Comment se conduire autrement avec un en-
„ nemi insolent qu'on a ordre de ne point pren-
„ dre & qui s'en prévaut? Se faire justice soi-
„ même. Je ne connois pas d'autre voie...."
Cette façon de penser me semble en général celle du corps de la marine, impatient de se mesurer avec nous. Dans une lettre de Brest où l'on rendoit compte du combat de la *Tourterelle*, on ajoutoit „ le Capitaine est très blâmé ici de n'avoir
„ pas obligé la frégate maltraitée de mettre son
„ canot à la mer & de venir à son bord."

Quelque tems après on a su (1) que le Comte d'Argoult, le nouveau Gouverneur de St. Domingue, y étant arrivé, avoit décidé de renvoyer à la Jamaïque le patron du bateau confisqué, sur la *Terpsicore* même qui avoit apporté ce Général, & de demander sa cassation au Gou-

(1) Par une lettre écrite à bord de la frégate l'*indiscrete*, le 15 Juin au Port au Prince, où le défaut de vivres avoit obligé M. de *Larchantel* de venir en chercher à grand frais, & où l'on marquoit que M. d'Argoult étoit arrivé à St. Domingue sur la frégate la *Terpsicore*.

verneur, ainſi que la punition du Capitaine de la frégate Angloiſe qui avoit inſulté la *Tourterelle*. On ajoutoit que, malgré qu'elle eût eu lieu de s'en repentir par la ripoſte vigoureuſe de celle-ci, cela ne ſuffiſoit pas, & qu'il falloit qu'un exemple ſévere empêchât la récidive.

Au retour de cette *Tourterelle* à Breſt (1), le Capitaine a reçu des complimens du Miniſtre; mais celui de *l'Indiſcrete* a ſurtout été exalté; M. de Sartines a écrit au Commandant du port qu'il étoit très ſatisfait de la conduite de M. l'Archantel, de ſa fermeté, & de ſa bonne réſolution vis-à vis des Anglois; qu'il ſe diſpoſoit à lui faire donner par le Roi des marques de ſon contentement lorſqu'il reviendroit en France.

Il eſt vrai que ces complimens ſont antérieurs à la réconciliation, & que tandis que la diviſion éclatoit entre les deux Monarques dans le Nouveau-Monde, ils s'embraſſoient dans l'ancien, & ſe renouveloient les aſſurances d'une foi mutuelle. Il faut voir ſi les ordres donnés en conſéquence ſeront mieux exécutés là qu'ici; s'ils ſont auſſi ſtricts; ſi l'on ne profitera pas de la

(1) La Tourterelle eſt arrivée à Breſt le 22 Juillet après 35 jours de traverſée.

distance pour les interpréter, les éluder & les réduire à rien : ce qui fait croire que la Cour de Versailles y compte peu elle-même, c'est son empressement non-seulement à recruter à grands frais & avec la promesse d'un sort très-avantageux la belle jeunesse qui voudra prendre parti, de quoi compietter les troupes affectées aux Colonies (1) & les bataillons d'Europe qui y sont, &

---

(1) Ce sont le régiment de l'Isle de France, celui de Pondicheri, & le bataillon de l'Inde pour les possessions orientales ; & les régimens du Cap & du Port au Prince, celui de la Martinique, celui de la Guadeloupe & le Corps appelé *Troupes nationales de Cayenne*, pour les Isles du Vent & sous le Vent.

Le régiment de l'Isle de France, créé par ordonnance du 18 Août 1772 sur le pied de deux bataillons, a été porté à quatre par une ordonnance du 21 Janvier 1775 ; les bataillons sont composés ou le seront vraisemblablement, comme ceux d'Europe, d'une compagnie de Grenadiers, d'une de Chasseurs & de huit compagnies de Fusiliers.

Le régiment de Pondicheri, créé par ordonnance du 18 Août 1772 sur le pied de deux bataillons, à été réduit par ordonnance du 2 Juillet 1775 à un bataillon, & peut-être le second a-t-il été nommé *Bataillon de l'Inde ;* je n'ai pas trouvé de renseignement sur celui ci.

Les deux régimens du Port au Prince & du Cap, ainsi que ceux de la Martinique & de la Guadeloupe, ont été

qui, dévaſtés par la déſertion & les maladies, étoient d'abord le ſeul objet dont on paroiſſoit s'occuper; mais encore d'y faire paſſer ſix bataillons nouveaux, des compagnies de Chaſſeurs, de Dragons, d'Ouvriers, d'Artilleurs, de Sapeurs, de Bombardiers. Certes, en adoptant le proverbe, *ſi vis pacem, para bellum*, la France deſire fortement la paix; car voilà de puiſſans préparatifs non-ſeulement de défenſe, mais d'attaque. On annonce, mais ce n'eſt pas auſſi ſûr, que pluſieurs autres régimens ſont deſtinés à partir; on parle même d'envois par les ports de la Méditerranée, ce qui fait ſpéculer les politiques ſur pluſieurs coups de main à faire; ils vont plus loin & veulent qu'il ait été propoſé au Miniſtere d'en tenter un ſur la Grande-Bretagne: ils veulent qu'un Officier général (1) très-roué, mais très-brave, très-habile & ayant repris du crédit

---

créés par ordonnance du 18 Août 1772; ils ont reçu une nouvelle formation par une ſeconde ordonnance du 1 Mai 1775, d'après laquelle chacun eſt compoſé de deux bataillons &c.

Quant aux *troupes nationales de Cayenne*, elles ont reçu une nouvelle forme: par une ordonnance du 8 Août 1775, il eſt queſtion encore de les changer.

(1) Monſieur le Comte de Maillebois.

aujourd'hui, ait offert un plan ſuivant lequel il ſeroit très-aiſé de raſſembler en peu de tems 40000 hommes ſur les côtes, de ſe ſervir à la hâte & durant la belle ſaiſon de tous les bâtimens marchands qu'on pourroit réunir, de faire ſortir l'eſcadre de M. Duchaffaut, de débarquer en Angleterre dénuée de troupes & de batteries, de mettre Londres à contribution pour indemniſer de cette dépenſe, de brûler les ports & arſenaux de Portsmouth, de Plimouth & de revenir après avoir ainſi ruiné pour 30 ans cette Puiſſance rivale, & l'avoir miſe hors d'état d'inquiéter la France. J'ignore ce qu'on fera, Milord; mais je ſais bien qu'on ne fera pas cela: il n'eſt point dans le miniſtere françois de tête aſſez forte pour enviſager de ſang froid un pareil projet, attentat politique que le ſuccès abſoudroit ſans doute; mais trop contraire pour l'entreprendre à l'eſprit de ſageſſe & de modération du Gouvernement actuel, ſur lequel on ne pourroit vaincre, d'ailleurs, la répugnance du jeune Souverain, dont l'eſprit de droiture & d'équité ne lui permettra jamais de faire le mal, que ſéduit par l'apparence du bien.

Je m'en tiens, Milord, aux faits réels, aux

mouvemens des divers ports du Ponant (1) & du Levant, aux préparatifs qui s'y font, aux

---

(1) Extrait d'une lettre de Nantes du 4 Août . . . . On a frété ici divers bâtimens du commerce pour le transport des troupes qu'on envoie aux Colonies & qui doivent se rendre à Brest.

Extrait d'une lettre de St. Malo du 5 Août . . . . Tout ce port est en mouvement pour préparer des bâtimens de transport sur lesquels il doit passer des troupes aux Colonies. . . . On fait aussi des levées de Matelots. . . . .

Extrait d'une lettre de Toulon du 29 Juillet . . . . Tout est dans la plus grande activité dans ce port, les chantiers, la corderie, les nouveaux armemens. Déjà on a fait une nouvelle levée de Charpentiers & de Cordiers dans l'arsenal, pour remplacer ceux qui doivent être congédiés, comme ayant fini leur tems. Les places de Capitaines des troupes de la marine, qui étoient vacantes depuis la derniere promotion, viennent d'être données, ainsi que celles de la compagnie des Bombardiers & des apprentifs Canoniers. Depuis quelque tems il n'est point arrivé ici de vaisseaux du Levant; mais il en arrive beaucoup de Napolitains, chargés de bois de construction pour le compte du Roi.

Extrait d'une lettre de Bordeaux du 4 Août . . . . Il est arrivé au bureau de la marine des ordres de la Cour pour faire ici une forte levée de Matelots qui doivent être envoyés tout de suite à Brest. . . . .

Extrait d'une lettre de Marseille du 10 Août . . . . Les Charpentiers de levée commencent à défiler vers Toulon

levées extraordinaires de Charpentiers, de Calfats, de Matelots : à l'égard de ceux-ci le Ministre

---

où l'on compte les employer à la construction des nouvelles frégates qu'il y a ordre de presser.

Extrait d'une lettre de Marseille du 15 Août .... On a frété ici onze bâtimens qui sont partis pour Toulon, & qui sont destinés à embarquer les troupes qui doivent passer en Corse. Nous apprenons du même port que les régimens de Navarre & de Guyenne doivent partir aujourd'hui pour la Corse sur le convoi des bâtimens qui ont été frétés ici. Les lettres de Bordeaux portent qu'il y est arrivé des ordres d'équiper des navires pour le compte du Roi : il y en a actuellement huit auxquels on travaille à force, & on dit qu'il en faudra trente, tant à Bordeaux qu'à Nantes, pour transporter dans nos Colonies les régimens qui sont déjà en marche pour arriver dans les ports. On assure même qu'un régiment de cavalerie doit être embarqué avec les chevaux. Le Ministre a écrit que le Roi payeroit trois mois de plus de fret, dans le cas que l'embarquement ne soit pas fait au tems auquel il a été fixé.

Extrait d'une lettre de Marseille du 25 Août .... On vient d'expédier plusieurs tartanes avec des paquets cachetés; on présume que ces bâtimens vont dans les diverses échelles du Levant pour y faire connoître l'ordonnance concernant les déserteurs de la marine, & nous ramener des matelots dont nous avons grand besoin.

Extrait d'une lettre de Bordeaux du 30 Août .... Il y a ici 1200 hommes de troupes qui doivent être embarqués vers le 15 Septembre, & se joindre aux autres em-

de la marine s'y prend de la maniere la plus adroite ; il a des embaucheurs dans tous les ports d'Italie & juſqu'en Angleterre. A force d'argent on y gagne les plus avides, on les embarque ſecretement & on les mene en ce Royaume, ou l'on les paſſe chez les Inſurgens. Cette manœuvre produit le double bien de procurer à la France & à ſes alliés une eſpece d'hommes utiles &

---

barquemens de cette eſpece qui ſe font en même tems à Rochefort, Nantes & St. Malo.

Extrait d'une lettre de Bordeaux du 4 Septembre . . . . On a mis un embargo dans ce port pour l'expédition des navires marchands, & on y fait une grande levée de Matelots qui doivent être envoyés à Toulon & à Breſt. Suivant de nouveaux ordres de la Cour, on travaille ſans relâche à l'équipement des navires qui doivent tranſporter en Amérique les Régimens qui y ſont deſtinés. Dimanche dernier la cavalerie fut paſſée en revue, & la veille on vendit les chevaux, les Cavaliers ne devant emporter que leurs ſelles, armes & bagages. Le lendemain les troupes d'infanterie, qui doivent être embarquées du 8 au 10 de ce mois, furent auſſi paſſées en revue ; leur rendez-vous général eſt à Breſt, d'où elles partiront avec les autres bâtimens de tranſport ſous le convoi de deux vaiſſeaux de ligne & de ſix frégates.

Extrait d'une lettre de Rochefort du 10 Août . . . . Quoiqu'il y ait ordre de preſſer nos conſtructions, on nous tire pour Breſt toutes ſortes d'ouvriers, ſurtout des Charpentiers & Calfats . . . .

néceſſaire, & d'en priver d'autant ſes rivaux. Il y a encore une ordonnance toute récente pour prolonger les délais accordés précédemment aux officiers mariniers & matelots déſerteurs qui, de quelque part où ils ſoient, ſeront renvoyés ſans qu'il leur en coûte rien pour leur paſſage.

A Toulon les Capitaines des Vaiſſeaux & frégates qui compoſent l'eſcadre qui s'y eſt formée inſenſiblement & ſans qu'on en ait parlé, ſont occupés à remplacer tout de ſuite les vivres qu'ils ont conſommés & les autres différens objets dont ils peuvent avoir beſoin ; on ne veut pas que leur départ ſoit retardé au cas où il y auroit ordre de mettre à la voile ; ces diſpoſitions hoſtiles connues dès le mois de Juillet, jointes aux précautions de viſiter, ſuivant les inſtructions de la Cour, toutes les batteries donnant ſur la mer, afin de les mettre en état de défenſe, ont alarmé le commerce de Marſeille comme des préſages d'une guerre prochaine ; & influent ſur le prix des marchandiſes arrivant non-ſeulement des Iſles de l'Amérique ; mais des autres ports de l'Europe (1).

L'eſcadre dont je viens, Milord, de vous faire mention pour la premiere fois eſt de ſix vaiſſeaux de

(1) C'eſt ce qu'on écrivoit de Marſeille dès le 22 Juillet.

de ligne (1); son objet, quant à présent, est de croiser par division de deux à deux, & de favoriser le commerce, le cabotage, l'arrivée & la sortie des flotes, surtout d'exercer les marins du département de Toulon, plus rouillés encore que ceux des autres: elle pourroit au besoin passer le détroit, & venir se joindre à l'escadre de Brest, ce qui formeroit une armée navale de dix-huit vaisseaux de ligne, & commence à devenir respectable. Je ne compte plus que douze vaisseaux dans ce dernier port, parce que le *Prothée* de 64 est parti sous les ordres de M. de Cherizey, & deux frégates (2).

---

(1) Ces vaisseaux sont le *César* de 74, commandé par M. de Broves, Cap. l'*Hector* de 74, par M. Moriès Castellet, *id.* le *Hardi* de 64, par M. Coriolis d'Espincresse, *id.* le *Lion* de 64, par M. de Glandeveze, *id.* la *Provence* de 64, par M. de Champorcin, *id.* & le *Fantasque* de 64, par M. de Suffren, *id.* Il y a, en outre, la Corvette la *Flèche*, par M. de Mortemar, des Chebecs & des frégates.

(2) Extrait d'une lettre de Brest du 13 Juillet... le *Prothée* de 64, commandé par M. de Cherizey Cap. l'*Amphitrite*, de 32, par M. de Jassaud, Lieutenant, & la *Renommée* de 32, par M. Verdun de la Cresne, *id.* ont appareillé avant-hier: on les croit destinés pour la côte de Guinée; mais ils ont des paquets à ouvrir qui pourroient démentir cette conjecture.

L'*Aigrette* & la *Licorne*, commandées par MM. Dorvo

On croyoit leur deſtination pour la côte de Guinée ; mais on ſait qu'ils ont ouvert des paquets à la mer où ils ont appris avec étonnement qu'il falloit faire voile pour la Martinique : cela paſſe du moins comme certain aujourd'hui ; mais les nouvelles de cette Colonie, qu'on attend ſous peu, apprendront mieux à quoi s'en tenir. Ces douze vaiſſeaux ſortent alternativement par petites portions & obſervent ce qui ſe paſſe : le vaiſſeau commandant s'eſt même mis de la partie, quoique ſans M. Duchaffaut, la dignité de ce Chef ne lui permettant pas de ſe compromettre avec ſi peu de forces, de courir riſque d'être enlevé, & de quitter un commandement général pour un particulier. M. de Sartines a une ſi grande confiance en lui, qu'il lui laiſſe faire à peu près tout ce qu'il veut (1).

& Peyniers, ſont revenues il y a 15 jours de la Martinique où elles ſont reſtées un an révolu : leur traverſée n'a été que de 29 jours, choſe extraordinaire dans cette ſaiſon des calmes.

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 29 Juin..... M. de Kergariou, Lieutenant de vaiſſeau, a été approuvé par M. de Sartines pour ſuppléer M. le Grain, Capitaine de la *Danaé* de l'eſcadre. Le Miniſtre s'exprime de la façon la plus flatteuſe pour M. Duchaffaut, ayant mis de ſa main en marge de la lettre : *qu'il falloit ſe prêter à tout ce que font les Commandans d'eſcadre.* . . .

Durant ces courſes légeres les vaiſſeaux ſe portent ou dans le golfe de Gaſcogne, ou dans la Manche. Ils écartent ainſi les bâtimens croiſeurs Anglois qui pourroient intercepter ceux des différens ports marchands ſe rendant à Breſt, ou à d'autres deſtinations, qui pourroient les gêner, les fatiguer du moins en les arrêtant, en les interrogeant, en les viſitant; comme ils protégent auſſi indirectement ceux de nos Colonies révoltées, & peut-être même leurs corſaires: vous ſentez, Milord, qu'il eſt impoſſible que nous ſouffrions longtems cet eſpionnage maritime. Si nous avions même dans le miniſtere des hommes qui ſuſſent mieux placer leur fermeté & leur énergie; qui, au lieu de s'obſtiner à égorger des enfans de la Mere-Patrie, tournaſſent leurs efforts contre l'ennemi commun & naturel, ces petites eſcadres particulieres auroient déjà diſparu devant les nôtres, ou auroient été enlevées: je m'oublie, Milord, & je crois être encore au moment où notre monarque avoit pour ſceptre le trident de Neptune, qui ne tardera pas à lui échapper, pour peu qu'il reſte dans ſon aveuglement. Je n'ai plus d'eſpoir que dans l'inexpérience de nos rivaux qui ſe manifeſte heureuſement par

de mauvaises manœuvres très-fréquentes (1).

Depuis les arrangemens pris avec notre Cour, il n'y a point d'augmentation d'armement de vaisseaux de ligne à Brest ou à Rochefort; mais bien de nombre de frégates, flûtes & autres bâtimens pour le transport des troupes & des munitions qui seront vraisemblablement débouqués par six vaisseaux de l'escadre qui ont ordre de prendre pour cinq mois de vivres. Lorsque ce cahos sera débrouillé, je vous en rendrai compte. En attendant, le Ministre a fait demander (2) combien il

---

(1) Extrait d'une lettre de Brest du 8 Août .... Hier le vaisseau le Magnifique partit pour croiser pendant un mois, & M. le Comte Duchaffaut, suivant l'arrangement, est resté à terre. Le vaisseau l'*Eveillé*, commandé par M. de Razilly, donna le même jour beaucoup d'inquiétude; il rentroit à Brest, le vent lui manqua, & les courans, qui sont violens à l'entrée du Goulet, l'entraînerent dans une anse appelée l'anse St. Anne, il fit signal d'incommodité, & à l'instant on fit partir des chaloupes du port qui lui porterent des ancres & l'aiderent à se retirer de cet endroit dont le fond est très-mauvais. Ces petits accidens, qui sont fréquens, indiquent combien nous avons d'excellens manouvriers parmi nos Officiers les plus employés. . . . .

(2) C'est ce qu'on écrit le 8 Septembre, où l'on ajoute: „Ces questions de M. de Sartines font plaisir au corps, en

faudroit d'Officiers pour armer tous les vaiſſeaux & frégates, garnir tous les poſtes de la rade, du port & des batteries de la côte. Il eſt décidé qu'il faudroit une augmentation de ſix cens Officiers a répartir dans les trois départemens, & qu'il n'y en auroit pas trop; du moins, c'eſt ce qu'a écrit le Commandant de Breſt, & il n'eſt pas douteux que ceux de Rochefort & de Toulon, non moins jaloux de rendre le corps plus nombreux & plus floriſſant, ne ſe ſoient conformés au même but.

Depuis ces queſtions de M. de Sartines, ſes audiences ſont plus brillantes que jamais, & c'eſt a qui aura de l'emploi en cas de rupture. On rapporte que dans une, en préſence d'une foule de Marins, il a déclaré que S. M. ne deſiroit, in ne vouloit la guerre; mais que ce n'étoit pas qu'elle la craignît; qu'elle étoit fort en état de la commencer & de la ſoutenir avec ſuccès. Ce propos en fait rappeler un du Comte d'Artois à Bor-

---

„ ce quelles annoncent des diſpoſitions favorables pour „ l'accroître & l'étendre. On ſe flatte toujours ici que „ nous ſerons forcés à la guerre, malgré les intentions „ pacifiques du Gouvernement, car nous ne deſirons que „ plaie & boſſe, & l'on ne peut s'avancer que par le mal „ d'autrui.

deaux qui n'avoit paru alors que le vœu d'un jeune Prince bouillant d'ardeur & de courage; & qu'on regarde d'aujourd'hui comme appuyé ſur des connoiſſances que ſon rang le mettoit à portée d'avoir mieux que tout autre. Il a dit qu'on ſe battroit dans un an & qu'il demanderoit au Roi ſon frere d'en être.

Une réclamation toute récente, dont le Marquis de Noailles doit être chargé actuellement, fait d'autant plus de plaiſir à la Cour de Verſailles, qu'elle paroît en effet très-fondée, & peut compenſer bien des reproches que nous aurions à lui faire. „ On étoit inquiet de canonades, écrit„ on de Bordeaux (1), qu'on avoit entendues „ ces jours-ci vers la tour de Cordouan; on „ ſait aujourd'hui que c'eſt une corvette Angloiſe „ qui eſt venue ſe ſtationner à l'embouchure de „ notre riviere & y a enlevé en peu de jours „ cinq bâtimens des Inſurgens chargés pour ce „ port (*); ils ſont d'autant mieux dans le cas „ d'être redemandés, qu'ils avoient déjà à leur

(1) En date du 30 Août.

(*) On prétend que ce corſaire Anglois, ſous pavillon Américain, avoit durant le cours du mois d'Août enlevé juſqu'à 18 bâtimens des Inſurgens. (*Note de l'Editeur.*)

„ bord des Pilotes François qui ſe tiennent en „ dehors prêts à faire entrer ou ſortir les navi- „ res. Ceux ci venoient vraiſemblablement pour „ notre foire du mois d'Octobre.

„ Voilà qui déconcerte toutes les meſures pa- „ cifiques de notre Gouvernement, d'autant que „ le commerce de cette ville a écrit à ſon Dé- „ puté, M. du Bergier, afin qu'il repréſente vi- „ vement au Miniſtere quel tort il en va réſulter „ pour les Négocians dont les ſpéculations ſe „ trouvent ainſi déſorientées, & qui ont fait des „ avances conſidérables dans l'eſpoir de ſe débar- „ raſſer de leurs marchandiſes en faveur des In- „ ſurgens."

„ On crie fort contre le peu de précautions „ qu'on a priſes pour prévenir une pareille inſulte, „ en ayant quelque frégates en croiſiere dans ces „ parages intéreſſans."

Vous ai-je accumulé, Milord, aſſez de faits pour vous faire connoître combien la paix eſt précaire, & en voulez-vous d'une autre nature? Bien loin que le Roi de France, ainſi qu'il a été dit dans nos papiers Anglois, archives de men- ſonges, & répété par d'autres gazettes, ait rap- pelé les Officiers François qui ſervoient dans nos colonies & leur ait fait intimer cet ordre, ſous

peine de mort, on a des nouvelles du Marquis de la Fayette bien oppoſées & confirmant ma conjecture, qu'il n'avoit point fait une ſemblable évaſion ſans s'être concerté avec ſa famille & ſans y être autoriſé ſourdement par ſa Cour. On ſait qu'il eſt arrivé le 30 Mai avec ſes Argonautes, qu'il eſt allé à Philadelphie, a été introduit dans le Congrès, & accueilli avec toute la diſtinction poſſible. On lui a déclaré qu'on regardoit ſa venue comme un heureux préſage de l'alliance & de l'amitié qui devoient néceſſairement s'établir un jour entre ſa patrie & les Etats-Unis, & on lui a permis de lever auſſi-tôt un régiment de ſon nom. Il court des copies d'une lettre de ce Seigneur au Maréchal de Mouchy, dont la teneur ſeule indiquant la plus parfaite intimité entre l'oncle & le neveu, ne vous laiſſera nul doute ſur mes aſſertions (1). Le peu de précaution même avec la-

(1) Voici la copie de cette lettre, en date du 22 Juin .... Vos bontés pour moi, mon cher oncle, me font eſpérer que vous voudrez bien prendre part à mon bonheur & à mon arrivée en Amérique. J'ai échappé aſſez heureuſement aux attentions des frégates Angloiſes qui avoient bien voulu m'attendre ſur cette côte. Il eſt impoſſible d'être reçu avec plus d'empreſſement, de cordialité & d'une

laquelle ce Commandant de Bordeaux en a ſouffert la publicité dans ſon Gouvernement, eſt une preuve qu'il n'a pas craint de déplaire à la Cour, & de la part d'un perſonnage auſſi circonſpect, nous en apprend plus que tous les raiſonnemens. Indépendamment de celle-là, il en court une autre du même Marquis de la Fayette à un de ſes amis où il peint énergiquement l'eſprit républicain qui regne aux lieux où il eſt, & l'enthouſiaſme dont il a été ſaiſi à leur aſpect. „ Je n'entends

---

d'une maniere plus agréable que je ne l'ai été par le peuple Américain & par toutes les perſonnes en place dans ce pays. M. Reſtarges, qui vous remettra cette lettre, pourra vous en rendre compte. Il eſt chargé d'affaires pour Paris concernant les intérêts de la nouvelle République. Il eſt établi depuis longtems dans le pays, & peut être regardé comme naturaliſé. Puis-je compter aſſez ſur vos bontés, mon cher oncle, pour eſpérer que votre réception à Bordeaux pour un Américain, & les ſervices que vous voudrez bien lui rendre par rapport à ſes affaires, m'acquitteront un peu de tous ceux que je reçois de tout le monde dans ce pays ci. Je vous recommande bien particulierement nos intérêts dans tout ce qui regarde votre département. Adieu mon cher oncle, je ne veux pas plus longtems vous détourner de vos affaires. Conſervez-moi vos bontés; je tâcherai de les mériter. Le prix que j'y mets, égale la tendreſſe & le reſpect avec leſquels j'ai l'honneur d'être &c.

„ parler ici, s'écrie-t-il, ni de Roi, ni de Mi-
„ niſtres : on n'y chérit & idolâtre que deux ſou-
„ veraines, la *Gloire* & la *Liberté !*" Et moi je m'écrie à mon tour dans mon admiration : O brave jeune homme ! que n'es tu né parmi nous ! Tu étois digne d'être Anglois ! Hélas, ſans doute ſi mon apoſtrophe parvenoit juſqu'à lui, il me répondroit : „ Non, je ne veux avoir rien de
„ commun avec une nation qui, dégénérée au-
„ jourd'hui de ſon antique fierté, non-contente
„ de s'être laiſſé donner des fers, voudroit les
„ faire partager à des peuples plus généreux
„ qu'elle &, par un alliage étrange, à la baſſeſſe
„ de la ſervitude joint la barbarie de la tiran-
„ nie..." Oui, Milord, juſqu'à préſent j'avois cru que les actes de cruauté dont les gazettes Américaines ſont remplies ne devoient s'attribuer qu'à des vengeances particulieres ; mais par la piece ci-jointe, & ſurtout par la réponſe de l'Ambaſſadeur de S. M. Britannique, on ne peut plus douter qu'elles ne ſoient avouées du Gouvernement, & le réſultat de ſes ordres. Tonnez dans le Parlement, lorſqu'il reprendra ſes ſéances, & du moins ſi la minorité ne peut les faire révoquer, par une proteſtation authentique, déſavouez-les, & que nos amis de l'oppoſition re-

jettent ſur les coupables l'exécration de l'Europe.

Ci-joint ces deux pieces qui ne ſont parvenues que tard à ma connoiſſance, par la délicateſſe du Miniſtere François, qui n'a pas voulu les laiſſer inſérer dans les feuilles de ce pays, toujours attentif à conſerver ces bienſéances extérieures, afin de mieux cacher les coups de poignard qu'il nous porte ſecrétement.

Je finis ma lettre, mon ami, le cœur plus navré que jamais.

Paris, ce 24 Septembre 1777.

P. S. Copie de la lettre écrite par MM. Franklin & Deane, Agens du congrès en France à Milord Stormont, Ambaſſadeur d'Angleterre auprès de la même Puiſſance.

De Paris, le 6 Avril 1777.

Milord, nous avons eu l'honneur d'écrire, il y a quelque tems, à V. E. au ſujet de l'échange des priſonniers; vous n'avez pas daigné faire réponſe à cette lettre, & nous n'en attendons plus; cependant, nous prenons la liberté de vous envoyer des copies de certaines dépoſitions que nous tranſmettons au Congrès, leſquelles feront connoître à votre Cour, que les Etats-Unis

n'ignorent pas le traitement barbare que reçoivent ceux des leurs qui ont le malheur d'être vos priſonniers en Europe; & que ſi vous ne changez de conduite à notre égard, il n'eſt pas hors de vraiſemblance que la néceſſité de mettre quelqu'obſtacle à ces abominables pratiques, pourroit juſtifier les plus rigoureuſes repréſailles. Pour le bien de l'humanité, il ſeroit à ſouhaiter que les hommes fiſſent quelques efforts pour adoucir autant qu'il eſt poſſible les calamités inſéparables de la guerre. On a dit que parmi les nations civiliſées de l'Europe les horreurs de cette eſpece étoient conſidérablement diminuées; mais employer les chaînes, les coups & la famine pour forcer des hommes à ſe battre contre leurs amis & leurs parens, eſt un nouveau genre de barbarie que votre nation ſeule a eu l'honneur d'inventer. L'uſage d'envoyer les priſonniers Américains en Afrique ou en Aſie, dans des lieux trop éloignés pour leur laiſſer l'eſpoir de l'échange, ni celui de recevoir des nouvelles de leurs familles, quand même l'inſalubrité du climat ne mettroit pas un terme prompt à leurs jours, eſt une maniere de traiter des priſonniers que vous ne pouvez juſtifier par aucun exemple en uſage, à moins

que vous ne citiez les noirs ſauvages de la Guinée. Nous ſommes &c.

B.. Franklin. S. Deane.

P. S. La réponſe du Lord Stormont portoit : L'Ambaſſadeur du Roi ne reçoit point de lettres de rebelles, excepté lorſqu'ils viennent implorer la clémence de ſon maître.

LETTRE II.

Sur le nouvel Edit concernant les Jéſuites; ſur ſon enregiſtrement; ſur la Déclaration interprétative; diverſes Anecdotes & brochures relatives au même ſujet. Eſtampe ſinguliere. Retraite du Comte de St. Germain.

Il eſt arrivé, Milord, de la criſe élevée récemment dans ce Royaume en faveur des Jéſuites, ce qui arrive d'une criſe excitée dans notre individu, contre le vœu de la nature par un Médecin mal-adroit, qui, n'étant point ſalutaire, devient funeſte & preſque toujours mortelle. Les partiſans de la Société, pour avoir mal choiſi leur moment, pour n'avoir pas conduit aſſez ſourdement leur intrigue, pour avoir triomphé trop tôt des protections & de l'appui qu'ils trouvoient dans d'auguſtes perſonnages, ont manqué leur coup, & confirmé, au contraire, ſa deſtruction, par là plus aſſurée que jamais. De leur côté, les ennemis des Jéſuites, pour avoir mis

trop d'importance & d'éclat dans cette affaire, pour avoir trop manifeſté leur haine, pour les avoir tourmentés avec trop d'acharnement, ont attiré ſur eux la compaſſion du Gouvernement qui a bien voulu ratifier l'anéantiſſement abſolu du corps, mais en même tems, mettre les membres à l'abri de leur fureur. Tel eſt l'eſprit des loix qui viennent d'être promulguées à leur égard.

Le préambule de l'édit nouveau (1), après avoir réſumé tout ce qui s'eſt paſſé concernant la diſſolution de la Compagnie de Jéſus en France ſous le feu Roi (2), auquel on attribue en outre

---

(1) Donné à Verſailles au mois de Mai 1777.

(2) Le Roi y eſt-il dit, notre très-honoré Seigneur & ayeul, par ſon édit du mois de Novembre 1764, auroit ordonné que la Société & Compagnie des Jéſuites n'auroit plus lieu dans ſon Royaume, pays, terres & ſeigneuries de ſon obéiſſance; il auroit néanmoins permis à ceux qui avoient été mémbres de cette Société de vivre en particulier dans ſes Etats, ſous l'autorité ſpirituelle des Ordinaires des lieux, en ſe conformant aux loix du Royaume, & en ſe comportant en tout comme bons & fideles ſujets; il auroit en outre ordonné que toutes procédures criminelles qui auroient été commencées, ſoit à l'occaſion de l'Inſtitut & Société deſdits Jéſuites, ſoit relativement à des ouvrages imprimés ou autrement, contre quelques perſonnes que ce fût, de quelque état, qualité & con-

ſon anéantiſſement, & l'extinction abſolue de ſon régime dans tous les Etats catholiques, donne pour motif de la loi cette manſuétude particuliere envers les individus, que je vous ai annoncée, & très-mortifiante pour le Parlement, dont c'étoit inculper la conduite d'une façon aſſez claire, quoiqu'indirecte. La phraſe eſt remarquable ; on y fait dire au Souverain : „ Dans ces circonſtances, „ nous avons réſolu d'expliquer nos intentions „ ſur les moyens qui nous ont paru le plus convena„ bles pour faire participer les Eccléſiaſtiques qui „ ont été membres de ladite Société & Compa„ gnie, d'une maniere plus parfaite, aux effets de „ la bienveillance dont nous ſommes remplis pour „ tous nos ſujets." Il eſt vrai que S. M. ajoute: „ en prenant néanmoins les précautions que „ notre ſageſſe exige pour éviter tout ce qui „ pourroit troubler l'ordre & la tranquillité que

---

dition qu'elles puſſent être, ſeroient & demeureroient éteintes & aſſoupies, & auroit impoſé ſilence à cet effet à ſon Procureur-général ; il auroit, en même tems, par d'autres réglemens, pourvu à la ſubſiſtance de ceux qui avoient été dans ladite Société & Compagnie, ainſi qu'au payement des dettes qu'elle avoit contractées, & à l'emploi des biens qu'elle avoit acquis pendant ſon exiſtence.

„ nous voulons maintenir dans notre Royaume.“ Il s'enſuit toujours, Milord, de cet expoſé, que l'édit eſt un acte d'humanité envers les Jéſuites plutôt que de rigueur contre eux, dont le principal objet a été d'aſſoupir la querelle que vouloit leur ſuſciter le Parlement; ce qu'on préſume encore mieux à la vue des diſpoſitions (1), où, en

---

(1) Art. I. Ceux de nos ſujets qui étoient engagés dans la dite Société & Compagnie des Jéſuites, & qui avoient été promus aux ſaints ordres, continueront de vivre dans nos Etats comme particuliers, & ainſi que les autres Eccléſiaſtiques ſéculiers, ſous l'autorité ſpirituelle des Ordinaires des lieux, en ſe conformant aux loix du Royaume. II. Ils ne pourront ſe réunir pour vivre pluſieurs enſemble en Société ſous quelque prétexte que ce puiſſe être. III. Nous leur faiſons expreſſes inhibitions & défenſes d'avoir ni entretenir aucun commerce ni aucune correſpondance avec les étrangers qui auroient été de ladite Société & Compagnie, ſurtout avec ceux qui auroient eu ci-devant quelque autorité dans ladite Société. IV. Voulons que ceux des ci-devant Jéſuites, qui ſont conſtitués dans les ſaints ordres, ne puiſſent poſſéder aucun bénéfice à charge d'ames dans les villes, ni exercer dans leſdites villes les fonctions de Vicaires: leur permettons ſeulement de poſſéder dans leſdites villes & ailleurs des bénéfices ſimples ou ſujets à réſidence. V. Leur permettons pareillement de poſſéder des cures dans les campagnes, & d'exercer les fonctions de Vicaires dans leſdites pa-

paroiſſant gêner davantage l'exiſtence de ces individus en France, on les ſouſtrait réellement au ſerment rigoureux auquel il les avoit aſtreints, qu'ils ne prêtoient pas, mais que dans un moment d'humeur la Cour pouvoit exiger légalement d'un inſtant à l'autre. Auſſi les Magiſtrats, quoique raſſurés au fond ſur la cauſe eſſentielle de leurs craintes, ont-ils été très-mécontens de la forme & des clauſes de l'édit. Ils y ont oppoſé dans l'enregiſtrement (1) des modifications qu'a-

---

roiſſes de campagne ſeulement. VI. Ne pourront néanmoins exercer les fonctions de Supérieurs de ſéminaires, de Régens dans les colléges, ni autres relatives à l'éducation publique. VII. Ne pourront prendre poſſeſſion d'aucun bénéfice, ni exercer aucune fonction de Vicaire, ſans avoir préalablement rapporté un acte de ſoumiſſion, ſigné d'eux, de ſe conformer aux diſpoſitions de l'édit du mois de Novembre 1764 & de notre préſent édit.

(1) A la charge que les ci-devant Jéſuites ſeront tenus de ſe retirer & réſider dans les diocèſes de leur naiſſance, ſi ce n'eſt dans le cas où ils pourront poſſéder ailleurs des bénéfices; qu'ils ne pourront poſſéder canonicats ni dignités dans les cathédrales & collégiales des villes; qu'ils ne pourront exercer dans les villes aucune fonction publique du miniſtere; & que ceux qui ſeront pourvus de bénéfices ou vicariats ne pourront les poſſéder, que la ſoumiſſion exigée par l'article huit du préſent édit ne contienne en outre celle de maintenir & profeſſer

vec ces mots de ſoumiſſion, *ſous le bon plaiſir du Roi*, ils eſpéroient faire paſſer. Et quoiqu'en Général Louis XVI n'aime pas de reſtriction à ſes volontés, peut-être n'y eût-il pas fait attention, ſi l'on n'eût piqué ſon amour propre. Les enfans d'Ignace, déjà trop furieux que la reviviſcence dont ils ſe flatoient, eût tourné en un nouvel arrêt de mort, mirent en cette circonſtance une aſtuce qui faiſoit autrefois leur talent, & dont ils avoient déjà bien dégénéré. Un d'eux (1) avoit prêché le carême devant le Roi, & continuoit ſa ſtation qui ſe prolonge juſqu'à la Pentecôte. A la publication de l'édit, on approchoit de cette ſolemnité; il va trouver le grand Aumônier (2), il lui déclare que, le Parlement dans

---

les libertés de l'Egliſe Gallicane, & notamment les 4 articles de la déclaration du Clergé de 1682; expéditions deſquelles ſoumiſſions ſeront envoyées au Procureur-général du Roi, pour être dépoſées au greffe de la Cour; & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchauſſées du reſſort, pour y être lues, publiées & regiſtrées.

(1) L'Abbé de Beauregard, célebre Prédicateur.

(2) C'eſt le ſupérieur immédiat des Prédicateurs devant le Roi; c'eſt lui qui les nomme, & en général il préſide à tout ce qui concerne la chapelle.

les modifications ordonnant que les *ci-devant Jéſuites* ne puiſſent exercer dans les villes aucune fonction publique du Miniſtere, il ſe trouve interdit de droit & ne doit plus porter la parole de l'Evangile devant S. M., à moins qu'elle ne le releve & ne le ſoutienne de ſa puiſſance. On rend compte au Souverain de cette étrange contradiction: les protecteurs des Jéſuites qui l'entourent ne manquent pas de l'aigrir; furieux, il envoie chercher le chef de la Juſtice & lui reproche de l'avoir abuſé, d'avoir compromis l'autorité royale en laiſſant inſérer de pareilles modifications; il lui enjoint d'empêcher qu'elles ne ſubſiſtent. Les Jéſuites & leurs amis, enchantés de la fermeté du jeune Prince, tréſaillent de joie; ils annoncent partout que l'enregiſtrement va être caſſé; M. l'Archevêque de Paris, avec qui le Garde des ſceaux avoit eu une longue conférence, avant d'envoyer l'édit au Parlement, qui ſe plaignoit d'en avoir été joué, & qui avoit conçu de tout cela un tel chagrin qu'il en étoit tombé malade, ſe ranime aux bonnes nouvelles qu'il apprend; tout le parti eſt ſur pied, ſe remue, intrigue plus fortement que jamais; il eſpere que la guerre va ſe rallumer entre le Conſeil & le Parlement. On parle même de rappeler ſon Ange

tutelaire, M. de Maupeou ; mais le Roi rejette ce médiateur comme trop décrié. Cependant les Magiſtrats effrayés chargent le premier Préſident d'aller à Verſailles & d'empêcher une caſſation directe, de repréſenter que la formule peu ordinaire dont ils ſe ſont ſervis, eſt une marque éclatante de leur déférence reſpectueuſe aux ordres de S. M., qui doit les préſerver de l'humiliation dont on les menace. M. de Miromeſnil, dont le caractere conciliant cherche à ménager tout le monde, & ſurtout à éviter les coups d'éclat qui lui procureroient des ennemis trop violens, ſeconde les démarches du chef du Parlement, & tous deux manœuvrent ſi bien, que le Roi conſent à ne donner qu'une déclaration interprétative. Elle ſe dreſſe dans le même génie que l'édit, c'eſt-à-dire toujours de calmer les alarmes des Magiſtrats ſur la renaiſſance de la Compagnie de Jéſus, & de garantir les membres diſperſés de leurs perſécutions : elle ne rouloit que ſur ces deux points. Le premier étoit parfaitement rempli par la phraſe ſuivante du préambule : „ l'ex-„ tinction de la Société & Compagnie ayant été „ ordonnée par le Roi notre très-honoré Sei-„ gneur & ayeul dans tous les états, pays, ter-„ res & ſeigneuries de ſon obéiſſance.... ſon

„ régime ayant été anéanti dans tous les Etats „ Catholiques de l'Europe, par un concert una- „ nime de toutes les puiſſances, il n'eſt plus „ poſſible qu'elle ſoit rétablie... Dans le ſur- plus, on rappeloit les différentes modifications du Parlement, dont on louoit le zele pour le bien du ſervice de S. M. en les caſſant ſucceſſive- ment, ſauf celle concernant la ſoumiſſion exigée de maintenir & profeſſer les libertés de l'Egliſe Gallicane, & notamment les quatre articles de la déclaration du Clergé de 1682 (1).

---

(1) Voici le paragraphe le plus à remarquer du Préam- bule ſur les modifications: „ Nous ne pourrions, ſans „ bleſſer notre juſtice, permettre que des Eccléſiaſtiques „ fuſſent privés de la liberté de réſider, du conſentement „ de leur Evêque, dans tels des autres diocèſes où il ju- „ geroit à propos de leur permettre de réſider, ni qu'il „ fût porté atteinte au droit des Ordinaires de donner ces „ permiſſions aux Eccléſiaſtiques de leurs diocèſes, en „ mettant ceux-ci dans l'impoſſibilité d'en profiter. Si, „ par des motifs de ſageſſe, nous avons cru devoir ex- „ clure les ci-devant Jéſuites des bénéfices à charge „ d'ames dans les villes, nous ne pouvons pas ſouffrir „ qu'ils ſoient exclus dans leſdittes villes, au préjudice „ de notre volonté, des dignités, canonicats & prében- „ des des égliſes cathédrales & coliégiales qui n'exigent „ que la réſidence, & qu'ils peuvent poſſéder ſans aucun

Quelque douloureux que fût pour la Cour la déclaration interprétative (1), elle s'eſtima heureuſe de ne pas recevoir d'échec plus conſidérable, & n'oſa faire aucune réſiſtance. Cette loi fut enregiſtrée environ un mois après l'édit (2), tems qui s'étoit écoulé à négocier, & quoique pas auſſi favorable à leurs intérêts, qu'ils s'en étoient flattés, les enfans d'Ignace dûrent s'en contenter. Ils prétendoient même avoir eu l'art d'y faire inſérer des clauſes ménagées exprès, dont ils pourroient ſe prévaloir en tems & lieu, ſurtout celle qui laiſſe jour à leur réunion en corps ou collége en qualité de Chanoines & de Prébendiers.

Vous êtes ſans doute ſurpris, Milord, de ne point voir paroître le Comte de Maurepas

---

„ inconvénient. Nous avons penſé qu'il étoit de notre „ ſageſſe de leur interdire toutes fonctions relatives à „ l'éducation publique ; mais nous ne pouvons permet- „ tre que notre Cour étende cette excluſion au-delà des „ termes de notre édit, d'autant que les Juges ordinaires „ ne peuvent être privés du droit de réprimer, ſuivant „ les loix & ordonnances, ceux qui abuſeroient de leurs „ talens, & qui contreviendroient aux loix du Royaume."

(1) En date du 7 Juin.

(2) Le 10 Juin.

dans tout ceci; malgré ſa réſerve, ſoyez perſuadé qu'il n'étoit pas oiſif, & qu'il a contribué pour beaucoup à la mortification donnée au Parlement; il étoit mu par le Prélat le plus intrigant de l'Egliſe de France (1), qui l'ayant connu à Bourges durant ſa diſgrace, par un preſſentiment ſecret l'a toujours cultivé depuis, & de la ſorte a acquis ſur ſon eſprit un puiſſant aſcendant. C'eſt l'Evêque d'Auxerre, d'abord Evêque de Troyes; après y avoir longtems diſſimulé ſa façon de penſer, & ménagé les deux partis, il a été enfin forcé de ſe déclarer ſur cet autre ſiége, & s'eſt montré un ardent Moliniſte. En conſéquence, Promoteur de l'œuvre du Chancelier, il avoit fait deſtituer, ſous la commiſſion intermédiaire, les Profeſſeurs du collége de ſa ville épiſcopale, repaire de janſenisme & infecté de toute les brochures contre le tribunal odieux à la nation; il les avoit fait même condamner par contumace à des peines afflictives; la chance ayant tourné au retour du Parlement, ils avoient été réintégrés & autoriſés à prendre le Prélat à partie. Celui-ci piqué, s'eſt pourvu au Conſeil, & non-ſeulement a éludé cette

(1) M. de Cicé.

cette poursuite ; mais par la protection du premier Ministre, il a obtenu des lettres patentes qui affectent le collége d'Auxerre à l'institution des éleves de l'école militaire (1). Son premier projet concerté secrétement, à ce que prétendent les Jansénistes, avec le Comte de St. Germain, étoit de le peupler d'Ex-Jésuites ; mais la mine étant éventée, il a imaginé de prendre une autre tournure (2), & d'en faire confier la desserte à des Bénédictins. En vain la ville, à qui le collége appartient s'est pourvue par opposition contre cette destination qui blessoit ses droits, il est intervenu des lettres de jussion, & le Parlement, déjà moles-

---

(2) Voyez ce qui a été dit précédemment à ce sujet.

(3) M. d'Auxerre avoit préalablement fait rendre une déclaration portant réglement pour les Religieux de la communauté de St. Maur qui, avec d'autres seulement, doit avoir la desserte des colléges destinés aux éleves de l'Ecole militaire. La déclaration est datée du 31 Octobre. Il y est dit : „ S. M. a reconnu qu'il étoit indispensable „ pour le bien de ses sujets, de confier à des congréga- „ tions une partie de ces établissemens qui ne sont pas „ desservis par des Univérsités, & la congrégation de St „ Maur, par le nombre & le talent des sujets qui la com- „ posent, lui ayant paru tenir un des premiers rangs entre „ les autres, elle la préfere. En conséquence, S. M. mod-

té, a fléchi & enregiſtré (1). Après cette expédition le Prélat eſt retourné en triomphe dans ſon diocèſe, & les janſéniſtes ont maudit les Magiſtrats puſillanimes.

Les Moliniſtes ne ſont pas plus contens de ce qui ſe paſſe, & l'un d'eux, Ex-Jeſuite, Curé de Champagne, & prêchant à Châlons le Lundi de la Pantecôte, a eu l'audace d'attaquer avec un fanatiſme incroyabe le Parlement & l'autorité royale. Il faut que ſon diſcours ait été bien ſéditieux, puiſque l'Evêque (2), préſent, malgré ſon attachemet à la Société, eſt convenu que c'étoit trop fort: il a ajouté que, s'il n'avoit pas craint de commettre un ſcandale plus conſidérable encore, de fixer l'attention du public ſur des phraſes qui pouvoient gliſſer & ne laiſſer aucune trace, il auroit fait deſcendre de chaire le prédicateur éffréné. Quoi qu'il en ſoit de cet aveu, dicté par la poli-

„ les réglemens des monaſteres de cet ordre conſacrés „ uniquement à la priere & à la retraite; exigeant des tem- „ péramens convenables à leur nouvelle deſtination, elle „ déroge à beaucoup de choſes enregiſtrées &c."

(1) Le même jour, 10 Juin, que la déclaration concernant les Jéſuites. Les deux autres déclarations étoient datées du 31 Décembre 1776.

(2) M. de Juigné.

tique ſeule, & cenſure indirecte de la conduite des Magiſtrats de Châlons, ceux-ci n'ont point eu la diſcrétion de l'Evêque, ils ont informé avec chaleur & pourſuivent le Curé (1) à outrance. Ils ont fait aſſigner tout le Chapitre pour dépoſer ce qu'il a entendu : les Chanoines alarmés, obligés de parler contre l'Ex-Jéſuite, dont ils ſont grands partiſans, & dont ils adoptoient intérieurement la façon de penſer & de s'exprimer, ou de ſe trouver en manifeſte contradiction avec le reſte des auditeurs, ont préféré de mentir à leur conſcience & de ne point l'inculper. On écrit que cette affaire excite une fermentation très-vive dans la ville par la différence des partis, & qu'il y a grande apparence que lon fera intervenir l'autorité pour l'aſſoupir (2). Les adverſaires de la Société inferent de tout ceci que leurs alarmes étoient bien fondées, & que, malgré les aſſurances réitérées du Gouvernement, il ne faut point s'endormir; il faut ſurveiller d'un œil infatigable les démarches de ſes membres. C'eſt dans cette inten-

(1) Il ſe nomme Perrin.

(2) En effet, il y a eu une évocation de l'affaire, & tout eſt reſté là.

tion que le Comte anonyme a écrit de nouveau au Préſident (1). Il commence par une critique amere du réquiſitoire de M. l'Avocat général, où il mêle auſſi le perſiflage.

„ M. Seguier, dit-il, eſt bien le maître de ſa „ maniere de voir & de penſer; mais au moins „ ne devroit-il pas nous prendre pour des imbé- „ cilles, en réfutant auſſi foiblement des aſſertions „ appuyées ſur les plus fortes préſomptions, je „ pourrois dire ſur les preuves les plus capables „ d'opérer la conviction. Ce n'eſt pas en diſant „ que des nouvelles étrangeres, que des feuilles „ périodiques dont rien ne garantit la ſincérité, „ ont débité des faits invraiſemblables, qu'on per- „ ſuade qu'ils ne ſont pas vrais, ou qu'on anéantit „ des faits connus, qui ſe paſſent à notre porte, „ dont l'exiſtence eſt auſſi aiſée à conſtater que „ le paſſage de l'Empereur, ſous un nom em- „ prunté : ce n'eſt pas en ſe plaignant que je „ m'alarme d'un bruit incertain, que je donne de „ la réalité à un fantôme, qu'on me perſuadera

(1) La brochure intitulée *Seconde lettre de M. le Comte de * * * à* M. * * *, *Préſident au Parlement de Paris*; elle eſt datée du 29 Mai.

„ que les Jéſuites ſont très-tranquilles ; qu'ils
„ n'intriguent point; qu'ils ne cabalent point;
„ qu'ils ne remuent pas le ciel & l'enfer : tandis
„ que je les verrai partout en action; que j'en-
„ tendrai tous leurs partiſans, & de toutes les
„ claſſes, eccléſiaſtiques & laïques, mâles & fe-
„ meles, débiter hautement que leur deſtruction
„ eſt nulle; que le Pape n'a pas eu le droit de
„ renverſer ce que l'Égliſe avoit approuvé; que
„ les Princes n'ont pas pu anéantir ſans forme
„ ce qui avoit été établi en grande connoiſſance
„ de cauſe; que par conſéquent ils peuvent tou-
„ jours ſe regarder comme exiſtans de droit, &c.
„ Mais enſuite, qu'and je vois ces principes mis
„ en pratique, les Jéſuites ramaſſer toutes leurs
„ troupes ; s'aſſembler par pelotons; concerter
„ les projets de nouvelles attaques, alarmer Rome
„ même à la vue de leurs complots; je craindrois
„ de me donner un ridicule, ſi je diſois grave-
„ ment, qu'ils ſe réuniſſent chez leurs anciens
„ partiſans, pour y confondre leurs regrets.
„ Les bonnes ames! Ils ſe raſſemblent, ſans doute,
„ pour s'exhorter mutuellement à la patience, à la
„ réſignation, aux ordres de la Providence, ma-
„ nifeſtés par les démarches de toutes les Puiſ-
„ ſances. "

„ L'Orateur du Parlement ne pouvoit pas „ mieux, ſans le vouloir ſans doute, entrer dans „ le plan actuel des Jéſuites qui ſentent ne pou- „ voir réuſſir qu'en aſſurant qu'ils n'en ont point; „ qui, après avoir échoué pour l'Ecole militaire, „ ont fait répéter par l'Archevêque de Paris que „ jamais il n'avoit été queſtion de les y raſſembler; „ que ce ſeroit une entrepriſe auſſi inſenſée que „ celle de *faire lever le ſoleil une heure plutôt.*

Après cette introduction, qui motive ſa ſeconde lettre, le Comte fait quelques obſervations ſur l'édit. La premiere, c'eſt qu'il conſtate la certitude des nouvelles intrigues des Jéſuites. Ce ruſé politique s'écrie dans l'enthouſiaſme de ſa découverte: „ La néceſſité d'un remede annonce l'exiſten- „ ce du mal; & malgré les ménagemens que la „ bonté du Souverain lui dicte pour les Ex-Jéſui- „ tes, à travers les faveurs de toute eſpece qu'il „ accorde aux individus, percent de toutes parts „ des précautions multipliées, pour prévenir des „ troubles qui alarmeroient l'ordre & la tranquilli- „ té publique, pour ôter aux Jéſuites les moyens „ de perpétuer leurs cabales, de former des con- „ venticules ſecrets, ſous prétexte d'aſſociation, „ d'habitation commune. Ce n'étoit donc pas „ ſans raiſon que le public avoit pris l'alarme;

„ que les membres les plus ſenſés du Parlement
„ avoient communiqué les leurs à la Compagnie;
„ ce n'étoient donc pas des bruits incertains, des
„ fantômes forgés à plaiſir, ou des terreurs de
„ viſionnaire.

„ A-t-on jamais exigé de ceux qu'une loi
„ regarde, l'acquiescement exprès & formel à
„ ſes diſpoſitions? On préſume qu'elle ſera ob-
„ ſervée; & l'on attend très-tranquillement que
„ le tems manifeſte l'obéiſſance ou l'infraction.
„ On ſoupçonne donc très-fort les Jéſuites de
„ ſe regarder comme formant toujours un corps;
„ puis qu'aprés douze ou quinze ans de diſſolu-
„ tion, on les oblige de donner un acte de
„ ſoumiſſion à la loi qui prononce itérativement
„ un anéantiſſement abſolu.

„ A-t-on jamais ôté à des citoyens honnêtes,
„ paiſibles, la faculté de demeurer pluſieurs en-
„ ſemble, ſi leurs arrangemens économiques l'exi-
„ gent? les Jéſuites ſont donc juſtement ſuſ-
„ pects de ne pouvoir ſe réunir que pour le mal,
„ puis qu'on leur défend de vivre pluſieurs en-
„ ſemble, ſous quelque prétexte que ce puiſſe
„ être.

„ Interdit-on aux membres d'un corps qui
„ n'exiſte plus, tout commerce avec un régime

„ pleinement anéanti ? On fait donc très bien que les „ Jéſuites ſont perſuadés que celui de la Société „ eſt toujours ſubſiſtant, toujours gouvernant, „ puiſqu'on leur fait l'inhibition expreſſe d'entre„ tenir aucune correſpondance avec ceux qui au„ roient eu ci-devant quelque autorité dans la„ dite Société.

„ S'oppoſa-t-on jamais à ce que des Eccléſiaſtiques inſtruits, vertueux, puſſent exercer „ leurs fonctions comme Curés ou comme Vicai„ res dans les villes, en les reléguant dans les „ campagnes? Pourquoi donc cette diſtinction „ contre les Jéſuites, ſi on n'étoit pas convain„ cu que ſeuls, & dans un village, ils ne pour„ ront pas cabaler, mais qu'ayant des confreres „ dans les villes, & pouvant s'y former des „ affiliés, il eſt eſſentiel de leur ôter, le plus „ qu'on pourra, les motifs d'y demeurer; parce „ qu'il eſt impoſſible qu'ils y ſoient, & qu'ils n'y „ intriguent pas."

La ſeconde obſervation du Comte clairvoyant roule ſur le ſilence de l'édit, qui ne fait aucune mention du bref d'extinction de la Société, preuve frappante de ſon crédit. C'eſt elle ſeule à l'en croire, qui a empêché ſon envoi au Parlement, parce qu'elle ſeule a intérêt qu'on néglige cette for-

formalité. En effet, les motifs frivoles mis en avant contre son enregistrement ne servent qu'à marquer ceux plus réels de l'opposition des Jésuites. „ Ils veulent se procurer par ce silence, „ l'unique ressource d'attaquer un jour le bref „ même dans son fonds & dans sa forme; dans „ le fonds, parce qu'ils soutiendront que le Pape „ est incompétent pour dissoudre ce qu'un Con- „ cile avoit consacré par son suffrage; qu'il n'a „ pas même préalablement employé les précau- „ tions nécessaires pour les entendre, recevoir „ leurs moyens de défense; dans la forme, par- „ ce que n'ayant point été revêtu en France de „ lettres patentes homologuées, il est étranger „ à ce Royaume, & n'a pu dissoudre, pour les „ Jésuites de France, les liens religieux qui „ légalement les attachoient à la Société."

La troisieme observation a quelque chose de plus spécieux encore.

„ Mais si quelque chose peut convaincre les „ plus prévenus, de la nécessité indispensable du „ nouvel édit, ce sont les clameurs même & les „ plaintes ameres des Jésuites, & de leurs ad- „ hérens. Si depuis l'édit de 1764, les Jésuites „ s'y fussent soumis, s'ils se fussent regardés „ comme placés dans la classe de tous les autres

„ citoyens, ne tenant plus qu'à l'Etat comme
„ François, & au régime eccléſiaſtique comme
„ Prêtres; le nouvel édit leur eût paru la choſe
„ du monde qui devoit le moins les intéreſſer;
„ ils n'y auroient rien vu de nouveau, rien qui
„ ne fût exécuté depuis longtems; ils y auroient
„ même remarqué, avec reconnoiſſance, qu'ils
„ étoient plus favorablement traités que par le
„ précédent. Mais leurs cris prouvent qu'ils ſe
„ regardent comme attaqués de nouveau dans ce
„ qui les touche au vif, dans leur caractere in-
„ délébile, leur état impreſcriptible de Jéſuites;
„ que l'idée ſeule qu'on veut arracher juſqu'aux
„ derniers fondemens de leurs eſpérances, les
„ déſeſpere; que tous les avantages qu'on peut
„ leur accorder comme particuliers, leur paroiſ-
„ ſent mépriſables, dès qu'on proſcrit toute ap-
„ parence de réviviſcence poſſible pour le Corps."

Après ces raiſonnemens, qui ne laiſſent pas que d'être impoſans, on juge que l'intention de l'Auteur eſt de défendre les modifications oppoſées par la Cour à l'édit. & de prévenir leur caſſation ſollicitée, mais non encore effectuée au moment où il écrivoit. On voit qu'il a fort à cœur qu'elles ſubſiſtent dans toute leur intégrité. Pour conſoler ſes adverſaires, & les diſpoſer à la réſigna-

tion, il leur fait obſerver que le dernier édit, même réformé comme il l'eſt dans l'enregiſtrement, leur eſt infiniment plus avantageux que tous les précédens arrêts, qui cependant ſubſistent, n'ont jamais été caſſés ni improuvés du Gouvernement, & qui par conſéquent devroient avoir force de loi. Il en fait le paralel'e.

„ 1. L'édit de 1764 ordonnoit expreſſément „ aux Jéſuites de vivre comme Prêtres ſéculiers „ ſous l'obéiſſance des Ordinaires: &, quoique „ ce terme d'Ordinaires ne dût pas être équivo„ que; le Parlement, les Princes & Pairs ſéants „ dans ſon arrêt d'enregiſtrement, détermina „ nettement l'Evêque du lieu de leur naiſſance, „ qui ſeul pouvoit être Ordinaire pour les Ex„ Jéſuites; à moins qu'on ne voulût, par une diſ„ poſition inouïe, faire d'eux une claſſe ſingu„ liere de Prêtres, les diſpenſer des canons qui „ ont toujours été le plus inviolablement obſer„ vés, & les laiſſer les maîtres de ſe créer des „ ſupérieurs, un *Ordinaire* à la place de ceux „ que l'Egliſe leur a donnés. Cette idée ſeule „ révolte par ſa ſingularité.

„ L'arrêt ajoutoit qu'ils n'approcheroient pas „ de Paris de dix lieues. Ainſi il excluoit de la „ capitale tous ceux même qui pouvoient être

„ originaires de cette ville. L'arrêt d'enregiſtre-
„ ment du 13 Mai, dont on ſe plaint, n'a pas
„ pouſſé juſque-là la ſévérité. Il a rétabli les
„ Ex-Jéſuites dans le droit commun de demeu-
„ rer même à Paris, ſi c'eſt le lieu de leur nais-
„ ſance. Prétendent-ils que leurs nouveaux dé-
„ lits qui ont néceſſité & l'édit & l'arrêt, de-
„ voient leur mériter des priviléges, & les faire
„ traiter plus favorablement que les autres Eccléſ-
„ ſiaſtiques?

„ Pour profiter du bénéfice de l'édit, le Par-
„ lement vouloit qu'ils prêtaſſent le ſerment de
„ renoncer au régime, de profeſſer les quatre
„ articles du Clergé, & de combattre la doctrine
„ des aſſertions extraites des Auteurs Jéſuites.
„ L'arrêt du 13 Mai, en renouvelant le ſerment
„ ſur les deux premieres objets, n'a fait aucune
„ mention du dernier; ç'eût été demander l'im-
„ poſſible à des Jéſuites. Quand on a défendu
„ Pichon & Berruyer, eſt-on diſpoſé à aban-
„ donner les autres?

„ 2. En 1767, le miniſtere public rendit plain-
„ te que le très-grand nombre des Jéſuites avoit re-
„ fuſé de prêter le ſerment ordonné; que de ceux mê-
„ me qui l'avoient prêté, pluſieurs s'étoient rétrac-
„ tés; qu'ils ne s'étoient point retirés dans le lieu de

„ leur naiſſance; que pluſieurs même, contre la
„ défenſe expreſſe, étoient reſtés dans la capi-
„ tale, ou y étoient revenus; que leur attache-
„ ment perſévérant à ce régime proſcrit, étoit
„ d'autant plus criminel, que ce régime venoit
„ d'être convaincu par le Roi d'Eſpagne d'avoir
„ trempé dans des attentats horribles contre ſa
„ perſonne; qu'ainſi il falloit déſeſpérer de ja-
„ mais voir les Jéſuites ſujets, ſoumis à aucune
„ autre Puiſſance qu'à celle de la Société. En
„ conſéquence, la Cour les déclara déchus du
„ bénéfice de l'édit de Novembre 1764, & or-
„ donna que tous ceux qui n'avoient pas prêté
„ le ſerment ordonné par les arrêts des 6 Août
„ 1762 & 22 Février 1765, ſeroient tenus de
„ ſe retirer hors du Royaume."

L'Ecrivain pour exciter le Parlement à faire exécuter du moins le nouvel édit avec plus de rigueur, lui remet ſous les yeux dans ſa péroraiſon le tableau douloureux des ſuites funeſtes de ſon relâchement. „ Si cet arrêté, ſi ſage, ſi néceſſai-
„ re, ſi bien motivé, eût été exécuté; ſi le
„ Parlement, par une indulgence que je ne dois
„ que reſpecter, n'avoit pas fermé les yeux ſur
„ les infractions notoires de cette loi, il n'eût

„ pas eu beſoin d'avoir recours à une nouvelle : „ il n'eût pas été lui-même la victime, en 1771, „ des intrigues, des cabales ſourdes des Ex- „ Jéſuites demeurés en France, & dont les liai- „ ſons connues avec les ennemis de la Magiſtra- „ ture, opérerent un anéantiſſement deſtiné à „ ſatisfaire la vengeance de la Société détruite.

„ Mais, puiſque par le dernier édit qui fixe „ l'état des Ex Jéſuites, & par l'enregiſtrement „ du 13 Mai, l'arrêt de leur entiere expulſion „ eſt cenſé révoqué; au moins eſt il à préſumer „ que le Parlement montrera toute la fermeté „ néceſſaire pour maintenir l'exécution du der- „ nier arrêt, infiniment plus modéré que le pré- „ cédent; qu'il ne ſe laiſſera ni effrayer par les „ menaces indécentes des partiſans des Jéſuites, „ ni ſéduire par des apparences trompeuſes de „ ſoumiſſion; qu'il inſpirera la vigilance la plus „ attentive aux Miniſtres inférieurs, chargés „ ſous ſon inſpection de faire reſpecter ſes ar- „ rêts. Les cris même ſéditieux des coupables, „ les trames qu'on m'aſſure qu'ils ne ceſſent d'our- „ dir dans ce moment même, la fermentation „ qu'ils ont occaſionnée, tout annonce & la „ ſageſſe de l'édit, & la néceſſité des modifica- „ tions qui ne ſont que le développer, & la ré-

„ ſiſtance que les dépoſitaires des loix doivent
„ oppoſer aux efforts multipliés que font ces
„ hommes, amis du trouble & de la diviſion,
„ pour empêcher qu'on ne leur ôte les moyens
„ de perpétuer les maux qu'ils n'ont ceſſé de
„ faire."

Depuis cette brochure, entre pluſieurs autres que je ne connois point, il en a paru une vraiment curieuſe par l'eſtampe qui y eſt jointe dont elle donne la clef & le commentaire. Cette eſtampe eſt un emblême ſymbolique de la Société: on y voit au haut le Pere Eternel & Jéſus-Chriſt, ſurmontés du Saint Eſprit avec les images corporelles que les Peintres ont coutume de leur donner: ils témoignent l'intérêt qu'ils portent à la Société en montrant de la main le cœur divin où elle a pris naiſſance & où elle réſide toujours. Ce cœur ainſi que celui de Marie réunis occupent le centre de l'eſtampe.

La Sainte Vierge, un peu plus bas que les trois Perſonnes de la Trinité, leur préſente les chefs & les principaux députés des Jéſuites; par ſon attitude & l'air de ſon viſage elle exprime ſa douleur de l'état où ils ſont réduits.

Ces chefs & députés, du côté de Marie & à ſes

pieds, ſont St. Ignace & St. François-Xavier, reconnoiſſables par les attributs qui les caractériſent; & au deſſous d'eux les repréſentans de l'Empire, de la France & de l'Eſpagne; & celui de l'Empire tient une tête de mort ſurmontée d'une couronne impériale.

A droite ſe remarquent les députés des Jéſuites de toute la terre: leur miniſtere a été de porter la croix de Jéſus-Chriſt, de la planter ſur l'un & l'autre hémiſphere; & maintenant ils en ſont chargés par l'oppreſſion où ils gémiſſent; mais ils montrent à leurs confreres les cœurs de Jéſus & de Marie, leur conſolation, leur aſile, & le centre de leur gloire.

La criſe pénible où ſe trouve la Société, eſt repréſentée par un vaiſſeau qui eſt dans la partie inférieure de l'eſtampe, portant un pavillon orné du chiffre de l'Ordre de Jéſus. Ce navire eſt ſur une mer en courroux, battue de tous côtés par les flots; l'ancre eſt attachée à la poupe; il n'eſt plus poſſible de le fixer en aucun endroit; mais le navire ſubſiſte malgré la tempête, & jamais il ne pourra être ſubmergé; les Jéſuites qui ſont dedans tiennent toujours de la main les cordages de la voile ſymbolique que le vent enfle &

dont ils tâchent de diriger la violence en leur faveur.

Au bas encore de l'eſtampe, à droite, eſt un jeune homme conduit par un Ange : ſon attitude, ſes geſtes, ſes efforts pour s'élancer ſur le vaiſſeau le déſignent comme un proſélyte fanatique attendant le moment de s'agréger au corps diſperſé; ſon exiſtence errante ainſi que celle de la Compagnie, eſt indiquée par l'habit de pélerin dont il eſt revêtu.

Diverſes épigraphes ou inſcriptions développent ces images allégoriques. Au haut de l'eſtampe on lit : *Filii mei ſunt.* Par ces paroles de la Genèſe Dieu atteſte hautement que les Jéſuites ſont la famille privilégiée de J. C. *Nomen meum & cor meum ibi cunctis diebus:* celles-ci ſont relatives à leur nom de Société de Jéſus & à la fête du ſacré cœur qu'ils ont inſtituée, autre circonſtance que caractériſe encore cette troiſieme deviſe; *cor meum jungatur vobis*, ainſi que cette autre encore plus énergique où l'on fait dire à l'homme divin : *dabo eis ſcutum cordis.* Enfin, la derniere légende eſt, *Eritis odio omnibus propter nomen meum; qui autem ſuſtinuerit in finem, hic ſalvus erit.* Ainſi, c'eſt pour le nom de Dieu

qu'ils ſouffrent, qu'ils ſont déteſtés; mais cette perſécution paſſera, & ils triompheront enfin.

On ne peut croire qu'il y ait eu aucune tête jéſuitique aſſez folle dans ce ſiecle pour imaginer ſérieuſement une compoſition auſſi extravagante, auſſi orgueilleuſe & d'auſſi mauvais goût. Il eſt plus vraiſemblable que leurs ennemis auront voulu s'égayer ainſi à leurs dépens, en calquant cette allégorie controuvée ſur pluſieurs autres du même genre, enfantées en effet dans les tems où dominoit ce génie romaneſque & emblématique.

Du moins, tel eſt le ſoupçon de beaucoup de gens ſenſés & impartiaux, d'autant mieux que l'Auteur de la brochure ne déclare point de qui lui vient cette piece originale, ou & comment il l'a découverte; mais ne ſuppoſant d'aucune façon qu'on puiſſe révoquer en doute ſon authenticité, après en avoir donné la diſſection beaucoup plus détaillée que la mienne, il dévoile viſiblement l'ideé que les Jéſuites ont de leur Société; la perpétuité qui lui eſt promiſe, les fondemens qui la lui aſſurent, & juſqu'aux reſſources qu'elle s'eſt préparées.

C'eſt ici le Préſident anonime qui eſt cenſé répondre au Comte prétendu. Dans cette eſpece

de lettre toute récente (1), il le félicite de l'heureux ſuccès de ſes alertes au moment où les Jéſuites préparoient de côté & d'autre des points de réunion, ſe gliſſoient à l'Ecole militaire, devenoient Aumôniers des régimens; il lui attribue la vigilance du gouvernement à éventer ce projet & à le faire échouer. Il prétend que, malgré cet échec, ils n'ont pas perdu de vue leur deſſein; que c'eſt pour déſabuſer de plus en plus les gens qui le regardent comme chimérique & abſurde, qu'il faut faire connoître cette eſtampe qu'ils ont fait graver par leurs affiliés, dont l'enſemble, ſuivant lui, préſente à la fois l'idée que les Jéſuites ont de leur Société; la perpétuité qui lui eſt promiſe; les fondemens qui la lui aſſurent; les reſſources qu'elle s'eſt préparées. Il part de là pour la diſſéquer comme on a vu, & il y ajoute quelques anecdotes venant à l'appui.

La fête du Sacré Cœur eſt principalement un objet de ſon averſion, en ce que cette dévotion, puérile & pharisaïque aux yeux des gens ſimples & peu clairvoyans, étoit dans le plan des Jéſuites la ſauvegarde de la Société & preſque ſon apothéoſe. Il

(1) Elle eſt datée du 25 Septembre.

la regarde encore aujourd'hui comme un centre de ralliment, un cri de guerre pour diſtinguer leur affiliés, connoître leur troupes, & calculer leurs reſſources dans un moment déciſif, où ils croiront pouvoir tenter une entrepriſe hardie. Il voudroit donc que les Magiſtrats, aprés avoir proſcrit lors de la diſſolution de l'ordre toutes ces ſodalités inventées par les Jéſuites, ces congrégations où ils enrôloient leurs dévots, ne regardaſſent pas cette moderne inſtitution comme moins dangereuſe, & la fiſſent abolir.

Après cetre exploſion contre la fête du Sacré-Cœur de Jéſus & ces nouveaux ſectaires que les Janſéniſtes qualifient de *Cordicoles*, il cite différens faits & anecdotes tendant à prouver de la part des Jéſuites un plan fixe & ſoutenu de rebellion, 1°. en attaquant perſévérament dans des écrits le bref de diſſolution; 2°. en s'oppoſant à ſon exécution de toutes les manieres poſſibles; 3°. en ſe pérpétuant par la réception de nouveaux ſujets; 4°. en formant des ligues avec quelques Puiſſances pour ſe maintenir contre les autres, ſoulever même les peuples contre le Saint-Siege pour trouver un appui chez eux.

Le tocſin qui parut en Italie contre le bref

d'extinction & contre Clément XIV, ſon auteur, eſt de la premiere eſpece. Cet écrit partoit de deux Jéſuites reconnus coupables & condamnés à une priſon perpétuelle : tout récemment un autre Jéſuite vient de faire imprimer à Modene une hiſtoire de la Société, non moins audacieuſe & inſolente.

A l'appui du ſecond point l'Ecrivain prétend que les Jéſuites, ſous prétexte d'interêts de commerce, ſe ſont unis à l'Angleterre, & ſe ſont maintenus dans cette miſſion. Tout le monde ſait comment ils ſe ſont réfugiés en Pruſſe, d'où ils ont été enfin expulſés. A Liége ils ont, ſuivant lui, profité de la facilité du Prince-Evêque pour y conſerver leur établiſſement ſous un autre nom; à la Cochinchine, ils ſe ſont révoltés contre l'Evêque d'Adras, Vicaire apoſtolique, & en prenant l'habit de Franciſcain, le pere Marquès s'eſt flatté de ſe ſouſtraire à ſa juriſdiction; il a établi ainſi un ſchiſme entre l'Evêque & cet ordre, qui a pouſſé l'extravagance juſqu'à excommunier le Vicaire apoſtolique, matiere d'un procès porté à la Propagande à Rome.

Le troiſieme point eſt appuyé ſur des profeſſions que les Jéſuites font faire à des ſujets qu'ils enrôlent; ce qui s'eſt vu en France, & ce qui

vient d'arriver en Toſcane par un pere Panizzoni, qui, chargé de l'éducation des enfans d'un Colonel, avoit profité de ſon aſcendant pour ſéduire ſes deux éleves, ce qu'on a ſu par leur aveu.

Enfin, le charitable Janſéniſte, pour faits de la quatrieme eſpece, cite la derniere révolte de Malte, qu'il attribue aux Jéſuites, qui vouloient enlever cette Iſle à l'Ordre & la remettre à la Ruſſie dont ils ont brigué la protection; il leur reproche de s'être auſſi mêlés aux Grecs-ſchiſmatiques, &, pour leur plaire, d'avoir attaqué la primauté du Pape & cenſuré pluſieurs pratiques de l'Egliſe Romaine.

Il termine par l'anecdote d'un procès qui s'inſtruit actuellement à Rome, ſur les plaintes des chrétiens de Syrie, que les Jéſuites, pour s'y maintenir, ont ſoulevé 8000 Grecs catholiques contre le Saint-Siége, & il gémit de ce que les Députés des premiers n'ont encore pu avoir audience.

Il y joint une autre anecdote d'un Evêque neſtorien, qui avoit réconnu l'autorité du chef de l'Egliſe, & que les Jéſuites ont rengagé dans ſon ſchiſme, & celle d'un grand nombre de villages qu'ils ont ſoulevés en Moravie, ce qui les a fait chaſſer de Bohême avec „ défenſe d'y rentrer, „ ſous peine d'être pendus.

Peut-être trouverez-vous, Milord, que je me ſuis trop étendu ſur cette matiere ; mais j'ai voulu l'épuiſer, parce que vraiſemblablement c'eſt la derniere fois que je vous parlerai des Jéſuites.

Ils viennent de perdre encore le perſonnage ſur lequel ils comptoient le plus à la Cour, le Comte de ſaint Germain, l'ame de la révolution qu'ils eſpéroient faire éclore en leur faveur, rappelé avec tant de gloire & renvoyé ſi honteuſement (1). *Tranſivi & ecce non erat* !

Paris, ce 28 Octobre 1777.

---

(1) Vendredi matin 26 Septembre, M. le Prince de Montbarrey eſt allé à Verſailles remercier le Roi de la place de Secrétaire d'Etat de la guere, qu'il avoit en ſurvivance, & qu'il occupe ſeul aujourd'hui par la retraite de M. le comte de St. Germain.

LETTRE III.

Sur l'Académie de Peinture, de Sculpture & de Gravure; ſur le Sallon, ſur les différens Artiſtes qui ont expoſé, & autres.

DURANT votre ſéjour à Paris, Milord, entraîné par le tourbillon des plaiſirs & la fougue de l'âge, vous regrettez de n'avoir pas aſſez étudié les arts de cette capitale. Il ne vous reſte qu'une notion confuſe de l'Académie de Peinture, des expoſitions périodiques qu'elle fait, des membres illuſtres qui la compoſent; ou même, aujourd'hui que cette époque s'éloigne, la Compagnie étant preſque renouvelée, vous deſirez que je vous mette au fait & vous faſſe paſſer en revue les perſonnages les plus renommés. Je ſuis maintenant à portée de vous ſatisfaire. Depuis l'ouverture du ſallon qui vient de ſe fermer & qui a duré près de ſix ſemaines, il s'eſt écoulé peu de jours que je ne l'aie viſité; j'y ai ſucceſſivement eu des conférences avec le plus grand nombre des Artiſtes, des amateurs; & j'eſpere du choc

de

de tant d'opinions diverſes, de paſſions oppoſées, avoir enfin fait jaillir la vérité.

L'Académie dont il s'agit dut ſa naiſſance aux démêlés ſurvenus entre les Maîtres Peintres & Sculpteurs de Paris & les Peintres privilégiés du Roi, que la communauté des premiers voulut inquiéter; car de tout tems le mérite a attiré des perſécutions. Ceux contre leſquels on s'acharnoit étoient les *le Brun*, les *le Sueur*, les *la Hire*, les *Bourdon*, & leurs ennemis étoient des barbouilleurs dont les noms ne nous ſont pas parvenus & ſont morts en même tems qu'eux. Le génie, pour ſe ſouſtraire aux entraves dans leſquelles on vouloit le circonſcrire, fut obligé d'implorer le Monarque. Ces grands hommes obtinrent des lettres patentes qui leur permirent de ſe former en Académie (1): le ſingulier, c'eſt que leur défenſeur le plus ardent & le plus utile fut un homme qui n'étoit nullement recommandable par ſa naiſſance, par ſes emplois ou ſon crédit, qui n'étoit même

(1) Les Peintres du Roi avoient d'abord préſenté une requête au Conſeil à cet effet, & obtinrent un arrêt conforme le 20 Janvier 1648; & l'Académie ne fut établie par lettres patentes de Louis XIV qu'en 1655: ces lettres patentes furent dûment enregiſtrées au Parlement.

ni Peintre ni Sculpteur; ſimplement ayant voyagé en Italie & demeuré à Rome, il avoit acquis une théorie particuliere de ces deux arts & un peu de pratique. Le particulier à qui l'Académie a une ſi grande obligation, qu'elle regarde comme ſon principal fondateur, étoit *Charmois*, Secrétaire du Maréchal de Schomberg. Il en dreſſa les premiers ſtatuts (1); toutes les lettres de proviſion s'expédierent longtems en ſon nom, & la Compagnie ſembloit le reconnoître pour ſon chef. Le Cardinal Mazarin devint bientôt jaloux de ce titre, ſous le nom de Protecteur, & le Chancelier Seguier, qui l'avoit alors, ſe démit de cette dignité pour faire ſa cour au premier Miniſtre, & ſe contenta du titre de Vice-Protecteur.

Tous les établiſſemens nouveaux, ſurtout en France, éprouvent dans les commencemens beaucoup de variations, & ont peine à prendre une aſſiete durable. Celui-ci reſta longtems variable

(1) L'Académie s'aſſembloit d'abord chez Charmois; elle tint enſuite ſes conférences dans la maiſon d'un de ſes amis, ſituée proche St. Euſtache: de là elle paſſa dans l'Hôtel de Cliſſon, rue des Deux-Boules, où elle continua ſes exercices juſqu'en 1653, qu'elle ſe tranſporta dans la rue des Déchargeurs.

& errant. Ce ne fut qu'au bout d'un demi-ſiecle qu'il eut un domicile fixe (1), digne de lui, dans le palais des Rois, & s'aſſit ſur des fondemens ſolides & inébranlables. Le Souverain ne crut point compromettre la Majeſté en s'en déclarant ſeul Protecteur, & il fut mis ſous la direction de l'Ordonnateur général de ſes bâtimens. MM. de Tournehem (2) & de Marigny contribuerent à lui faire faire des progrès, & ſurtout la Marquiſe de Pompadour.

Dès 1665, Louis XIV avoit fondé à Rome une école pour les Peintres François, dont Errard fut le premier Directeur, ce qui avoit commencé à donner une haute idée de l'Académie de Paris, & fit deſirer à celle de cette ancienne capitale du monde de s'unir avec elle & de lui propoſer une aggrégation mutuelle des deux Compagnies : la

(1) En 1656 Sarrazin céda à l'Académie un logement qu'il avoit dans les galeries du louvre ; mais en 1661 elle fut obligée d'en ſortir, & M. de Rarabon, Surintendant des bâtimens, la transféra au Palais-Royal, où elle demeura trente & un ans. Enfin, ſon domicile fut fixé au vieux Louvre.

(2) Oncle de la Marquiſe de Pompadour, qui avoit ſuccédé au Duc d'Antin, fils de la Comteſſe de Toulouſe.

propoſition fut acceptée (1), & la Romaine choiſit le *Brun* pour ſon Prince, honneur qui n'avoit jamais été accordé aux Etrangers. Sous Louis XV il fut établi à Paris un concours de prix entre les éleves; & ceux qui les remportent ſont entretenus à Rome aux frais du Roi, afin de s'y former le goût ſur les grands modeles de l'Italie.

Malgré l'attention conſtante de ces Souverains à illuſtrer l'Académie de Peinture & de Sculpture, qui le croiroit, Milord? ces arts deſtinés dans tous les tems, chez les peuples éclairés, à concourir à la gloire nationale par des monumens qui conſervent la mémoire des actions vertueuſes, des travaux utiles, & des hommes célebres; qui contribuent encore en France à l'avantage ainſi qu'à la perfection de la plupart des arts d'induſtrie, & à rendre pluſieurs branches de commerce plus étendues & plus floriſſantes (2), qui ſont eſſentiellement partie des arts libéraux, reſtoient

(1) Les lettres de réunion en furent expédiées au Conſeil, & vérifiées au Parlement en 1676.

(2) Phraſes du préambule de la déclaration du Roi, en faveur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, donnée à Verſailles le 15 Mars 1777, regiſtrée en Parlement le 2 Septembre dernier.

toujours confondus parmi les arts méchaniques; ce n'eſt qu'à l'inſtant que Louis ſeize vient de leur accorder une diſtinction particuliere & faire jouir ceux qui les exercent des mêmes droits dont jouiſſent ceux qui font profeſſion des autres. Déjà, l'année derniere (1), en faiſant connoître qu'ils ne devoient pas être confondus avec les arts méchaniques, S. M. leur avoit rendu cette liberté dont ils n'auroient jamais, de ſon aveu, dû être privés. Aujourd'hui, en annonçant que ces arts nobles ſe ſont de plus en plus perfectionnés & répandus dans le royaume, qu'ils ont produit un très-grand nombre de monumens & d'ouvrages qui atteſtent leurs progrès, & ont ſervi à embellir la capitale, les principales villes, & les maiſons royales; elle a voulu manifeſter plus ſpécialement l'intérêt qu'elle prend à tout ce qui peut honorer & encourager des arts auſſi eſtimables & auſſi utiles, ainſi qu'à tout ce qui peut contribuer à la proſpérité de ſes peuples (2). Elle a rendu une déclaration où elle leur accorde des faveurs & une bienveillance ſpéciales, propres

(1) Par l'édit du mois d'Août 1776 portant *nouvelle création de communautés d'arts & métiers.*

(2) Phraſes du préambule.

à les diriger vers leur but & leur perfection.

Suivant les principales diſpoſitions de cette nouvelle loi, les arts de peinture & de ſculpture ſont parfaitement aſſimilés avec les lettres, les ſciences, les autres arts libéraux, ſurtout l'architecture, ce qui n'a cependant lieu qu'à l'égard des Artiſtes s'adonnant, ſans aucun mélange de commerce, aux ſujets hiſtoriques, au portrait, au payſage, aux fleurs, à la miniature, aux autres genres où le génie peut élever le talent au point de lui mériter l'admiſſion à l'Académie. Celle-ci eſt diſtinguée de toutes les autres de la même claſſe, qui pourront s'établir, par l'honneur de continuer d'être ſous la protection immédiate de S. M. & par les titres d'Académie Royale de Peinture & de Sculpture premiere & principale. Elle ſera comme la mere, l'appui & l'inſtitutrice de toutes. Ses membres pourront ſeuls prendre le titre de Peintres & de Sculpteurs du Roi. Ils ſeront ſeuls autoriſés d'établir des exercices ou donner des leçons publiques de leur art, en ce qu'il eſt eſſentiel de conſerver l'unité & la communication des principes, plus ſûrs, plus connus & plus fixes parmi eux, ſoit à cauſe de la tradition des lumieres des hommes célebres qu'a produit cette Compagnie, ſoit à cauſe de l'avan-

tage qu'ont la plupart de ceux qui la compoſent, d'avoir remonté aux ſources du beau par l'étude des chef-d'œuvres de l'Italie, de s'être développé, étendu le génie en s'occupant plus fréquemment de grands travaux.

Comme la réputation & la gloire méritées par d'excellens ouvrages ſont la plus belle récompenſe que doivent deſirer les Artiſtes de diſtinction, afin de prévenir le tort que ceux dont il s'agit recevroient, ſoit par des imputations fauſſes, ſoit par des altérations injurieuſes, il eſt défendu à tout Graveur, Sculpteur ou autre, d'emprunter le nom d'aucun membre de l'Académie ſans la permiſſion de l'Auteur ou de ſon Corps.

Enfin, en étendant la munificence de Louis XIV qui avoit déjà doté l'Académie, par l'inſinuation de Colbert (1), d'une penſion de 4000 livres, Louis XVI l'a portée à 10000 livres.

A la ſuite de la déclaration ſont des ſtatuts & réglemens, enregiſtrés auſſi au Parlement, qui font connoître l'organiſation, le Régime, la diſcipline de cette Compagnie. Par le premier, le Directeur des bâtimens eſt confirmé dans ſes prérogatives & dans ſes fonctions de miniſtre en cette

(1) En 1663.

partie, puiſqu'il eſt le ſeul intermédiaire entre le Roi & l'Académie à laquelle il doit faire paſſer tous les ordres de Sa Majeſté.

Par le ſecond, le nombre des ſujets eſt illimité : il peut s'augmenter ou ſe reſtreindre ſuivant le vœu des Electeurs, clauſe bien judicieuſe & qui devroit avoir lieu dans toutes les Compagnies ou le génie donne entrée. En effet, il y a des tems de ſtérilité & d'abondance, & les ſujets qu'il inſpire ſont plus ou moins nombreux, ſuivant les circonſtances ; mais l'adminiſtration ne varie point : elle ſera conſtamment repréſentée par un même nombre d'Officiers & de Gradués au nombre de cinquante-quatre, ſavoir un Directeur, un Chancelier, quatre Recteurs, deux Adjoints à Recteur, ſeize Honoraires, dont huit Amateurs & huit Aſſociés libres, douze Profeſſeurs de peinture & de ſculpture, ſix Adjoints à Profeſſeur, un Profeſſeur de géométrie, pour donner des leçons d'architecture & de perſpective, un Profeſſeur d'anatomie, huit Conſeillers & un Secrétaire hiſtoriographe.

Les fonctions de ces Officiers, développées dans tous les articles ſuivans, ſe déterminent la plupart par leur titre ; telles ſont celles du Directeur ; il change tous les trois ans, & ne peut

être

être continué qu'une fois, à moins que ce ne ſoit le premier Peintre du Roi, qui peut l'être à perpétuité (1). On ſent facilement que c'eſt lui qui a dicté ce privilége abuſif & tendant au deſpotiſme ſur la Compagnie, par la réunion du crédit & du pouvoir dans le même individu. C'eſt ainſi que le Directeur des bâtimens a fait inſérer la reſtriction que toutes les élections ſeroient confirmées par le Roi ſur ſon rapport (2), ce qui rend ce petit Miniſtre implicitement maître de toutes les places.

Le Chancelier eſt un grand mot qui déſigne un emploi aſſez commun, celui de garder les ſceaux de l'Académie, pour en ſceller les actes, mettre le *Viſa* ſur les expéditions, & ſa place eſt à vie. Le ſceau aura d'un côté l'image du Roi, & de l'autre les nouvelles armes que S. M. accorde à la Compagnie, ſavoir *Minerve*, & pour exergue : *Libertas artibus reſtituta* (3).

Les Recteurs ſont perpétuels, ils doivent être choiſis entre les Profeſſeurs & ſont ſeuls ſuſceptibles d'être élevés à la chancellerie, comme con-

(1) Article 6.
(2) Article 5.
(3) Article 7 & 8.

nus ainſi capables de cette charge plus éminente; ils préſident par quartier, en l'abſence du Directeur, &, en cas de décès, ſont remplacés par les Adjoints à *Recteur* (1).

C'eſt dans un comité du Directeur & des Recteurs réunis que ſeront jugés tous les différens qui ſurviendront touchant la connoiſſance des arts de peinture & de ſculpture; ils ſeront ſeuls arbitres des ouvrages, ainſi que des conteſtations élevées entre les membres de l'Académie (2).

Les Honoraires (3). ſont partagés en deux claſſes d'Amateurs & d'Aſſociés libres. On ne peut monter à la premiere qu'après avoir paſſé par la ſeconde, qui aura lieu ſans nouvelle élection, de plein droit & par rang d'ancienneté. On a voulu prévenir de la ſorte les diviſions qui ſurviendroient néceſſairement par les cabales que ne manqueroient pas de former des gens puiſſans, ce qui porteroit fréquemment le trouble & la déſunion dans la compagnie: les Amateurs auront ſeuls voix délibérative.

Tous ces membres ſont ou des protecteurs

---

(1) Article 9.
(2) Article 10.
(3) Article 3.

pris entre les grands Seigneurs, les gens en place, les gens riches; ou des particuliers qui, ſans exercer les arts, objets des travaux des Académiciens, en ont la théorie & le goût, ſont zélés pour leurs progrès, enfin, par leur intelligence en matiere d'affaires, peuvent rendre leur ſurveillance utile pour le maintien & la conſervation des droits & des intérêts de la Compagnie.

Les *Agréés* ſont un premier grade par lequel il faut paſſer pour être Académicien (1). On ne peut obtenir l'un & l'autre que ſur des ouvrages préſentés & réuniſſant au moins les deux tiers des ſuffrages de l'adminiſtration, c'eſt-à-dire des Officiers détaillés ci-deſſus, ayant ſeuls voix délibérative. Un Académicien, excepté la capacité de paſſer par élection aux dignités de l'adminiſtration, n'a d'autre diſtinction de l'Agréé que l'admiſſion aux aſſemblées & autres avantages intérieurs (2); mais celui-ci, dans la crainte que ſatisfait de ce premier honneur, il ne tombât dans un relâchement dont on a eu de fréquens exemples, eſt tenu dans les trois ans de ſon admiſſion, de ſe préſenter pour être Académicien,

(1) Article 25.
(2) Article 30.

ſous peine de perdre même le titre & les avantages d'Agréé (1).

Tout ce qui a été dit à l'égard des Peintres & Sculpteurs doit s'entendre des Graveurs, auſſi faiſant corps avec eux, & ſuſceptibles également de concourir pour les diverſes places de l'Académie.

Telles ſont, Milord, les diſpoſitions les plus eſſentielles du réglement en quarante articles, qui m'ont paru dignes de vous être développées, & doivent contribuer aux progrès des arts brillans qu'elles concernent. Mais la plus belle inſtitution, la plus utile, la plus propre à exciter l'émulation & à former également des artiſtes & des amateurs, c'eſt l'expoſition périodique des travaux de ces maîtres & aſpirans. Elle fut ordonnée par M. Orry en 1737 (2), & célébrée par un Poëte aimable, qui en a conſervé la mémoire (3) à la poſtérité.

---

(1) Article 27. Il y a une exception pour les Agréés Sculpteurs & Graveurs, en ce que les ouvrages demandés pour leur réception ſont ordinairement diſpendieux & de longue exécution, & l'Académie peut à leur égard proroger le terme fixé.

(2) Il y avoit eu une expoſition au mois de Mai 1727; mais c'étoit très-peu de choſe, & elle n'avoit pas eu de ſuite.

(3) On trouve dans les œuvres de Greſſet une épître à ce ſujet, adreſſée à M. Orry, Miniſtre des finances & Directeur général des bâtimens.

Elle eut lieu depuis pendant quelque tems chaque année à une époque fixe (1); la difficulté de fournir ſuffiſamment durant ce court intervalle des ouvrages nouveaux, & les plaintes des Artiſtes moleſtés par les critiques, ont engagé le miniſtere à reculer les époques du concours qui n'a plus lieu que tous les deux ans.

Il eſt au Louvre (2) un galetas,
Où dans un calme ſolitaire,
Les chauve-ſouris & les rats
Viennent tenir leur cour pléniere.
C'eſt là qu'Appollon ſur leurs pas,
Des beaux arts ouvrant la barriere,

---

(1) L'expoſition commence le 25 Août, & dure un mois; on la prolonge preſque toujours juſqu'au commencement d'Octobre. C'eſt en 1752 que le public commença d'être privé de l'expoſition annuelle. Voici ce que je trouve dans une critique ancienne du ſallon de 1753. „ On vient d'ouvrir au public un ſallon magnifique, & „ qui le dédommage bien de celui dont il n'a pu jouir „ l'année derniere, nos Artiſtes l'ayant voulu punir de „ ſon indifférence à leur égard & de ne les avoir pas „ aſſez employés.

(2) Ces vers ſont tirés d'une critique en vers du ſallon de cette année, attribuée au Marquis de Villette, & que vous pouvez lire, Milord, dans le *Courier de l'Europe*, ſi vous ne la connoiſſez pas.

Tous les deux ans tient ſes états,
Et vient placer ſon ſanctuaire.

On ne peut, Milord, mieux définir le lieu où ſe fait l'expoſition qu'on appelle le *Sallon*; il faut ajouter ſeulement qu'on débouche par une ſorte de trappe d'un eſcalier, quoiqu'aſſez vaſte, preſque toujours engorgé: ſorti de cette lutte pénible, on n'y reſpire qu'en ſe trouvant plongé dans un gouffre de chaleur, dans un tourbillon de pouſſiere, dans un air infect qui, impregné d'atmoſpheres différens, d'individus d'eſpece ſouvent très-mal-ſaine, devroit à la longue produire la foudre ou engendrer la peſte; qu'étourdi enfin par un bourdonnement continuel, ſemblable au mugiſſement des vagues d'une mer en courroux. Au reſte, ce mélange de tous les ordres de l'Etat, de tous les rangs, de tous les ſexes, de tous les âges, dont ſe plaint le petit maître dédaigneux, ou la femme vaporeuſe, eſt pour un Anglois un coup d'œil raviſſant; c'eſt peut-être le ſeul lieu public où il puiſſe retrouver en France l'image de cette liberté précieuſe dont tout offre le ſpectacle à Londres, ſpectacle enchanteur & qui m'a plu davantage que les chef-d'œuvres étalés dans ce temple des arts. Là le

Savoyard coudoie impunément le cordon bleu; la poiſſarde, en échange des parfums dont l'embaume la femme de qualité, lui fait fréquemment pliſſer le nez pour ſe dérober à l'odeur forte du bran-de-vin qu'elle lui envoie; l'artiſan groſſier, guidé par le ſeul inſtinct, jette une obſervation juſte, dont, à cauſe de ſon énoncé burleſque, le bel-eſprit inepte rit à côté de lui, tandis que l'Artiſte caché dans la foule en démêle le ſens, & la met à profit. Là enfin, les écoliers donnent des leçons à leurs maîtres: oui, Milord, c'eſt des jeunes éleves, répandus dans cette cohue immenſe, qu'émanent preſque toujours les meilleurs jugemens. En effet, déja pourvus d'aſſez de talent pour raiſonner pertinemment ſur leur art; dénués de préjugés, de paſſions, de jalouſie, de baſſe complaiſance, ils ont encore les idées primitives dans toute leur pureté, le goût ſain de la nature, qui n'eſt altéré par aucun attachement à aucune école, à aucun maître, ils s'expriment avec la candeur de leur âge; ils ſe combattent avec bonne foi, & de leurs petites diſputes, de leurs querelles enfantines ſouvent naît la vérité pour le connoiſſeur, qui, préocupé des ſyſtêmes divers, & flottant dans ſes incertitudes, avoit beſoin de ce coup de lumiere, afin de le décider & le fixer: mais auſſi

que de cabales ſe forment dans cette obſcure enceinte, & que de complots s'y forgent! Que de méchancetés! que de noirceurs! La fureur y aiguiſe ſes traits; l'envie y prépare ſes poiſons, & bientôt naiſſent ces pamphlets éphémeres qui déſolent les artiſtes, & pour la plupart n'acquerroient, il eſt vrai, aucune conſiſtance ſans leur extrême ſenſibilité. Heureuſement qu'ils ont aujourd'hui un chef qui, jaloux de ménager leur foibleſſe, leur épargne, autant qu'il peut, ces mortifications; autre abus ſans doute, puiſque la critique n'eſt pas moins utile au talent que la louange: l'une l'aiguillonne & l'éclaire; l'autre l'encourage quelquefois, mais le plus ſouvent l'engourdit.

Le chef dont il eſt ici queſtion, eſt M. D'angiviller, qui enchérit ſur ſes prédéceſſeurs, & a des projets très-vaſtes pour la perfection des arts. Indépendamment du Muſée qu'il doit former dans la galerie des Tuilleries, où l'on placera tant de chef-d'œuvres de peinture & de ſculpture entaſſés dans les gardes-meubles de S. M. & qui s'y dégradent & dépériſſent honteuſement, imagination hardie, ne pouvant s'exécuter qu'à grands frais & avec beaucoup de tems, il a déterminé le Roi à

conſacrer tous les deux ans une certaine ſomme pour des tableaux du grand genre (1), dont les ſujets doivent être principalement tirés de l'hiſtoire de France, & pour les ſtatues des hommes illuſtres dont elle s'honore (2).

Les Artiſtes ne ſont pas auſſi contens du Directeur de l'Académie, M. Pierre, premier Peintre du Roi, auquel ils reprochent beaucoup de morgue & d'importance, ſurtout une pareſſe dans laquelle il s'autoriſe par les fonctions de ſa place; & ils prétendent qu'au contraire, c'eſt par de nouveaux travaux qu'il devroit s'en montrer digne. „ Il ſe „ croit, diſent-ils, obligé à donner des audiences; „ à aller à la Cour; à ne pas manquer le lever du „ Roi. Cependant la principale affaire d'un „ Peintre eſt de compoſer des tableaux. Wan„ loo (3) travailloit le Dimanche (4), comme „ les autres jours, ſans que S. M. s'en apperçut,

(1) Il y en avoit dix d'expoſés cette année dont trois ſujets de l'hiſtoire de France.

(2) Le nombre en eſt fixé à quatre.

(3) Premier Peintre du Roi avant M. Boucher, auquel a ſuccédé M. Pierre.

(4) Le Dimanche eſt ſurtout le jour pour les courtiſans, auquel ils ſe rendent en foule à Verſailles.

„ & ſon lever ne s'en faiſoit pas moins bien. Il „ paroît que depuis 1761 il n'a point concouru „ au ſallon; mais il a fait de grands ouvrages „ tels que la coupole de ſaint Roch, le plafond „ du palais Royal, le plafond de St. Clou (1). „ Il ſe repoſe aujourd'hui. Ses partiſans aſſurent que ſes ouvrages réuniſſent les parties les plus rares à trouver enſemble, deſſin, coloris, caractere, expreſſion, tout y eſt également ſuivant eux. Oui également, répliquent ſes détracteurs, parce qu'il eſt médiocre en tout. Pour moi je m'en rapporte à ce qu'en écrivoit un amateur plein de goût, il y a près de trente ans (2), d'un rang au deſſus des petits ménagemens, & dans un âge où l'enthouſiaſme ſeul des arts le faiſoit parler. „ M. „ Pierre me paroît très-propre à conſoler la „ peinture de ſes pertes; il eſt rare de voir des „ Artiſtes auſſi jeunes réunir autant de talens. „ C'eſt le fruit du génie & d'un tems ſolidement „ employé à de mûres réflexions... Louons-le

(1) Château de plaiſance de M. le Duc d'Orléans, dont M. Pierre eſt premier Peintre.

(2) C'eſt M. le Baron de St. Julien, auteur des lettres ſur *la peinture à un amateur*, qui parurent en 1750.

„ de ſon amour pour les arts & de ſa mâle activité
„ au travail, qui lui en fait dévorer toutes les diffi-
„ cultés. On trouve dans cet Auteur une grande
„ facilité de compoſition, beaucoup de vigueur
„, de Coloris, & un deſſin, pour l'ordinaire, ſa-
„, vant & exact. Son pinceau eſt aiſé, coulant,
„ voluptueux „.

Le Critique cite enſuite ſix tableaux de ce maître (1), dont quatre du genre hiſtorique & exaltés avec les plus vifs tranſports.

Pour plus de commodité, je parcours l'ordre du tableau, Milord; prenez votre almanac royal & ſuivez-moi.

M. Dumont le Romain & le Moine ſont deux anciens Directeurs; ne croyez pas que ce ſurnom de *Romain*, à l'égard du premier, ſignifie que ſes ouvrages ſont dignes de l'école romaine; s'il ne marque ſon talent, il fait honneur à ſon zele; on le lui a donné, parce que dans ſa jeuneſſe ne pouvant faire le voyage d'Italie faute d'argent, il l'entreprit & l'exécuta à pied. Ses ouvrages ſont extrêmement travaillés; il deſſine & peint

---

(1) Une *Pſyché*, une *Léda*, l'*Enlevement d'Europe*, & la *Préſentation au temple*. Les deux autres ſont une paſtorale & une ſolitude.

avec ſévérité ; mais il eſt dur, monotone, & ſans graces (1). Le ſecond eſt un Sculpteur très-connu, ſurement un grand homme ; car il eſt d'une modeſtie rare : il vieillit malheureuſement, & n'a rien expoſé cette année.

Après eux marche un ancien Recteur, M. Nattoire, venu depuis peu de Rome, où il étoit Directeur de l'Académie de France. Toutes ſes dignités, ainſi que l'honneur qu'il a d'être Chevalier de l'ordre du Roi, ſont un préjugé en ſa faveur. Il eſt fameux, en effet, par un grand nombre d'excellens ouvrages qu'on voit de lui dans différentes égliſes de Paris, & ſurtout par la chapelle des enfans trouvés qui fait fallon à elle ſeule. Il eſt renommé pour la ſupériorité de ſon deſſin ; mais il a un coloris toujours plombé & livide, qui dépare entierement ſes meilleurs tableaux. On lui reproche encore de la froideur. Voici comme, en le louant, un Poëte, dont j'adopte volontiers le jugement, lui reproche ingénieuſement ce défaut (2). „ Dois je

(1) Ce jugement eſt encore du Baron de St. Julien.

(2) Dans les *Caracteres des Peintres François actuellement vivans*, que je trouve imprimés à la ſuite d'un poëme ſur la peinture de M. le Baron de St. Julien en 1775 & du même Auteur.

„ t'oublier ici toi placé au centre des arts, com-
„ me à leur ſource, pour diriger la marche de
„ nos jeunes éleves, & modérer dans eux l'ivreſſe
„ du talent? Faits pour habiter ſous le ciel le moins
„ tempéré & recevoir leurs idées de la préſence
„ immédiate du génie, il voulut que ta ſageſſe
„ leur ſervît de guide; que ces aiglons ambitieux,
„ devenus plus timides à ton exemple, s'acoutu-
„ maſſent, mais de loin, à contempler cet
„ aſtre brûlant d'un œil ſerein & ſans s'éblouir.
„ Chez toi le feu ſubjugué de l'enthouſiaſme le
„ cede partout à celui du bon ſens. Ton guide
„ fidele eſt le ſcrupule, ta Divinité chérie l'exac-
„ titude. Tel fut cet ingénieux la Motte, qui
„ peu propre à recevoir les impulſions du génie,
„ ſe ſervit en ſophiſte de ſa raiſon pour l'oppo-
„ ſer au ſentiment".

Vous jugez facilement, Milord, par la nature des ouvrages de M. Nattoire, que c'eſt un dévot, mépriſé de ſes confreres, pour avoir compromis à Rome les priviléges de l'école Françoiſe, en voulant aſſujettir un éleve à l'inquiſition exercée contre les ſujets du Pape (1).

(1) Il s'agit d'un ſieur Mouton, exclu de l'Académie à Rome par le ſieur Nattoire, pour n'avoir pas ſatisfait à ſon devoir pascal.

Dans le régime ancien il n'y avoit que deux Recteurs. L'un deux, M. Jeaurat, ne produit plus : ſon genre grivois & poliçon exige tout le feu du jeune âge; la gaîté, que ne comporte guere la vieilleſſe, en fait le principal mérite. On m'a montré deux charges de lui très-agréables : dans la premiere, c'eſt un taudis de filles qu'un Commiſſaire fait enlever en préſence d'une foule de poiſſardes témoins de la ſcene. L'autre repréſente un déménagement bourgeois troublé par des créanciers importuns. Son défaut eſt de ne pas aſſez empâter ſes tableaux, qui manquent abſolument de relief (1). Son confrere eſt un Sculpteur, ce Couſtou qui vient de mourir, & dont je vous ai fait tout récemment l'éloge.

Des Adjoints à Recteur, il ſuffit de nommer M. Pigal pour le faire connoître. L'Europe entiere parle de ſon Mauſolée du Maréchal de Saxe; & M. André Bardon qui, quoique Poëte, Peintre, Hiſtorien, n'en eſt pas plus connu.

Je paſſe légerement ſur les huit Honoraires Amateurs & les huit Aſſociés libres où l'on compte la moitié de grands Seigneurs, gens de qua-

(1) Je trouve ce reproche dans un recueil de lettres ſur le ſallon, attribuées à un M. de Bachaumont.

lité, militaires (1), recevant au moins autant de luſtre de l'Académie qu'ils lui en donnent; quatre financiers, gens riches (2), s'étant aviſés le ſoir d'être ſavans dès le lendemain, & croyant avoir acquis beaucoup de connoiſſance après avoir acheté beaucoup de tableaux; de ces ſots qu'aiment ſingulierement les Marchands & qu'adulent & prônent certains Peintres qui, oubliant la nobleſſe de leur art, s'aſſocient ſecrétement aux marchés lucratifs de ces brocanteurs & à leurs manœuvres honteuſes (3). Quant à M. de Boulogne (4), d'un nom illuſtre dans la peinture, il

---

(1) MM. Comte de Baſchi, Marquis de Calviere, Chevalier de Valory, Marquis de Voyer, Duc de Bouillon, Blondel d'Azincourt, Baron de Bezenwal, Turgot.

(2) MM. Watelet, de la Live de July, Bergeret, de Montullé.

(3) Tout cela ſe trouve détaillé dans *des Dialogues ſur la Peinture* avec des notes qui parurent en 1774 à l'occaſion du ſallon de 1773. Le ſeptieme dialogue roule ſur les manœuvres entre les Peintres & les Brocanteurs & les Marchands d'eſtampes. J'ai déja emprunté quelques détails & jugemens de cet ouvrage très-inſtructif, l'Auteur eſt anonyme.

(4) Conſeiller d'Etat ordinaire & au Conſeil royal, Intendant des finances. Il deſcend d'un Peintre de ce nom très-connu.

n'eſt point étranger à l'Académie; mais qu'y fait celui de l'Abbé Pommyer, qui n'a point la manie d'être dupe, qui n'a point fait de voyage en Italie, perſonnage borné, ſans illuſtration, ſans lumieres? Sans doute, comme Conſeiller de grand'-Chambre, il eſt de ceux qu'admet la nouvelle loi, en qualité de gens utiles, & pourra ſolliciter les procès de la Compagnie, ſi elle en a.

M. Gabriel eſt le premier Architecte du Roi, c'eſt l'Auteur de la colonnade de la place de Louis XV, qui ne vaut pas tout à-fait celle du Louvre; mais de la nouvelle ſalle de Verſailles qui, tout bien examiné, eſt ce qui s'eſt fait de mieux du ſiecle dans les maiſons royales (1); & M. *Souflot* ſon confrere ne dépare pas non plus cette liſte. L'Auteur de la moderne égliſe de Sainte-Génevieve a droit de s'aſſeoir dans toutes les Académies des Arts.

Des douze Profeſſeurs (2), M. Hallé eſt le plus ancien; il ſe montre infatigablement à toutes les expoſitions; mais cette fois, la foibleſſe de ſon

(1) Jugement des *Dialogues ſur la peinture.*

(2) Je paſſe MM. Adam & la Perte, Sculpteurs, anciens Profeſſeurs que je ne connois nullement.

ſon pinceau ſe reſſent de ſa main débile (1). Il a pourtant encore du deſſin, une diſtribution ſage, une ordonnance bien entendue. On l'a toujours regardé comme de la ſeconde claſſe (2), ſeulement à raiſon de ſa mauvaiſe couleur & de ſon défaut d'enthouſiaſme, ſans lequel il n'y a point de génie.

M. Vien n'a point expoſé cette année; il eſt Directeur de l'Académie à Rome, & y réſide actuellement, ce qui prive le public de ſes ouvrages qu'on aime : il n'a pas beaucoup d'imagination; mais il n'eſt point effrayé d'une vaſte ordonnance : il a le goût de l'antique, il deſſine avec correction & ſupérieurement les pieds & les mains; la plupart de ſes têtes manquent d'expreſſion, ſurtout dans les paſſions fortes & tragiques; du reſte, peu de maniere, couleur aſſez vraie, belle entente du clair-obſcur : c'eſt le Peintre qui réunit le plus de parties (3). On vante, comme

(1) *Dans Cimon l'Athénien, qui, après avoir fait abattre les murs de ſes poſſeſſions invite le peuple à entrer librement dans ſes jardins & à en prendre les fruits.* Tableau pour le Roi de 10 pieds 4 pouces quarrés.

(2) Jugement de M. le Baron de St. Julien en 1750.

(3) „ C'eſt un bien habile homme : ça vous deſſine d'une „ correction charmante, avec de la grace, de la naïve.

ſon meilleur ouvrage, la banniere qu'il a faite pour la paroiſſe de St. Germain l'auxerrois (1); &, quoique je n'aime pas les proceſſions, Milord, j'ai été exprès à celle de cette égliſe, le jour de la Fête-Dieu derniere: j'ai trouvé que c'étoit plutôt le triomphe de l'Artiſte que du Créateur. Toute l'admiration ſe portoit ſur ce trophée brillant.

Repoſons-nous, Milord, & permettez que je remette à une autre ſéance la ſuite de ce coup d'œil ſur l'école Françoiſe qui devient plus étendu que je ne comptois. On eſt aiſément bavard quand on parle de ce qu'on aime, & je pourrois ajouter avec ce qu'on aime.

Paris, ce 13 Septembre 1777.

„ té ... on eſt étonné que ce Peintre ait fait les perſon-
„ nages ſi bien, les velours ſi velours, les cheveux ſi
„ vivans & ſi bien faits; car on ſe dit à l'oreille que juſ-
„ que là ce n'avoit pas été ſon métier, & que c'étoit
„ un Peintre de nudités anciennes....." Tel eſt le jugement que portoit d'un des principaux tableaux de M. Vien expoſé en 1769, repréſentant *l'inauguration de la ſtatue équeſtre du Roi.* M. Cochin dans une facétie qu'on lui attribue, intitulée *Réponſe de M. Jerôme, rapeur de tabac, à M. Raphaël, Peintre de l'Académie de St. Luc^e Entrepreneur général des enſeignes de la ville, fauxbourg & banlieue de Paris....*

(1) Cet ouvrage fut expoſé au ſallon de 1755, & c'eſt le jugement de M. le Baron de St. Julien.

LETTRE IV.

Eloge hiſtorique de Michel de l'Hôpital, Chancelier de France, *avec cette Epigraphe:* Ce n'eſt point aux eſclaves à louer les grands hommes *in*-8°. *de* 125 *pages.*

En vous parlant de l'Académie Françoiſe, je n'ai pas encore eu occaſion, Milord, de vous faire mention de la ſéance périodique qu'elle tient chaque année le jour de la St. Louis pour la diſtribution du prix d'éloquence ou de poéſie (1) décerné alternativement. Cette fois, il s'agiſſoit du premier, & le ſujet étoit l'éloge de

(1) Ces prix ont été formés des fondations réunies de MM. de *Balzac*, de *Clermont-Tonnerre*, Evêque de Noyon & *Gaudron:* les deux premiers, membres de l'Académie le dernier, particulier aſſez obſcur. On ne voit pas que le don de celui-ci, acte de généroſité pure, d'enthouſiaſme vif pour les lettres, ait excité en aucun tems moindre marque de reconnoiſſance de la Compagnie envers ce bienfaiteur.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

l'Hôpital (1). Comme je n'y ai point assisté, je ne puis vous en rendre compte. Quant au discours couronné, les journaux sont pleins d'extraits & de détails qui me dispensent de revenir sur un discours analisé déjà sous tous ses points de vue; mais ce qu'ils ne vous ont peut-être pas appris, est l'anecdote la plus curieuse à cette occasion: c'est que son Auteur l'Abbé Remi, & les Docteurs qui l'ont approuvé (2), sont entrepris par la Faculté (3), & vraisemblablement seront sommés de se rétracter, s'ils ne le font de bonne grace avant le décret absolu.

L'éloge de l'Hôpital dont j'ai à vous entrete-

---

(1) Dans le principe, le sujet devoit être un discours de morale fondé sur un texte de l'écriture sainte, à peu près comme un sermon; il devoit même finir constamment par une priere à Jésus-Christ. Sous le secrétariat de M. Duclos, l'Académie à secoué ce joug, & a substitué à ce discours de morale l'éloge d'un grand homme de la nation. On m'a dit que cette institution remontoit à 1760, & que l'éloge *du Chancelier d'Agueſſeau* a été le premier proposé aux candidats.

(2) L'un est le frere Fozembas, Moine, & l'autre le Docteur Billette.

(3) La dénonciation a eu lieu au *prima mensis* de ce mois.

nir, Milord, ne ſera point dans ce cas : l'Auteur voulant éviter une querelle infaillible avec les Théologiens, pour ne point être obligé de s'aſtreindre aux formalités (1), n'a pas concouru. Il eſt ainſi reſté maître de ſe livrer à toute l'impulſion de ſon génie ou de ſon *humour* (*). Par là, ſuivant lui, il a ſurmonté la plus grande difficulté du ſujet, celle, chargé de pareilles entraves, de ne pouvoir le traiter avec la liberté & la vérité qu'il exige. C'eſt ce qu'il développe dans un avant-propos, où il juſtifie l'épigraphe

(1) Les matieres de morale traitées dans l'origine par les candidats ſembloient exiger que les diſcours fuſſent approuvés par la Faculté. L'Académie, en changeant de plan, s'étoit affranchie de cette ſervitude ; mais *l'Eloge de Fénélon* par M. de la Harpe, couronné en 1771, ayant attiré l'attention du Clergé qui y avoit trouvé des propoſitions très-répréhenſibles, il eſt intervenu arrêt du Conſeil, ordonnant que l'article dix du réglement du Conſeil, fait en 1671 pour l'Académie Françoiſe, aura lieu ; c'eſt-à-dire que les candidats reviendront à l'ancien uſage.

(*) Mot Anglois que celui *d'humeur* rend mal en François ; c'eſt ce qu'a ſenti ſans doute Milord *Al. Eye* qui en écrivant à un compatriote, a préféré le terme de ſa langue plus énergique. (*Note de l'Editeur.*)

qu'il a prise, & explique dans quel genre il a conçu son ouvrage.

„ En effet, quand les statuts de l'Académie „ imposent la nécessité de soumettre les ouvra- „ ges destinés au concours à la censure de la „ Sorbonne; quand on a vu cette même Sor- „ bonne se déchaîner contre quelques lieux com- „ muns de tolérance répandus dans Bélisaire, & „ dans un éloge de Fénélon; comment permet- „ troit-elle de louer un homme qui parla tou- „ jours le langage de la Philosophie & de la „ raison dans le Conseil des Rois; qui préserva „ la France des horreurs de l'inquisition; qui „ voulut soulager le peuple en diminuant les ri- „ chesses du Clergé; qui jugea toujours la reli- „ gion en homme d'État, c'est-à-dire comme „ une partie de législation nécessaire à mainte- „ nir, mais que le Gouvernement doit accom- „ moder au plus grand bonheur des hommes; „ qui de là pencha toujours secrétement vers le „ calvinisme, parce qu'il le trouvoit plus ami de „ la liberté, de l'industrie & de l'humanité? „ Comment ensuite, sans tomber dans des allu- „ sions & des paralleles involontaires, louer un „ Ministre, qui ne se laissa amollir par la cor- „ ruption & gouverner par l'intrigue; qui con-

„ ſerva dans ſa place toute l'intégrité de ſa ver-
„ tu & de ſon caractere; qui, placé auprès d'un
„ jeune Roi, fit tout ce qu'il put pour l'éclairer
„ & pour l'arracher aux mœurs empoiſonnées
„ de ſa Cour; qui fut en un mot le Miniſtre de
„ la nation, plutôt que celui du trône? Qu'il
„ oſe entreprendre un éloge pareil, celui qui ſe
„ ſentira quelque talent, & ſurtout cette ſorte de
„ talent qui naît de la paſſion pour la vérité;
„ qu'il l'oſe, & bientôt, effrayé de tout ce que
„ ſon ſujet l'obligeroit de dire, ſentant de tous
„ côtés les entraves qui l'environnent, la plume
„ échappera de ſes mains; & plus ſon ame aura
„ de hauteur & d'énergie, plus elle retombera
„ douloureuſement ſur elle-même, accablée du
„ poids de ſes chaînes.

Ce début ne peut ſans doute que donner une grande idée du déſintéreſſement & de la véracité de l'Hiſtorien. Un autre avantage qu'il s'eſt encore ménagé, a été de s'affranchir de toutes les autres formules preſcrites par l'Académie, ſoit pour la modification, ſoit pour la durée du diſcours. Dans le ſien aucune de ces diſſections oratoires connues ſous le nom de premier point, de ſecond point, de diviſion, de ſoudiviſion, ignorées chez les Grecs & chez les Romains,

imaginées dans des tems de barbarie & conſervées juſqu'à nos jours, malgré leur ridicule.

Le Panégyriſte parcourt tout ſimplement les différentes époques de la vie de ſon héros, ce qui forme des ſuſpenſions, des repos naturels pour le lecteur & ſeulement exige des tranſitions adroites & variées. Après avoir parlé de ſa naiſſance, de ſon éducation, des premiers malheurs de ſa jeuneſſe, il le montre ſiégeant au Parlement, puis Ambaſſadeur du Roi de France au Concile de trente; enſuite entrant au Conſeil comme Maître des requêtes, revêtu de la charge de Surintendant & premier Préſident de la Chambre des Comptes créée pour lui; de là paſſé en Savoye avec la dignité de Chancelier de la Ducheſſe, enfin rappelé dans ſa patrie pour y être élevé à celle de Chancelier & garde des ſceaux de France. L'Hôpital dégoûté, quittant le Miniſtere, ſon Hiſtorien le ſuit dans la retraite, & après l'avoir enviſagé ſous le rapport de Miniſtre & d'Homme d'Etat, le conſidere ſous celui de Légiſlateur; il termine par le repréſenter dans ſa vie privée, mourant de douleur après le maſſacre de la St. Barthelemi, & donne ainſi le dernier coup de pinceau à ſon tableau vaſte & magnifique.

Dans

Dans chacune des parties de ce discours il y a des morceaux de la plus grande force & bien capables de déplaire & de faire des ennemis à l'Auteur. En voici quelques-uns que je vous ai extraits à la hâte; car la rareté de l'ouvrage ne m'a pas encore permis d'en acquérir la propriété & de vous le faire parvenir.

A l'occasion de la charge de Conseiller au Parlement, qui fit partie de la dot de la femme de l'Hôpital, il se trouve une digression sur la vénalité des offices de magistrature. „ Trente ans „ auparavant, l'Hôpital n'auroit dû cette charge „ qu'à son mérite; alors les dignités de la robe „ n'étoient point vénales, elles étoient données „ à des Avocats distingués; les Parlemens propo- „ soient trois sujets lorsqu'il vaquoit une place, „ & le Roi nommoit un des trois. Louis XII „ avoit confirmé cette disposition par une loi for- „ melle. François premier, avide de guerre & „ d'argent, la détruisit. Ce fut le Chancelier Du- „ prat qui lui donna ce funeste conseil; mais, „ puisque ce sont les Rois qui choisissent leurs „ Ministres, c'est à leur mémoire à répondre à „ la postérité de toutes les fautes qui se com- „ mettent sous leur regne. Les abus, qui de- „ viennent bientôt des torrens, ne sont que des

„ ruiſſeaux à leur ſource ; on ne vendit donc
„ d'abord que vingt charges nouvelles de Con-
„ ſeiller au Parlement de Paris : l'année ſuivante
„ on en vendit trente dans les Parlemens de
„ province ; & ſucceſſivement elles furent toutes
„ miſes en finances. Il ne fallut plus alors, pour
„ y parvenir, ni examen, ni concours de ſuffra-
„ ges ; par conſéquent plus de ſcience, plus d'in-
„ tégrité ni de réputation ; on vit ordonner au
„ plus ignorant, & quelquefois au plus vil des
„ citoyens, le droit de prononcer ſur la fortune
„ & ſur la vie des hommes. Quand les juges
„ achettent leurs emplois, il faut bien que tôt
„ ou tard, directement ou indirectement, la juſ-
„ tice ſe vende. Auſſi, bientôt l'ancien & mo-
„ dique droit des épices ſe convertit en argent.
„ Enſuite, vinrent les rétributions aux Secrétai-
„ res des Rapporteurs, les exactions de tous les
„ légiſtes ſubalternes, les frais immenſes de la
„ chicane ; car la chicane elle-même nâquit de
„ cette funeſte ſource ; toutes ces formalités ſans
„ nombre, ces détours, ces ſubterfuges qui la
„ compoſent, & qui ont fait du temple de la
„ juſtice un labirinthe où la ſaine raiſon & le
„ bon droit ne peuvent preſque jamais ſervir de
„ fil, ont été imaginés par les gens de loi. On

„ a beaucoup déclamé contre les Financiers ; mais
„ l'avidité des Magiſtrats ou de leurs ſuppôts,
„ n'a été ni moins inventive, ni moins cruelle ;
„ elle a corrompu ce qu'il y a de plus ſacré ſur
„ la terre, & le ſeul bien que les gouvernemens
„ puiſſent faire aux hommes : la juſtice & les
„ loix."

Si ce paragraphe n'eſt point agréable au Parlement, celui-ci a dû lui déplaire infiniment plus, en ce qu'il renverſe abſolument toutes ſes prétentions & ſeroit la plus forte inculpation de ſa conduite ſur la fin du regne de Louis XV. Il eſt d'autant plus frappant, que l'Auteur oppoſe aux Magiſtrats ce même l'Hôpital dont ils ſe ſont prévalus ſi ſouvent dans leurs remontrances & leurs autres écrits.

„ L'Hôpital croyoit que les Parlemens n'étoient
„ & ne devoient être que des Cours de judicature.
„ Leur prétention d'être le Sénat du Royaume,
„ l'image & le ſupplément des Etats généraux,
„ lui paroiſſoit non-ſeulement abſurde & chimé-
„ rique, mais contraire aux interêts de la na-
„ tion. Quel droit, en effet, de ſimples Ma-
„ giſtrats créés par le Souverain, occupant des
„ charges vénales, nés la plupart d'une condition
„ obſcure, n'ayant reçu ni délégation ni pouvoir

„ de leurs concitoyens, avoient-ils de ſe croire
, appelés à repréſenter la nation? Quel rapport
, leur éducation, leurs études, leurs occupations
„ journalieres avoient-elles avec l'adminiſtration?
„ Comment pouvoient-ils, dans la pouſſiere du
, barreau, avoir appris à connoître les beſoins
„ de l'Etat au dehors, ſa ſituation au dedans; le
„ meilleur ſyſtême d'impoſition, le rapport de
„ toutes les parties à l'enſemble & de tous les dé-
„ tails aux réſultats? Quelle réclamation, quelles
„ lumieres pouvoient naître de corps ainſi con-
„ ſtitués? De vaines remontrances pleines de
„ déclamations, & vuides de moyens, indiquant
„ quelquefois les maux, & n'enſeignant jamais les
„ remedes. Comment ne ſentoit on pas que
„ ſi la Cour avoit paſſagerement favoriſé les pré-
„ tentions des Parlemens, en paroiſſant regarder
„ leur enregiſtrement comme une ſanction néces-
„ ſaire & faiſant partie intégrante de la loi, c'é-
„ toit pour flatter la nation d'un fantôme de
„ contre-poids à l'autorité du trône, & la des-
„ habituer peu à peu de la convocation des Etats
„ généraux.

Telle étoit, ſuivant l'Ecrivain, la façon de penſer de ſon héros à l'égard des Magiſtrats;

mais bien loin d'être le fauteur du deſpotiſme & d'avoir cherché à augmenter l'autorité royale au détriment des droits de la nation, ce que lui ont reproché ſes détracteurs, il lui prête ſur ces droits les plus grandes idées & les plus patriotiques, l'Hopital étoit alors Surintendant & Premier Préſident de la Chambre des Comptes. Il dit:

„ L'Hôpital penſoit que les Etats généraux „ étoient le véritable conſeil de la nation, le „ *Palladium* de ſes droits, la reſſource qui pou„ voit un jour tout réparer en tout bouleverſant. „ C'étoit une grande penſée que celle-là, & qui „ contenoit le germe de bien d'autres. Il les „ fit en conſéquence convoquer trois fois pen„ dant ſon miniſtere, & il vouloit que dans „ l'intervalle d'une convocation à l'autre, ils „ laiſſaſſent un comité aſſemblé pour ſuivre „ l'exécution des meſures qu'ils auroient priſes". Et plus loin, ce qui eſt plus irréſiſtible encore dans la bouche d'un membre du Clergé, de Marillac Archevêque de Vienne déclarant: „ Que „ c'étoit là le tribunal inſtitué pour écouter les „ plaintes de la nation, comme les autres tribunaux „ l'étoient pour écouter celles des particuliers;

„ que les anciens fondateurs de la monarchie
„ Françoiſe ne s'étoient réſervés que ce lieu,
„ où ils partageaſſent avec le Roi l'autorité qu'ils
„ lui avoient donnée, & où ils rentraſſent dans
„ une eſpece d'égalité néceſſaire pour réparer ce
„ que le Prince auroit uſurpé ſur ſes ſujets, où
„ enfin, le pouvoir ſuprême dont ils l'avoient
„ revêtu, ne les empêchât pas de négocier, & de
„ conclure avec lui des traités obligatoires de
„ part & d'autre."

Il continue, & ce ſont ſurtout ces réflexions qui ont ſingulierement ulcéré le cœur des Magiſtrats, en ce qu'il ſe rend l'organe de la plus ſaine partie de la France & du Parlement lui-même.

„ Telle eſt aujourd'hui ſur les Parlemens &
„ ſur les Etats généraux, l'opinion, non des
„ vieux Magiſtrats que les préjugés de leur profes-
„ ſion & de leur tems aveuglent, mais celle des
„ jeunes gens, auxquels un eſprit plus hardi,
„ plus libre, éclairé des lumieres actuelles, fait en-
„ viſager les objets ſous de plus grands rapports.
„ Ils conviennent de l'incompétence & de l'inſuf-
„ fiſance des Parlemens dans les affaires d'admi-
„ niſtration publique; & ils avouent, qu'au lieu
„ de leurs ridicules & inutiles conflits avec l'au-

„ torité royale, les Parlemens n'avoient qu'un parti
„ à prendre, celui de reconnoître cette incompé-
„ tence, de réclamer les Etats généraux comme
„ ſeuls juges, ſeuls arbitres des intérêts de la
„ nation; &, en attendant, de proteſter contre
„ tout enregiſtrement forcé, ſurtout quand il
„ auroit rapport à des édits burſaux, comme illé-
„ gal, preſcriptible, & contraire à l'uſage con-
„ ſtamment obſervé juſqu'à Louis XIII. Par là
„ le Gouvernement, qui ne ſe ſeroit vraiſembla-
„ blement point arrêté, étoit du moins obligé de
„ démaſquer ſes vues; il s'avouoit deſpotique;
„ le bandeau tomboit des yeux de la nation; &
„ tôt ou tard une nation qui eſt éclairée, &
„ qu'on opprime, rentre dans ſes droits.

Le diſcours que tint le Chancelier dans une de ces aſſemblées tumultueuſes où l'on agitoit la queſtion ſi l'on feroit la guerre aux Proteſtans ou ſi l'on leur accorderoit la Paix, eſt un morceau précieux, & par ſa hardieſſe, & par l'eſprit de tolérance qui l'a dicté, & par l'éloquence vigoureuſe dont il eſt rempli.

„ Quels ſont ces ennemis qu'on paroît mépri-
„ ſer, s'écrioit cet Orateur Homme d'Etat en
„ plein conſeil? Ce ne ſont pas gens émus & ſou-
„ levés par imprudence, ſans ordre, ſans chefs

„ & ſans diſcipline. Ce ſont gens aguerris, ré-
„ ſolus, que le déſeſpoir & la néceſſité rendent
„ dociles & diſciplinables, qui ont une grande
„ opinion de leurs chefs, & dont les chefs ſont
„ étroitement liés. Le camp du Roi, par con-
„ tre, eſt diviſé en factions & en querelles.
„ L'ambition y eſt débordée; l'avarice y domine;
„ la diſcipline y eſt corrompue; la licence déme-
„ ſurée & les volontés déſunies.

„ Mais le Roi, objecte-t-on, pardonneroit-
„ il donc à des rebelles? Des rebelles! le mot
„ eſt bientôt lâché. Quel eſt leur premier crime?
„ De penſer autrement que nous. Mais il croient
„ bien penſer, & jamais la juſtice humaine n'a
„ puni ceux qui pechent innocemment. En exa-
„ minant les choſes de près, je ne ſais s'il y a
„ homme ſi parfait qui ſe voyant réduit au point
„ où ils ont été, & voyant quelque moyen de
„ s'en préſerver ne l'embraſſât vivement. C'eſt
„ ce qui leur a mis les armes à la main; car les
„ menées qu'on bâtiſſoit contre eux étoient ſi peu
„ ſecrétement conduites, la défaveur tant évidem-
„ te, le dédain ſi apparent, les menaces de la rup-
„ ture de l'édit de pacification & de la publica-
„ tion du concile tant ouvertes, qu'ils euſſent été
„ par trop lourds & ſtupides s'ils n'en euſſent, à

„ bon eſcient, été touchés, & euſſent bien mé-
„ rité le tourment qu'on leur apprêtoit, s'ils
„ n'euſſent évité la fête. Et y a-t-il loi au monde
„ plus urgente que celle que la nature apprend à
„ un chacun, à ſavoir que la tuition de ſa vie
„ & de ſa liberté contre l'oppreſſion eſt non-ſeu-
„ lement licite, mais auſſi équitable & ſainte.
„ Cette loi n'eſt point enſeignée aux hommes,
„ mais divinement engravée en l'eſprit de toute
„ créature. Je ne veux pourtant les excuſer en
„ tout; mais je les juge plus dignes de pitié que
„ de haine.

„ Le Roi enfin, ajoute-t-on, ſera donc
„ forcé de capituler avec ſes ſujets: ſi le Roi
„ quittoit quelque choſe de ſon droit & autorité,
„ je n'aurois que répondre, combien qu'il faille
„ quitter de ſon droit ſi le ſalut de la république
„ le requiert; car même ce n'eſt plus droit, s'il
„ empêche le bien public, & nuit à l'Etat. Mais
„ eſt-ce capituler que de promettre pour toute
„ convention que le Roi demeurera leur Prince,
„ & qu'ils demeureront ſes ſujets, qu'il pourra
„ leur preſcrire une forme de vivre, leur impo-
„ ſer des peines & des ſupplices s'ils outrepaſſent
„ ſa volonté, les déſarmer, lever tribut ſur eux.
„ Si le Roi nous ôtoit la liberté, nous ſerions

„ ſes eſclaves ; il ſeroit un oppreſſeur, & non
„ un Prince légitime. Arriere ceux qui, d'un
„ cœur hoſtile & ſanguinaire, tâchent de cor-
„ rompre la naïve & naturelle bonté du Roi.
„ Telles gens ſont de mauvais ſervice à cette
„ couronne. Si le Roi eſt offenſé, qu'il donne
„ à la république ſon offenſe, & elle reconnoî-
„ tra avec uſure ce bienfait.

„ Je ſais que ceci ſera trouvé âpre, & que je
„ pourrois parler plus doucement ; mais la né-
„ ceſſité arrache, malgré moi, ces paroles de
„ mon cœur, & me fait préférer la rude vérité
„ à la douce flatterie".

Vous jugerez bientôt, Milord, des raiſons du miſtere avec lequel cette production ſe diſtribue, par le paſſage ſuivant.

„ Telles ne ſont pas aſſurément les ſpécula-
„ tions de nos Miniſtres actuels. Ils voient pa-
„ tiemment la nation humiliée ſous le poids de
„ ſes anciennes injures ; ils ne comptent pour rien
„ l'énergie à redonner à nos eſprits & l'honneur
„ à rendre à nos armes. Le Havre n'eſt point
„ aux Anglois, comme du tems de l'Hôpital ;
„ mais Dunkerque eſt pour nous un monument
„ de honte bien plus grand. Un Député de cet-
„ te fiere nation y commande en républicain ;

„ ſemblable à cet Ambaſſadeur Romain, qui tra-
„ çoit un cercle ſur le ſable autour d'Antiochus,
„ en lui diſant ces paroles terribles: *Vous ne ſor-*
„ *tirez pas de ce cercle que vous ne m'ayez répondu*,
„ tous les jours il nous dit: Vous n'éleverez
„ pas une pierre ſur cette pierre, où nous vous
„ en punirons. O l'Hôpital! l'Hôpital! tu
„ étois Magiſtrat & philoſophe, & tu aurois ſou-
„ levé toutes les forces du Royaume contre cet
„ intolérable affront! C'eſt devant tes mânes
„ que je dénonce ces Miniſtres coupables." Ils
„ ſe diſent pacifiques, & ils ne ſont que foibles.
„ Ce n'eſt point la paix qu'ils veulent conſer-
„ ver, ce ſont les places qu'ils occupent. Ils ſen-
„ tent que leur activité ne ſuffiroit pas à des
„ mouvemens plus vifs, & que le choc des
„ grandes occaſions briſeroit leur caractere."

Le Comte de Maurepas étoit trop ſenſiblement déſigné dans ce portrait pour ne pas obliger la police à ſouſtraire un ouvrage qui pouvoit l'affecter malgré ſa modération connue, qui lui a toujours fait oublier ſes injures perſonelles. On devoit cet égard à un premier Miniſtre ayant la confiance du Roi & tenant le timon de l'Etat. Que ce paſſage, au ſurplus, Milord, ſerve à vous faire connoître la façon de penſer des François &

de leurs dispositions très-prochaines à la guerre ; car vous sentez bien que l'Auteur n'est ici que l'écho de ce qu'il a entendu dire, & lorsque je vous aurai appris quel il est, vous le concevrez encore mieux. Je reviens à l'ouvrage. Entre différens traits contre le Clergé, j'y trouve un fait que j'ignorois & bien nécessaire à constater. C'est que la guerre étant déclarée & le siége du Havre résolu, l'Etat dépourvu d'argent & de ressources, l'Hôpital proposa de recourir au Clergé. Il fait rendre des lettres patentes qui ordonnoient l'aliénation de cent mille écus d'or de renté en fonds de terre, des domaines ecclésiastiques. Le Clergé & le Parlement se soulevent ; ils représentent que les biens de l'Eglise sont inaliénables. *Le Havre est aux ennemis*, répond l'Hôpital, *& les biens de l'Eglise sont à l'Etat.* Il fait exécuter l'édit à la rigueur, &, quelques tems après, le Clergé se détermine à racheter les biens aliénés. Voilà un excellent exemple, & je suis surpris que depuis, lorsqu'on a entrepris infructueusement le même projet, on ne l'ait pas fait valoir.

Je ne vous ai cité jusqu'a présent, Milord, que les endroits propres à vous faire connoître le génie de l'Auteur ; en voici un qui vous fera juger de son style & de son talent pour le

portrait. Il s'agit de l'image de la Cour de Charles neuf & de ſa majorité.

„ Cependant, Charles déclaré majeur, n'aug-
„ mentoit ni l'autorité ni la conſiſtance du gou-
„ vernement; Médicis avoit gâté ſon enfance
„ & elle corrompoit ſa jeuneſſe. Il étoit dans
„ cet âge de criſe où les paſſions ſe développent,
„ toutes prêtes à produire, ſuivant qu'on les
„ dirige, des vices ou des vertus. Médicis les
„ épie, les obſerve, & c'eſt pour les employer
„ à le gouverner. Peut-on ſe peindre ſans
„ exécration une mere qui palpite de joie en
„ découvrant les défauts de ſon fils! Elle le
„ voit né foible & timide, & elle l'amollit en-
„ core; elle lui inſpire du dégoût pour les af-
„ faires, & de la méfiance pour lui-même. Elle
„ remplit ſon ame des préjugés de la ſuperſtition,
„ & elle y détruit tous les principes de morale.
„ Elle lui donne des alarmes ſur la fidélité de ſon
„ peuple, & des ſoupçons ſur la probité de tout
„ ce qui l'approche. Il montroit du penchant
„ pour les femmes; elle attiſe elle-même ſes
„ premieres inclinations; elle l'entoure de piéges,
„ & elle les couvre de fleurs; elle inven-
„ te chaque jour de nouvelles fêtes. Ce ne
„ ſont point des courſes, des tournois, des jeux

„ propes à lui donner le goût d'une vie active
„ & guerriere. La cataſtrophe de Henri deux,
„ & les fauſſes larmes qu'elle répand à ce ſou-
„ venir, en avoient banni l'uſage. Ce ſont des
„ banquets, des danſes, des maſcarades, dans
„ leſquelles les femmes de ſa cour, & ſurtout cel-
„ les qu'elle appeloit particulierement *ſon troupeau*,
„ paroiſſoient à demi-nues, & avec tout ce
„ que l'art peut ajouter de ſéduction à la beauté.

Après avoir accordé à ce diſcours tous les éloges qu'il mérite, il faut avouer, Milord, qu'il n'eſt pas ſans défaut: & quelle eſt la production humaine qui ne doive payer le tribut à la cenſure? Il eſt écrit avec la force, l'énergie, la véhémence qu'exigeoit le projet de l'Auteur; mais il eſt quelquefois obſcur & néologue, ce qu'il a de commun avec preſque tous les ouvrages modernes. Il n'y a pas une grande ſuite, cette liaiſon, cet enchaînement de plan & d'idées, qui conſtituent les chef d'œuves oratoires; il eſt allongé en certaines parties, étranglé dans dautres: malgré ces taches, il eſt infiniment ſupérieur à tous ceux compoſés ſur le même ſujet, à celui couronné même, & à coup ſûr il auroit obtenu le prix, s'il avoit pu concourir.

Mais le panégyriſte, en renonçant à une récom-

penſe utile, cherchant le prix auquel il aſpiroit dans un cercle plus vaſte, dans le ſuffrage public, après avoir loué un grand homme, ainſi qu'il a droit de l'être par la poſtérité, c'eſt-à-dire ſans foibleſſe, ſans intérêt & ſan crainte, n'auroit pas atteint ſon but, s'il n'eût profité de la circonſtance où toutes les imaginations étoient exaltées ſur le compte de l'Hôpital, pour répandre ſon éloge. Le jour donc même où celui de l'Abbé Remi devoit être couronné, le ſien fut envoyé aux portes des grands de cette capitale avec beaucoup de profuſion & de clandeſtinité, ce qui annonçoit un Auteur également en état & de faire des ſacrifices pécuniaires & de braver les perſécutions qu'on pourroit lui ſuſciter. On conclut que ce n'étoit point dans la claſſe ordinaire qu'il falloit le chercher. Lui-même enſuite, déclarant qu'il vouloit garder un anonyme impénétrable, conduiſoit à le déceler par les exclamations ſuivantes de ſon exorde ! „ Ah! puiſſions-nous avoir pour rivaux, „ dans ce noble projet, non des gens de lettres, „ qui communément placés trop loin des affaires „ & des hommes, égarés par une philoſophie „ déclamatoire & ſtérile, mille fois plus eſcla- „ ves de certains préjugés que le peuple qu'ils „ ſe flattent d'éclairer, eſclaves ſurtout de tou-

„ tes les conſidérations utiles à leur fortune ou
„ à leur repos, n'écrivent preſque jamais avec
„ aſſez de vérité & de courage; mais des hom-
„ mes placés dans la carriere du monde & des
„ évenemens, accoutumés à manier les affaires,
„ ou à voir agir ceux qui les dirigent, ayant
„ étudié l'hiſtoire non pour l'écrire, mais pour
„ apprendre à y figurer un jour.... Eh! pour-
„ quoi l'Europe entiere ne concourroit-elle pas
„ à l'éloge de l'Hôpital? Un grand homme ap-
„ partient à l'univers. Ames fortes, eſprits éclai-
„ rés, amis de la vertu, ſi vous n'êtes pas mes
„ concurrens, c'eſt vous ſeuls du moins que je
„ prends pour mes juges. Ah! puiſſiez-vous
„ trouver dans mon ouvrage, non cet éloquen-
„ ce d'effort & d'appareil que je n'ai jamais étu-
„ diée & que je n'ambitionne pas; mais cette lo-
„ gique ſimple & droite d'un bon eſprit qui a
„ bien médité l'hiſtoire; ces grands mouvemens
„ d'une ame que les grandes vertus ont le droit
„ de paſſionner; cet amour vif de la gloire, non
„ de celle qu'on acquiert en louant un grand
„ homme, mais de celle que l'on pourroit ac-
„ quérir en l'imitant. Surprenez-y, je le veux
„ encore, ces élans d'une ambition que je ne dé-
„ favoue pas, cette agitation d'une ame fatiguée

„ de

„ de ſon inaction, cette conſcience, ſans doute
„ trop audacieuſe, ces forces que j'eſpérerois
„ déployer ſi j'étois ſur un plus grand théâ-
„ tre....

En joignant à ces premieres données les obſervations des connoiſſeurs ſur la maniere, la tournure, le ſtyle de l'ouvrage, on regarda bientôt comme certain qu'il étoit de M. de Guibert, ce jeune Militaire dont je vous ai entretenu déjà. Cependant il perſévere à renier cette production, & c'eſt à cette occaſion que quelqu'un lui a dit ingénieuſement: *Si vous n'en êtes pas le pere, tant mieux pour votre repos, & tant pis pour votre gloire.*

Ce que j'aime ſurtout dans l'Auteur, Milord, ce qui fait le principal mérite & le caractere diſtinctif de ſon ouvrage, c'eſt un amour de la vérité au deſſus de tout; c'eſt la franchiſe incorruptible avec laquelle il brave non-ſeulement les perſonnages les plus puiſſans, les corps les plus redoutables, mais juſqu'à ſes propres juges; car, en renonçant au prix que l'Académie décerne, il auroit pu porter ſes vues plus haut & ambitionner d'occuper dans ſon ſein une place qu'ont toujours recherché & que briguent aujourd'hui plus que jamais ces Grands, ces Hommes d'Etat, ces premiers de la nation auxquels il veut s'aſſimiler,

& cependant rien ne le fait gauchir dans ſa véracité; il montre le vice radical de l'inſtitution de l'Académie, il jette à cet égard des vues neuves & profondes, & fouillant juſque dans les replis les plus cachés de l'ame du fondateur, il y découvre les chaînes dont Richelieu l'inveſtit à ſa naiſſance. Il veut qu'ayant continuellement en vue de conſolider & d'étendre le deſpotiſme dont il venoit de faire le principe du Gouvernement François, ce Miniſtre ait imaginé de former cette Compagnie pour aſſervir le génie des gens de lettres qui y ſeroient introduits abſolument ſous la dépendance de la Cour, & même le génie des autres aſpirans à cet honneur & obligés d'être fort circonſpects, pour ne pas ſe mettre dans le cas de l'excluſion; enſorte qu'il ne ſortiroit plus de leur plume, rien de grand, rien de fort, rien de libre. Ah! ſi cela eſt, Milord, n'ayons jamais d'Académie; renonçons au beau-parler & agiſſons.

Paris, ce 29 Septembre 1777.

P. S. Je n'ai pas encore pu raſſembler toutes mes notes pour la ſuite de mes obſervations ſur l'Ecole Françoiſe: ce ſera la matiere de ma prochaine lettre.

LETTRE V.

Suite du coup d'œil ſur l'Ecole Françoiſe.

. . . . . Voyons tout par nos yeux:
Ce ſont là nos trépieds, nos oracles, nos Dieux.

C'eſt ce que beaucoup d'Artiſtes ne voudroient pas, Milord; ils aimeroient mieux qu'on s'en rapportât à eux, & ils ont raiſon, parce qu'ils gagneroient infiniment à ne ſe montrer qu'au microscope de leur amour-propre, ayant l'admirable & double qualité contraire de groſſir les beautés de leurs ouvrages & de diminuer celles des autres, ſurtout à l'égard de leurs rivaux. Il en eſt quelques-uns de meilleure foi, qui conviennent que c'eſt au public ſeul à juger du mérite d'un tableau, à le fixer irrévocablement. Cette aſſertion n'eſt pas nouvelle; mais l'Auteur des *Dialogues ſur la peinture* en donne une raiſon fine & détournée que tout le monde n'apperçoit pas. „ Quoique, dit-„ il, il ſoit en général naturel de penſer que les „ gens de l'art s'y connoiſſent mieux que les „ autres; on ſe trompe, quand même on les ſup-„ poſeroit de bonne foi, ſans paſſion & ſans ja-

„ louſie; ils ſont toujours prévenus ſur la par-
„ tie qu'ils ont le plus & la regardent comme la
„ ſeule eſſentielle. Ce goût excluſif enfante les
„ ſectes & les ſyſtêmes. Les Peintres Napoli-
„ tains, copiant la nature ſans choix, avoient
„ une fierté de touche, & une vérité de cou-
„ leur qu'ils regardoient comme le ſeul mérite;
„ ils ne concevoient pas la réputation du Domi-
„ niquin, qui, par l'étude de l'antique, ſcrupu-
„ leux dans le choix des formes, & par une
„ obſervation profonde, parvenu à peindre l'ame,
„ préféroit une imitation préciſe de la belle
„ nature, à la facilité du pinceau; & alors la li-
„ berté des *Eſpagnols* étoit mépriſable pour un
„ Artiſte à choix & à expreſſion."

Encouragé par cet aveu, je continue, Milord, & reprends le tableau de différens membres de l'Ecole Françoiſe.

Le Sieur Allegrain, troiſieme profeſſeur, eſt une Sculpteur qui a terminé cette année une *Diane ſurpriſe au bain par Actéon*, deſtinée pour être placée à Lucienne (1) chez Madame la Comteſſe du Barri. Cette maſſe ne pouvant être tranſpor-

(1) Ancien château donné par Louis XV à cette favorite, où elle à bâti un pavillon que tous les étrangers vont admirer.

tée au ſallon, l'Artiſte a ouvert ſon attelier au public. Il ſeroit difficile de voir une figure mieux deſſinée, d'un ciſeau plus doux, plus moëleux; elle eſt priſe dans le point où elle ſort de l'eau, & dans ſon embarras cherche à ſouſtraire au profane tant de beautés; mais, tandis qu'elle les cache d'un côté, elle les découvre de l'autre. Son attitude eſt d'être un peu courbée, ce qui rapproche cette figure au deſſus de la ſtature de nos femmes, c'eſt-à-dire de 5 pieds 10 pouces de haut, des proportions ordinaires: il y a un art infini dans les contours, dans les plis, dans les développemens du corps. Quelques amateurs en trouvent les membres trop forts pour ſon ſexe; mais une Diane ne doit pas avoir la délicateſſe du corps d'une Vénus. La tête n'eſt pas moins ſéduiſante que le reſte, & c'eſt le défaut qu'on reproche à l'Auteur. On trouve que c'eſt un contre-ſens dans le moment de l'action qu'il annonce, puiſque l'expreſſion, loin d'être celle d'une femme coquette, jouant la ſurpriſe, dont elle n'eſt pas fâchée intérieurement, devroit être celle d'une Déeſſe pudique, indignée de ſe voir en proie aux regards ſacriléges d'un mortel.

Un Poëte (1), en voyant cette ſtatue, dans

(1) M. Guichard.

ſon enthouſiaſme a écrit au bas le diſtique ſuivant.

Sous ce marbre impoſteur, toi, que Diane attire,
Crains le ſort d'Actéon, tu vois qu'elle reſpire !

Son confrere Falconet, depuis longtems en pays étranger, ſemble perdu pour ſa patrie; mais ſa gloire rejaillit ſur elle, & la poſtérité apprendra avec admiration que ce fut un François qui éleva la ſuperbe ſtatue de Pierre I en Ruſſie, & eut l'idée ſublime de le mettre en action, de lui faire franchir ſur ſon courſier ce rocher énorme dont le tranſport ſeul eſt déjà un des prodiges du regne de l'immortelle Catherine.

En voici un que vous aimerez beaucoup, Milord, car il peint les nudités, & eſt très-voluptueux: on l'appelle l'Albane de l'Ecole Françoiſe (1): malheureuſement, ce genre, qui ſemble

(1) „ Si j'obſerve ces petits défauts des ouvrages de „ M. de la Grenée l'aîné, ce n'eſt qu'afin qu'il y ait une „ parité encore plus abſolue entre cet Artiſte & le fa„ meux Albane, à qui on l'a comparé avec tant de rai„ ſon. Puiſqu'on s'eſt permis d'aſſimiler un Maître mo„ derne à un ancien, j'oſerai dire que la comparaiſon „ tourneroit à la gloire de l'Artiſte François à beaucoup

tenir principalement à l'ardeur, à la fraîcheur, au brillant de la jeuneſſe, n'en comporte guere d'autres, & M. de la Grenée l'aîné, dont il s'agit, eſt déjà loin de cet âge aimable. Il a voulu rendre cette fois la grandeur d'ame *de Fabricius refuſant les préſens que Pyrrhus lui envoie* (1). L'idée eſt belle aſſurément, mais exigeoit une élévation de penſées dont l'Auteur n'étoit pas ſuſceptible. Il a mieux caractériſé l'Ambaſſadeur du Roi d'Epire, qu'on ſuppoſe être Cynéas, parce que ce perſonnage devoit avoir un air de candeur & de ſéduction en même tems, dans le genre de poéſie du Peintre. Il n'en eſt pas de même du Romain, dont il falloit plus exprimer l'action par le mouvement de l'ame que par le repouſſement de la main allongée. Au lieu de l'indignation qu'on

„ d'égards, & que ce n'eſt que par la beauté de ſes tê-
„ tes que l'Italien peut l'emporter."

Ce jugement eſt tiré d'une brochure ayant pour titre *Obſervations ſur les ouvrages expoſés au ſallon du Louvre*, ou *Lettre à M. le Comte de **** qui parut en 1775, attribuées à un Sieur Colſon, brocanteur, barbouilleur de toile & de papier, mais diſant des choſes judicieuſes, ſurtout quand il parle d'après les connoiſſeurs, comme en cette occaſion, où c'eſt l'avis général.

(1) Tableau de dix pieds de haut ſur huit de large pour le Roi.

s'attend à remarquer au plus haut degré ſur ſa phiſionomie, on n'y lit que de l'humeur: ce n'eſt point le courroux d'un héros; c'eſt un air boudeur & mauſſade; & le refus ne ſe détermine que par la roideur du bras, geſticulation forcée qui ſent plus le Rhéteur que le grand homme.

Malgré ce que j'ai dit, Milord, M. de la Grenée ſe ſoutient dans ſes productions plus riantes & plus légeres; mais je préfere à tous les tableaux de cette eſpece qu'il a expoſés cette année, un de 1773, que j'ai vu, je ne me rappelle pas où, & qui m'a charmé: c'eſt une allégorie de la paix dont l'idée eſt délicieuſe. Vous vous rappelez ce joli diſtique latin.

Militis in galeâ nidum fecere columbæ;
Apparet Marti quam ſit amica Venus.

C'en eſt la traduction fidele. Tandis que la Déeſſe des amours reçoit le Dieu de la guerre entre ſes bras, des colombes font leur nid dans ſon caſque. Je voudrais ſeulement que le Mars, ſans être moins mâle, ſe reſſentît plus du moment où il ſe trouve. En général l'Artiſte, qui excelle à rendre les beaux corps de femme, ne prononce pas auſſi bien les muſcles vigoureux de ſes héros.

En-

Encore un Sculpteur, Milord, & un bon, car il n'en eſt guere que de cette eſpece à l'Académie, & la génération actuelle des Artiſtes en ce genre ne dégénere point de la premiere; on ne peut leur oppoſer de rivaux que parmi les anciens de la nation Italienne (1). M. Pajou, vraiment digne d'être Profeſſeur (2), puiſqu'il appuie ſes préceptes de l'exemple, & qu'il le fait fréquemment & bien, n'a cependant pas autant réuſſi qu'on s'y attendoit dans la ſtatue de Descartes, dont il étoit chargé (3). On trouve qu'il a totalement manqué l'expreſſion de ſon ſujet rêvant à la ſuiſſe, bien loin de frapper le ſpectateur par les conceptions fortes d'un Philoſophe fabriquant le monde dans ſon imagination. J'ai été voir au jardin du Roi la ſtatue de M. de Buffon, du même Artiſte, qu'on y a poſée &

(1) Jugement des *Dialogues ſur la peinture.*

(2) M. *Belle* eſt ſur la liſte avant lui; mais je le paſſe comme un Payſagiſte médiocre & dont on ne parle plus. M. le Baron de St. Julien déſavoueroit aujourd'hui le jugement qu'il en portoit en 1748. „ On ne ſauroit mieux „ entendre le payſage, & ſurtout le rendre avec plus de „ vérité qu'il le fait."

(3) Une des quatre ordonnées pour le Roi: ſtatue de 6 pieds de proportion.

qu'on commence à laiſſer regarder (1) au public; quoiqu'elle ſoit mal placée, au pied d'un eſcalier dans un veſtibule étroit, où elle manque du point d'optique néceſſaire à ce monument coloſſal, j'en ai été beaucoup plus content. L'auteur de l'hiſtoire naturelle eſt debout, dans l'attitude d'un homme qui compoſe. Le génie enflamme ſa figure, pleine de nobleſſe; il tient d'une main un poinçon, de l'autre un rouleau ſuivant le coſtume antique: les attributs qui l'accompagnent, indiquent le genre de ſes occupations, & un globe auprès de lui déſigne la nature entiere ſoumiſe à ſon examen: il regne dans cet ouvrage un grand caractere. M. Pajou, très-fécond dans ſon art (2), eſt en outre un ſavant, ce qui lui a valu une place à l'Académie des Belles-Lettres, dont il eſt en même tems deſſinateur.

---

(1) Cette ſtatue en marbre, exécutée aux dépens de S. M. avoit été commandée par Louis XV, à l'inſçu de M. de Buffon; c'étoit un hommage que le Monarque vouloit rendre au grand homme: elle eſt placée au bas de l'eſcalier du cabinet d'hiſtoire naturelle.

(2) On voyoit encore au ſallon pluſieurs autres ouvrages de M. Pajou. Une figure de Mercure repréſentant le commerce, un buſte du Roi, trois buſtes en marbre, & pluſieurs autres en terre cuite & deux deſſins de payſage à l'encre de la Chine.

Pour le petit *Briard*, ainſi que le qualifient ſes confreres (1), il craint la critique en Diable, & n'a garde de s'y expoſer. Il ne met plus de tableaux au ſallon depuis longtems; il s'eſt attaché à mad. Du Barri dans le tems de ſa faveur; il a travaillé pour Lucienne. Là, point de cenſure: il reçoit des éloges & de l'argent, c'eſt bien doux. Il a peint auſſi le plafond de la ſalle de Verſailles. Il enchantoit le feu Roi & ſes favoris, ſinges du maître; on n'avoit des yeux que pour lui; ce qui faiſoit taire les jaloux: c'étoit véritablement un enfant gâté de la Cour: le moyen de braver enſuite un public ſévere!

Au contraire, M. Wanloo, curieux de ſoutenir un nom célebre daus la peinture (2), & de remplir les devoirs de ſon état, ne laiſſe paſſer aucun ſallon ſans produire des fruits de ſon travail. J'aime aſſez ſon morceau de *l'Aurore & Céphale*, dont il étoit chargé cette année pour le Roi (3). La Déeſſe eſt fraîche, amoureuſe &

(1) Suivant les *Dialogues ſur la peinture.*

(2) Il eſt frere du fameux Wanloo, Peintre du Roi de France & le premier qui ait conſervé le goût ſain de l'antique, au milieu de la contagion générale. Il y avoit encore le Wanloo d'Eſpagne, médiocre.

(3) Tableau de 7 pieds de large ſur 10 de haut.

séduisante ; mais on ne pourroit se persuader qu'elle puisse enlever un chasseur trés-corsé & qui pese lourdement encore sur la terre. Elle est sur un nuage qui a trop de consistance &, en général, ce sujet n'est pas gai, léger & vaporeux, comme il devroit l'être.

Il est fâcheux qu'on reproche à M. *Bachelier*, bien des choses qui diminuent de beaucoup son mérite & le rendent indigne du Professorat. Dès 1750 on l'annonçoit comme donnant de grandes espérances pour le genre *d'Oudry* (1); on lui trouvoit seulement une exactitude si minutieuse, qu'elle dégénéroit en froideur ; on l'exhortoit à se départir de la patience des *Gerad. dow* & autres Flamands ou Hollandois, pour se livrer davantage à sa verve, & l'on lui promettoit d'atteindre son Rival (2). En 1755 on le décidoit très en état de remplacer ce maître qu'on venoit de perdre, avec la différence que le nouveau la Fontaine traitoit mieux les Payfages, qu'il faisoit reverdir les plantes avec plus de vérité. On citoit un cer-

(1) Fameux peintre d'animaux, mort il y a 24 ou 25 ans.

(2) Jugement de M. le Baron de St. Julien dans ses *Lettres sur la peinture à un amateur*.

sain *loup renverſé*, comme, peut-être, ce qui avoit été fait de plus vivant dans le genre des animaux (1). Il paroît que l'Artiſte ambitieux a voulu s'élever au deſſus de ſon talent & monter au premier rang en ſe faiſant admettre à l'Académie comme Peintre d'hiſtoire; mais ne pouvant exécuter ſon tableau de réception, M. Pierre avoit eu la charité de le faire pour lui: l'anonime (2), moins charitable que celui-ci, qui revele l'anecdote, outre ce plagiat, licite du moins & fait de concert avec le propriétaire, l'accuſe d'autres plus odieux; d'avoir diſputé au Comte de Caylus la découverte de la peinture encauſtique (3), & de s'attribuer l'invention de l'établiſſement de *l'école gratuite*

---

(1) Jugement de M. le Baron de S. julien dans ſa lettre *à un partiſan du bon goût.*

(2) L'auteur *des dialogues ſur la peinture.* 7e. dialogue.

(3) Façon de peindre avec des couleurs délayées dans de la cire fondue. Dans l'aſſemblée publique de l'académie des belles lettres pour la rentrée de la St. Martin 1754, M. le Comte d Caylus préſenta une Minerve dans le goût antique, peinte de cette maniere: & prétendit que c'étoit l'encauſtique des anciens: ce ne fut que quelque tems après qu'il parut une brochure dans laquelle on revendiquoit la découverte pour M. Bachelier

de deſſin, dont il n'avoit fait que piller le plan dans notre *Gentleman's Magaſine* (1), ou, pour mieux dire dans une traduction françoiſe qui en avoit paru peu après (2). Il ne ſera point hors de propos, Milord, de vous faire ici une petite digreſſion ſur cette école.

L'inſtitution dont il s'agit, date d'environ quinze ans (3): elle eſt due aux ſoins du Lieutenant général de Police d'alors, M. de Sartines. Elle eſt fondée en faveur des métiers pour 1500 éleves à qui l'on enſeigne les principes élémentaires de la géométrie pratique, de l'architecture, de la coupe des pierres, de la perſpective, & des différentes parties du deſſin, comme figures, animaux, fleurs & ornemens; elle eſt régie par un bureau d'adminiſtration à perpétuité ſous la préſidence des ſucceſſeurs de ce Magiſtrat patriote.

M. le Noir, marchant dignement ſur les traces de ſon prédéceſſeur, n'a pas eu moins à cœur

---

(1) Du mois d'Août 1746.

(2) Par M. Ferrand de Monthelon. Cette traduction fut imprimée à Paris la même année 1746.

(3) L'Ecole royale gratuite de deſſin a été fondée en 1767.

de ſoutenir l'école gratuite de deſſin; il l'a conſolidée en ſollicitant en 1776 des lettres patentes qui pourvoient complettement à ſa dotation, & il a obtenu un chef-lieu (1), où ſe raſſemblent tous les genres d'inſtructions élémentaires propres aux arts méchaniques auxquels ſont attachés les ſujets qu'on y reçoit. Il porte plus loin ſes vues & ſon attention: gémiſſant ſur la perte du tems, les fatigues & les riſques qu'occaſionnent à ces enfans les diſtances qu'ils ont à parcourir, ſoit pour établir l'ordre de leur admiſſion aux exercices de l'école, ſoit pour recevoir aux différentes époques les objets que la munificence des fondateurs à deſtinés pour faciliter leurs travaux; il s'occupe à vaincre les obſtacles qui s'oppoſent à la réunion des détails les plus eſſentiels de l'adminiſtration dans le lieu conſacré à leurs études, enſorte qu'ils ſoient bientôt ſans interruption immédiatement placés ſous les yeux de ceux qui doivent les inſtruire, les ſurveiller & les récompenſer.

En outre, il y a de grands & de petits prix

(1) Rue des Cordeliers, où étoient autrefois les écoles de chirurgie.

fondés pour ceux qui ſe diſtinguent. La diſtribution en eſt marquée par tout ce qui peut la rendre ſolemnelle. Elle ſe fait aux Tuileries, devant les divers membres du bureau d'adminiſtration, où ne dédaignent pas d'entrer les plus grands Seigneurs, & devant une foule conſidérable de citoyens de tous les ordres. C'eſt le Préſident qui couronne le vainqueur, en l'embraſſant, au bruit des fanfares & des acclamations du public.

Telle eſt, Milord, l'Ecole royale gratuite de deſſin, à laquelle on voudroit joindre une expoſition d'ouvrages capables d'entretenir le bon goût dans l'orfévrerie, les bijoux, meubles & ornemens, pour lequel la France eſt citée avec tant de raiſon. Quoi qu'il en ſoit, l'excellent & l'excellentiſſime Bachelier, comme le qualifie par dériſion l'auteur des dialogues ſur la peinture, à titre de récompenſe de ſa prétendue invention, s'eſt fait colloquer Directeur de l'Ecole royale gratuite de deſſin. Il y préſide en deſpote, & ſous prétexte de ſes fonctions plus ſublimes, dédaigne le méchaniſme de ſon art, & s'eſt abſolument éclipſé du ſallon.

Reprenez votre liſte, Milord, & vous y compterez pour onzieme Profeſſeur M. Caffiéri, vraiment excellent & excellentiſſime, titres que

perſonne ne lui conteſte. Entre ſes ouvrages expoſés cette année on remarque le buſte de Benjamin Franklin, nommé dans le livret en toute lettre, ce qui annonce qu'il commence à ſortir de ſon obſcurité & a l'eſpoir de figurer bientôt à ſon rang. Au ſurplus, ſur cette figure vraiment pittoreſque l'artiſte a ſu très-bien réunir la douceur, a ſérénité d'un ſage Philantrope, aux mouvemens d'indignation d'un fier Inſurgent révolté contre la déteſtable politique de nos Miniſtres & la guerre barbare & dénaturée de nos Généraux.

On ne doute pas que le deſſin du tombeau d'un Général demandé à l'Artiſte & qu'il exécute actuellement en marbre (1), ne lui ait été commandé par les Agens de l'Amérique, & l'on murmure contre la réticence injurieuſe avec laquelle on cache le nom du héros, parce qu'on ſuppoſe que c'eſt une foibleſſe du gouvernement qui, ſans doute, l'a défendu pour ne pas nous déplaire. C'eſt une de ces petites complaiſances miſérables, dont il voudroit que nous lui ſuſſions gré en diſſimulant des procédés autrement graves & vraiment hoſtiles. On juge qu'il eſt deſtiné au Gé-

(1) Il a dix pieds de haut ſur cinq de large.

néral Montgomery, mort en Canada de ſes bleſſures, entre les bras d'Arnold, qui lui a ſuccédé. L'eſquiſſe, digne de l'antique, eſt d'une ſimplicité noble, comme les vertus de celui dont le monument doit perpétuer le ſouvenir & la gloire.

Le nom du dernier réveillera de grandes idées chez vous; il n'eſt pas que vous n'ayez ouï parler de M. Doyen, comme du premier Peintre d'hiſtoire actuel. Un amateur des plus diſtingués diſoit de lui en 1767: (1) „ Le chef-d'œuvre „ de M. Doyen emporte la palme ſans contredit. „ C'eſt le premier tableau qu'on remarque en en„ trant; en ſortant, c'eſt le dernier qu'on regarde „ encore: il fixe tous les yeux: l'artiſte, l'amateur, „ l'ignorant ſe réuniſſent pour l'admirer. Le Pein„ tre, comme Calypſo au milieu de ſes Nymphes, „ s'éleve entre ſes rivaux & les laiſſe bien au„ deſſous de lui." Eh bien! aujourd'hui le ſeul tableau qu'il ait mis au ſallon n'eſt propre

(1) Dans une lettre ſur les tableaux expoſés au louvre, attribuée à feu M. Bachaumont, & que je trouve dans un gazetin de Bruxelles du 12 Septembre 1767.

qu'à amuſer par l'excès du ridicule (1), ou à faire gémir ſur le ſort de notre humanité, qui veut que le talent le plus ſublime ſoit quelquefois au deſſous du plus médiocre. Auſſi ſes confreres regardent-ils ſon ouvrage avec une complaiſance ſinguliere, avec une joie qui pétille dans leurs yeux; car à la jalouſie naturelle du métier ſe joint une déteſtation rare qu'il s'eſt attirée par ſa vanité. Enflé d'avoir été en intimité avec Madame du Barri & conſéquemment avec Louis XV, il s'eſt cru un perſonnage. Il s'exprimoit ſur ſes confreres avec une familiarité mépriſante; il ne ménageoit perſonne; il ne parloit plus que des grands de la Cour: dans toutes ſes converſations il y avoit toujours quelque choſe que lui & le Roi s'étoient dites.

Avançons, Milord, & prenons les adjoints à Profeſſeurs, au nombre de huit. J'omets le premier (2), dont on ne voit rien au ſallon & dont je n'ai guere entendu parler. Je paſſe légerement ſur le ſecond (3), peu connu dans l'his-

---

(1) C'eſt l'*ex voto* d'un Cuiſinier, dédié à la Vierge, à Ste. Génevieve & à St. Denis.

(2) M. d'Huès.

(3) M. Lépicié. Son tableau pour le Roi, repréſentant

toire, meilleur dans le genre où il ne brille pourtant pas aujourd'hui : quant à M. Brenet, il mérite une notice particuliere, & je me fais un plaiſir de relever le talent modeſte & dédaigné. Quand il fut queſtion pour accélérer les tableaux de l'hiſtoire de St. Louis, dont devoit être décorée la chapelle de l'Ecole militaire (1), d'en répartir les ſujets à autant de Peintres, ce qui dépendoit du premier, de M. Pierre; M. Brenet ſe préſenta humblement; mais il l'éconduiſit bien loin, & avec beaucoup de dureté. Ce ne fut qu'à force de ſollicitations des protecteurs de ce pauvre diable, & forcé par l'urgence des circonſtances que, faute d'autres, il l'admit au concours. Durant cet intervalle M. Pierre étoit ſur les épines, il s'excuſoit envers tout le monde : il proteſtoit n'avoir cédé qu'à l'importunité en nommant M. Brenet; qu'il ne répondoit pas du ſuccès... Qu'eſt-il arrivé ? c'eſt que, ſans que M. Pierre s'en doutât, le tableau de M. Brenet s'eſt trouvé être

---

le courage de Porcia, fille de Caton, femme de Brutus, quoique médiocre, a plus de mérite qu'on n'auroit cru.

(1) Il y avoit onze tableaux à faire, & ils devoient être prêts pour le ſalon de 1773.

le meilleur (1). Depuis lors cet artiſte, qui a peu de verve, mais ſage, correct, ſavant, laborieux, a ſoutenu ſa réputation & eſt monté aux honneurs; il eſt actuellement le plus occuppé dans le grand genre (2).

Son voiſin n'a pas eu autant de peine à percer; il a avancé dans la carriere à pas de géant, & reçu Sculpteur académicien en 1773, il eſt déjà au rang des Officiers. Auſſi ce M. Bridan eſt un vigoureux homme; il eſt chargé d'une ſtatue en marbre pour le Roi dont on voit cette année le modele en plâtre: *c'eſt Vulcain préſentant à Venus les armes d'Enée*, & l'on admire la charpente du corps de ce Dieu ouvrier, dont les *méplats* (3), partie ſi difficile du méchaniſme de l'art, excitent ſurtout l'attention des Artiſtes par une parfaite imitation de la nature.

M. du Rameau, qui ſuccede au Sculpteur, n'a pas fait une fortune moins rapide; auſſi eſt-ce

---

(1) Le ſujet eſt la *réception des Ambaſſadeurs envoyés à St. Louis par le vieux la Montagne en* 1238.

(2) Il a traité cette année pour le Roi deux grands tableaux, le 1er. *Les honneurs rendus au Connétable Duguesclin*, de 10 pieds de haut ſur 7 de large. Le ſecond, *l'Agriculteur Romain*, de 10 pieds quarrés.

(3) Terme de l'art par lequel on caractériſe les élevures ou bouſſiſſures de la peau en certaines parties du corps.

un éleve de M. Pierre, mais éleve qui vaut mieux que ſon Protecteur, au gré de certains amateurs, qui vantent ſon agencement, ſes caracteres, ſon deſſin hardi, & lui reprochent en même tems une couleur factice & exagérée, qui gâte tout ce qu'il a de bon (1). Pour moi, je ſuis très mécontent de ſon tableau pour le Roi (2), dont la compoſition me ſemble très-défectueuſe, &, autant que j'ai pu le recueillir, c'étoit aſſez l'avis général du ſallon.

Je donnerai une leçon à M. *Gois*, quoique adjoint à Profeſſeur, ſur ſon Chancelier de l'Hôpital (3), & je le crois aſſez grand homme pour me pardonner cette liberté. Il annonçoit dans le livret (4) avoir choiſi le moment le plus intéreſſant, celui où ce chef de la juſtice, exilé dans ſon château, apprenant que les enne-

(1) C'eſt l'avis de l'Auteur des dialogues.

(2) *La Continence de Bayard*, tableau de 10 pieds de haut ſur ſept de large.

(3) Statue de 6 pieds de proportion, exécutée en marbre pour le Roi.

(4) Catalogue où ſont numerotés tous les ouvrages expoſés au ſallon, avec les noms des auteurs & l'explication des ſujets.

mis venoient pour l'aſſaſſiner, loin de s'émouvoir, commanda d'ouvrir toutes les portes: & ſon intention n'eſt point du tout rendue. Le ſublime de ce héros patriote n'eſt nullement exprimé ſur ſa figure, qui n'offre que de l'indifférence ou de l'impaſſibilité; ce qui y ajoute même du puéril, c'eſt une innovation qu'il a regardée comme une fineſſe ſavante & hardie dans l'éxécution, qui peut l'être aux yeux des gens de l'art, mais qui eſt ſurement mal-adroite. Au premier coup d'œil on croit le Chancelier manchot: pour retrouver ſa main gauche, on eſt obligé d'aller la chercher par derriere, où elle eſt occupée à retrouſſer ſa ſimarre, geſte peu noble & ſurtout dans un pareil moment. Si l'on regarde enſuite les pieds, on remarque le droit ſoulevé avec légereté, comme s'il alloit faire un pas de danſe; autre gaucherie qui ne va point à la gravité du perſonnage. Du reſte, on ne peut qu'applaudir à l'exécution, ſoit de la tête, ſoit de l'à-plomb du corps, ſoit des draperies, ſous leſquelles on ſent parfaitement le nud. On eſt fâché de voir qu'un ſi habile homme ait plus ſongé à faire briller ſon ciſeau que ſon intelligence.

M. la Grenée le jeune, tandis que ſon aîné baiſſe, monte & ſe ſoutiendra plus longtems, en

ce que ſon talent, quoique analogue à celui de ſon frere, inférieur pour les graces, a plus de vigueur & d'étendue. Son Saint-Jérôme le prouve, ſuivant les amateurs que j'ai conſultés; ils y retrouvent ce nerf, cette ſavante connoiſſance de l'anatomie qu'ils avoient déjà découverts dans ſon tableau de l'*Hiver* (1). Il eſt fécond aujourd'hui en ſujets agréables. Entre douze qu'on compte au ſallon, ſon Télémaque racontant ſes avantures à Calypſo, paroît réunir tous les ſuffrages. La candeur du jeune Prince, la ſageſſe & la prudence de Mentor, la curioſité participant déjà de la paſſion qui s'allume dans le cœur de Calypſo, déſignent chaque perſonnage dans le degré convenable. Il n'eſt pas juſqu'à la Nymphe *Eucharis* qui, plus ſpécialement caractériſée entre ſes compagnes, laiſſe prévoir qu'elle jouera bientôt un rôle entre les acteurs principaux. Toute cette compoſition eſt charmante, pleine d'intérêt, bien empâtée, d'un coloris excellent, ſauf le ciel, lourd & d'un bleu d'empois, & les arbres d'un verd ſec, noir & dont les feuilles, ſans aucun jeu, ſemblent collées & ne faire qu'une

(1) Expoſé au ſallon de 1775.

qu'une maſſe morte. Sa Bergere *allaitant ſon fils pendant que ſon Berger la contemple*, eſt d'un faire ſupérieur, du pinceau le plus tendre & le plus moëleux. Peut-être y a-t-il trop de nobleſſe dans la tête de la femme, qui n'a rien de la ruſticité de ſon état.

Ce même Artiſte a expoſé quantité de deſſins, dont un attire les plaiſans & les fait rire. Ce ſont des Anges ramaſſant les corps des enfans innocens, pour les empêcher d'être dévorés par les chiens. Il faut convenir qu'il n'eſt guere poſſible de pouſſer plus loin un délire myſtique, de rencontrer une image à la fois auſſi puérile & auſſi dégoûtante (1).

Vous ne trouverez qu'un ſeul Profeſſeur pour la perſpective, quoique cette partie difficile ſemble exiger de longues & fréquentes études. M. Challes, qui eſt chargé de cette fonction, a en outre le titre de Peintre & Deſſinateur de la chambre du Roi, ce qui lui vaut l'honneur d'être

(1) Le 8e adjoint à Profeſſeur eſt M. Mauchy, Sculpteur de réputation ſans doute, puiſqu'il avoit été chargé de la ſtatue de Sully pour le Roi; mais, comme on n'en a pas paru content, & que je ne connois aucun autre ouvrage de cet Artiſte, je le laiſſe à ſa place.

bardé du cordon noir. Il a composé autrefois des tableaux qui n'étoient pas sans mérite; mais, depuis longtems, à l'exemple de beaucoup de ses confreres, tournant ses vues du côté de l'utile, il s'est voué à la décoration. Il travaille pour les menus (1), pour les catafalques. Sa femme, fille du fameux Nattier (2) donnant dans le bel esprit, le seconde, & imagine les devises. Entre autres ouvrages de cet Artiste, la chaire à prêcher de St. Roch est renommée pour son goût bizarre & prophane, ce qui lui a attiré dans les tems beaucoup de plaisanteries & de ridicule (3).

Je ne sais, Milord, pourquoi entre les Officiers que nous avons parcourus jusqu'à présent, il ne se trouve aucun Graveur; seroit-ce parce qu'ils ne sont censés admis à l'Académie que comme des accessoires, des Artistes en sous-ordre, ne travaillant que d'après les Peintres &

---

(1) On appelle ainsi certains Officiers de finances chargés des fêtes de la Cour, sous le titre d'*Intendans des menus*.

(2) Peintre de portrait, mort, que Gresset avoit qualifié de *Peintre des graces* dans son épître à M. Orry.

(3) Il y a encore un seul Professeur d'anatomie, qui est un M. Sue, Chirurgien.

les Sculpteurs, ne vivant que de leur eſprit? Il eſt certain qu'il n'en eſt fait aucune mention dans la nouvelle déclaration, & qu'ils ne ſont pas même énoncés dans le titre du catalogue, qui ne porte que celui *d'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.* Quelle que ſoit la raiſon de cette omiſſion, je ſerois de l'avis de Céſar qui aimoit mieux être le premier dans un village que le ſecond dans Rome: je préfere un Graveur du premier ordre à un Peintre médiocre. Je ſuis perſuadé, par exemple, que M. Roettiers (1), que je trouve à la tête des Conſeillers, ne ſe troqueroit pas contre beaucoup des grands perſonnages que je vous ai nommés. C'eſt un Artiſte unique dans ſon genre; j'ignore pourquoi il ne figure pas au ſallon cette fois, & ce n'eſt ſurement pas faute de médailles dignes de la curioſité du public. On eſt ſurpris des allégories heureuſes, auſſi finement inventées qu'agréablement exécutées, dont ſes ouvrages forment une ſuite précieuſe (2). On cite entre autres ſa médaille de

(1) Graveur des médailles du Roi & Graveur général des monnoies & des chancelleries de France.

(2) Jugement de M. Daudé de Joſſan dans ſa *lettre de M. Raphaël le jeune* de 1771.

la Corſe, où le ſujet a peut-être le défaut d'être trop compliqué; mais dont la préciſion de l'Artiſte a réparé la confuſion (1).

Voici, Milord, encore deux Peintres qu'on a laiſſé vieillir dans la place de Conſeillers, ſous prétexte qu'ils n'étoient que Peintres de portrait, & dont une ſeule tête vaut mieux qu'un tableau entier d'hiſtoire de la plupart de ceux qui les ont déprimés. Le plus ancien, M. Chardin, étonnoit de nouveau au ſallon dernier, par trois têtes au paſtel (2) d'une facilité, d'une légereté de crayon, digne d'un Artiſte à la fleur de l'âge. Il régnoit ſur la figure de la femme une fraîcheur de coloris avec lequel contraſtoit merveilleuſement le ton vigoureux de la carnation de l'homme, & ſa main ſûre ne s'étoit jamais mépriſe en rien. Enfin, ſon *faire* magique étoit toujours fier & de la plus grande hardieſſe (3). Quant à M. de *la Tour*, il a bien acquis le droit de ſe repo-

---

(1) Jugement des *lettres ſur le Sallon* de 1771, attribué à feu M. Bachaumont.

(2) Le paſtel eſt une pâte qui ſe fait avec des couleurs broyées: on en compoſe des crayons de toute eſpece dont on ſe ſert pour peindre ſur de gros papier.

(3) Jugement du Sieur Colſon dans ſes obſervations de 1775.

ſer: dès 1748, il avoit atteint la perfection de ſon talent, & un critique ſévere lui adreſſoit ce quatrain.

Par les tons raviſſans d'un paſtel enchanteur,
Faſcinant tous les yeux d'une commune erreur,
Les chef-d'œuvres divers de ta main noble & ſûre,
Sont au deſſus de l'art & trompent la nature.

Le même Poëte (1), enthouſiaſmé des ouvrages de M. Vernet, fit alors des vers qui vous en donneront une meilleure idée que tout ce que j'en pourrois dire; qui peuvent d'ailleurs ſe rapporter au tems préſent comme au tems ancien, en ce que tous les ouvrages de ce Peintre de marine ſe reſſemblent. La monotonie eſt le ſeul défaut qu'on lui reproche aſſez généralement: des incendies & des orages ſont les grands évenemens autour deſquels il tourne. Voici la deſcription de l'un (2):

A travers l'épaiſſeur d'une vaſte fumée,
L'œil y voit les débris d'une ville enflâmée.
On croit ouïr la plainte & les gémiſſemens
De mille infortunés, dans ces lieux expirans.

(1) M. le Baron de St. Julien.

(2) Tableau de 1748, repréſentant un incendie que M. Vernet avoit envoyé de Rome.

Le ciel brûlé des feux, dont s'y couvre la terre,
En retrace l'horreur dans les flots qu'il éclaire ;
Partout enfin, partout, sur ce funeste bord,
Est peinte en traits de feu l'image de la mort.
Là de leur désespoir les meres accablées,
Et prêtes à quitter leurs ames désolées,
Paroissent négliger dans ce désordre affreux
L'inutile secours de leurs jours malheureux.
Dans la fuite, plus loin & triste & nécessaire,
Partageant sa douleur, le fils y suit son Pere.
Dans le séjour des morts tout semble l'appeler,
Mais il lui reste encore un Pere à consoler.

La Peinture de l'autre est pleine de chaleur & de philosophie (1).

Sous un ciel orageux que la tempête excite
La Mer s'enfle, mugit, se déborde & s'irrite :
Mille flots bondissans, l'un sur l'autre poussés,
Y brisent d'un vaisseau les débris fracassés ;
Et font rentrer au sein de l'avide Neptune
Les trésors criminels qu'en tira la fortune.
Sur l'humide élément tout céde à leur pouvoir
Et la mort dans leurs flancs semble se faire voir.
Quelques infortunés qu'a dédaigné sa rage
Sur un roc escarpé contemplent leur naufrage.
Ils semblent invoquer dans leur sort malheureux
Cette mort menaçante, & qui s'éloigne d'eux.

---

(1) A l'occasion d'un tableau de M. Vernet de 1750 représentant un orage.

Ils déteſtent, hélas, ce deſir trop bizarre
D'aller ravir des biens dont le ciel nous ſépare;
De commettre au caprice & des vents & des flots
Sa fortune, ſa vie, & ſurtout ſon repos:
D'immoler dans l'ardeur d'une ſoif téméraire,
Les biens dont on jouit pour ceux que l'on eſpere;
Et de hâter, enfin, comme en étant jaloux,
Les effets d'un malheur, toujours trop près de nous!

Voici un faiſeur de portraits qu'on eſt tout étonné de voir en ſi bonne compagnie, & ſiéger parmi les plus fameux maîtres. C'eſt qu'auſſi il eſt ſupérieur dans ſon genre; quoique vivant, il jouit déjà du privilége des grands Artiſtes morts. On a ſupprimé le *Monſieur*, eſcorte des noms vulgaires, & l'on ne dit plus que *Roſlin*. Je ne puis vous en parler d'après moi, puiſqu'il n'a point paru au concours. On dit qu'il deſſine très correctement ſes figures, qu'il les poſe bien, qu'il imite avec ſuccès les étoffes les plus difficiles à rendre; mais qu'il n'atrappe pas toujours les reſſemblances & qu'il hiſtorie mal ſes tableaux, quand il faut grouper pluſieurs perſonnages. C'eſt ce qu'on a critiqué dans ſon tableau du Roi de Suede s'entretenant avec ſes freres (1), qui lui a

(1) Jugement de feu Bachaumont dans les lettres ſur le ſallon de 1771, qu'on lui a attribuées.

valu cependant un argent immenſe, & la déco. ration de l'ordre de Vaſa.

M. le Bas, Graveur, obtient par ſes œuvres le premier rang que lui donne ſon ancienneté. Sa *vue du port & de la citadelle de Saint-Péters. bourg* ſur la Néva, priſe de deſſus le quai, près du Palais du grand Chancelier, Comte de Beſtuchef, eſt une vaſte compoſition d'après le tableau de M. le Prince, qui fixe tous les yeux par ſa magnificence. Il prouve que les machines immenſes n'effraient pas le génie de cet Artiſte, voué ſpécialement aux ſujets plus naïfs & plus gais. Il eſt vrai qu'on le retrouve dans les détails où il a pu ſe livrer à ſon goût, dans tous ces groupes amuſans, dans mille traits ſpirituels qu'à ſaiſi ſon modele, dont il eſt digne, & qu'il rend avec une liberté d'original. Cette eſtampe doit être dédiée à S. M. l'Impératrice de toutes les Ruſſies, &, en reproduiſant à Paris les ſuperbes ouvrages de cette Souveraine, elle atteſtera en même tems à Pétersbourg les talens de nos Artiſtes.

Vous retrouvez ici, Milord, M. le Prince que je viens de vous nommer; il a ſéjourné dans ſa jeuneſſe en Ruſſie, & à ſon retour il a longtems occupé le public des études qu'il y avoit

fai

faites: aujourd'hui il ne tranſporte plus le ſpectateur dans ces climats étrangers ; ce n'eſt plus cette nature marâtre qu'il offre aux yeux; ce ſont les ſites délicieux des environs de Paris. Il deſſine le payſage d'un grand goût; en général, il pétille d'eſprit. Imitateur des Berghem, des Wateau, des Teniers, il a leur gaîté, leur fineſſe ; mais il fait mieux & n'eſt jamais ignoble; je ne puis m'empêcher de vous décrire ici un petit tableau qu'il avoit intitulé *la crainte*, pour maſquer le vrai ſujet de la compoſition, dont l'idée licencieuſe l'eût fait exclure du ſallon, s'il l'eût annoncée au naturel.

Une femme couchée, d'une belle figure, dont le corps parfaitement bien deſſiné eſt tout-à-fait ſéduiſant, a ſes couvertures relevées; elle n'eſt qu'en chemiſe, qui laiſſe entrevoir ſes appas de toutes parts. Elle ſemble s'élancer aprés quelqu'un; & ce mouvement, ainſi que ſon teint très-coloré, ne déſigne rien moins que la frayeur. Un fauteuil eſt renverſé près de ſon lit; un déjeûner préparé avec deux taſſes trés-diſtinctes, prouve qu'elle ne devoit pas le faire ſeule, & que c'eſt à une heure où ne s'introduiſent pas ordinairement les voleurs. Un chien dans l'ombre, courant à la porte, ſemble aboyer aprés quelqu'un

qui vient de s'enfuir, & vouloir venger sa maîtresse qu'il a outragée. En un mot, tout caractérise un amant téméraire, qui n'a pas eu la force de se rendre coupable, & est allé cacher ailleurs sa honte & son désespoir.

M. Machy est un Peintre d'architecture d'une fécondité rare. Il a le dessin exact, pur, riche; il a exposé différentes vues des plus beaux édifices, qu'on envisage des quais, & d'autres des environs de Paris, & chacun a pu juger de la vérité de ses tableaux.

Après ces huits Conseillers, on a placé comme le dernier des Officiers M. Cochin, Secrétaire & Historiographe de la Compagnie; malgré cette hiérarchie, c'est une des dignités les plus importantes, & il a fallu une forte protection pour la faire conférer à un Graveur. Mais celui-ci avoit accompagné le Marquis de Marigny dans son voyage d'Italie; il lui avoit servi de Mentor & d'Instituteur; il avoit fait servilement sa cour à Madame de Pompadour, & l'a emporté ainsi sur tous les Artistes, qui, par des talens supérieurs avoient plus de droit à ce titre. On peut juger, à cette exposition, de son talent; car il n'a rien produit; mais l'auteur des dialogues, en qui j'ai une grande confiance, le regarde comme le meilleur de ses

confreres; il eſt vrai qu'il ne fait pas grand cas des autres, & qu'il eſt trop dénigrant. Quant aux compoſitions littéraires de M. Cochin, je ne connois de lui que la facétie que je vous ai citée, où l'Ecrivain prend très-bien le ſtile poiſſard, & à travers ſon galimathias dégoûtant fait preuve de gaîté, d'eſprit & de fineſſe.

Le Secrétaire (1) a pour adjoint M. Renou, à ce que j'entends dire, car il s'eſt auſſi diſpenſé de paroître au ſallon, mais homme de lettres en même tems & plus digne de la place que M. Cochin, s'il étoit véritablement auteur des Dialogues ſur la Peinture qu'on lui attribue, ouvrage d'une critique ſévere & lumineuſe, écrit d'ailleurs du meilleur ton, &, quoique ſur une matiere aride, plein d'intérêt pour toutes les eſpeces de lecteurs.

Des cinquante-trois Académiciens il n'y en a pas un tiers qui ait expoſé, & en général j'en vois tout au plus huit à dix qui méritent de vous être cités; tels que MM. Guay, Graveur du Roi en pierres, unique dans ſon genre. Les plus grands amateurs de l'antique, ceux qui s'y connois-

(1) Entre deux on trouve M. le Clerc, adjoint pour la perſpective, que je ne connois nullement.

ſent le mieux pourroient être trompés à ſes ouvrages & ce ne ſeroit point à leur déſavantage (1) ; Caſanova, Peintre des batailles, d'une imagination vaſte & fougueuſe, chaud de couleur, entendant bien la perſpective aërienne, les dégradations de la lumiere, mais confus & loin de la pureté, de la netteté de Vandermeules qu'il prétend égaler (2); Roland de la Porte, admirable pour l'illuſion de ſes bas reliefs en peinture, étonnant par la magie de ſa perſpective, donnant de l'élévation aux figures les plus plates (3); Robert dont le génie mâle & libre ſe déploie ſurtout dans les ruines, qui a donné cette année deux vues des jardins de Verſailles, dans le tems qu'on en abattoit les arbres, où l'on trouve peu d'exactitude; mais beaucoup de génie; Loutherbourg, rival de Vernet, moins parfait, mais plus varié : il faut avoir pour argent & pour or, à quelque prix que ce ſoit, un *Calme* & une *tempête* du premier, refuſer enſuite tous les

---

(1) Jugement de M. le Baron de St. Julien en 1748.

(2) Jugement de M. Daudé de Joſſan dans ſa lettre de Raphaël en 1771.

(3) Jugement des lettres ſur le ſallon de 1767, attribué à M. de Bachaumont.

autres, les donnât-on pour rien : au contraire, on en pourroit acheter mille de Loutherbourg & les admirer toujours avec un nouveau plaiſir (1); Greuze, dont on ne parle plus guere que par réminiſcence, tant il y a longtems qu'il ne s'eſt montré dans la lice, à qui l'on conſeille de faire des enfans & des nourices plutôt que des Empereurs, à qui l'on accorde beaucoup de talent, mais qui devroit ſe renfermer dans les ſujets de ſenſibilité domeſtique, dans le naturel & le naïf (2).

Vous rencontrez ſans doute avec ſurpriſe, Milord, dans cette foule d'Académiciens, trois femmes; & vous ſerez encore plus étonné en apprenant qu'elles y tiennent très bien leur coin : je ne vous parle que ſur parole de Mad. Vien & de Mad. Terbouche; l'une eſt à Rome & l'autre en Pruſſe; quant à Mlle Vallayer, j'ai trouvé au ſallon beaucoup d'ouvrages d'elle. Son pinceau ſûr & fidele s'eſt ſoumis non-ſeulement tous les objets de la nature inanimée, tels que les fleurs & les fruits; mais elle excelle dans le portrait par une

(1) Jugement de l'auteur des dialogues, ſecond entretien.
(2) Jugement de l'auteur des dialogues.

touche ferme & hardie, les groupes auſſi, & hiſtorie avec un égal ſuccès: c'eſt ce qu'on admire dans *ſa jeune perſonne montrant à ſon amie la ſtatue de l'Amour.*

Un Architecte figurant parmi les Peintres, eſt un phénomene encore plus rare, & M. de Wailly eſt le ſeul qui ait cet honneur. Il eſt admirable pour la décoration, & à ce titre a été admis par ces Meſſieurs, qui, en général, font peu de cas des Architectes, & les rangent tous dans la claſſe des entrepreneurs de bâtimens, des maçons, s'ils ne ſe diſtinguent comme celui-ci par une imagination brillante & pittoreſque.

Il me reſte, Milord, à vous parler des Agréés; mais la longueur de ma lettre m'oblige de m'arrêter pour ne pas devenir faſtidieux en répétant trop ſouvent les mêmes éloges & les mêmes cenſures. Il ſuffira de vous obſerver qu'ils ſont très-nombreux; que pluſieurs égalent déjà les maîtres; que quelques-uns les ſurpaſſent, & donnent les plus fortes eſpérances de voir ſe ranimer l'Ecole Françoiſe dans le grand genre, dans celui de l'hiſtoire, éclipſé depuis long tems par le goût des futilités & des poliçonneries.

J'ai l'honneur d'être &c.

De Paris, ce 13 Novembre 1777.

LETTRE VI.

Séances du bureau de légiſlation dramatique.

Il eſt tems, Milord, de vous rendre compte des ſéances du bureau de légiſlation dramatique, de vous peindre les divers illuſtres du théâtre François raſſemblés chez le Sieur de Beaumarchais, y ſiégeant & diſcutant leurs intérêts, déployant, réuniſſant toutes leurs forces, tout leur génie, pour venger leurs injures; pour ſe ſouſtraire au joug des Comédiens, pour les mettre à leur place, les rendre à leur tour dépendans des Auteurs; enfin, pour prendre un eſſor digne de la nobleſſe de leur profeſſion: tel au moins, eût dû être leur but. Mais, helas! vous gémirez, au contraire, de la petiteſſe des vues, de la foibleſſe des réſolutions de cette aſſemblée; vous y verrez les uns, guidés par une cupidité ſordide, ne ſonger qu'à l'argent, ne reſpirer qu'après l'argent; les autres, mus d'une vanité puérile, chercher moins à ſe débarraſſer des entraves humiliantes que leur ont donné de vils Hiſtrions, qu'à s'élever aux dépens de leurs confreres & à s'arroger ſur eux une

autorité révoltante. Ceux-là, conſervant encore des liaiſons ſecretes avec leurs ennemis, ne venir aux ſéances que comme leurs eſpions; ceux-ci, aveuglés d'un paſſion honteuſe pour quelque héroïne du théâtre oſer les défendre hautement, & ne pas rougir de leur eſclavage; tous, en un mot, ou preſque tous, ſans énergie, ſans vigueur, ſans ame, n'être que les inſtrumens ſerviles d'un chef audacieux, n'ayant d'autre titre pour les primer que ſon impudence.

Depuis longtems, Milord, je cherchois à me mettre au fait de ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur du comité de ces Meſſieurs; j'interrogeois de droite & de gauche les Auteurs que je rencontrois; mais ceux qui auroient bien voulu avoir cette complaiſance étoient dans l'impoſſibilité de me ſatisfaire; eſpeces de Dieux d'Egypte, n'ayant ni yeux ni oreilles, on les avoit invités-là pour faire nombre; ils opinoient du bonnet, & les détails que j'en arrachois ne ſervoient qu'à embrouiller davantage mes notions: ceux dont j'aurois été plus curieux de recevoir des relations mettoient beaucoup d'importance à la choſe; ils croyoient inſpirer ainſi plus de reſpect pour leur ſociété, en aſſimilant ſes délibérations à celles des aſſemblées magiſtrales; ils vouloient compenſer par le myſtere la futilité

de ſes oracles, & tenant la curioſité en ſuſpens, ils ſe flattoient d'être longtems la matiere des converſations.

Cependant je ſavois que les bureaux étoient ceſſés, le travail conſommé; que Meſſieurs en étoient très-contens; que s'identifiant à l'ouvrage, chacun y mettoit de l'amour propre & le regardoit comme un chef-d'œuvre; qu'il avoit été remis aux mains des Gentilshommes de la chambre pour l'approuver définitivement & en requérir la ſanction légale au Parlement par l'enregiſtrement: je redoublois d'efforts & d'enquêtes & toujours en vain, lorſqu'un haſard heureux m'a fait dîner, Dimanche, à Auteuil chez Madame Helvetius (1), avec M. Saurin, l'un des Commiſſaires; l'ayant pris le ſoir à l'écart dans le jardin, je l'ai aiguillonné, & il m'a répondu avec toute la franchiſe poſſible: c'eſt notre dialogue que je vais vous rédiger.

---

(1) La veuve du Philoſophe de ce nom; femme charmante par les graces de ſa perſonne & de ſon eſprit, & par l'amabilité de ſon caractere vraiment incorruptible; puiſque la foule des beaux eſprits, des Philoſophes, des roués de toute eſpece qui l'entourent n'a pu en gâter l'excellence.

Il eſt bon de vous avertir d'un autre perſonnage qui ſurvint au milieu de notre converſation; perſonnage très-cauſtique, bien propre à déterminer l'Académicien à ſe réſerver; mais qui, par bonheur, ne s'effraya pas, & ne fit que jeter plus de ſel & de chaleur dans notre converſation. Ce troiſieme interlocuteur eſt M. Dutartre de Bourdonné, payeur des rentes, homme de beaucoup d'eſprit, très-répandu dans la bonne compagnie, très-lié avec les coryphées de la littérature, avec les merveilleux de la cour & de la ville, très-aſſidu aux ſpectacles, aux aſſemblées publiques; très-avide des nouveautés, des pamphlets, des brochures ſecretes, n'ayant jamais rien produit; mais s'érigeant en juge ſévere des Auteurs qui briguent ſon ſuffrage, & redoutent ſes ſarcaſmes. Nous cauſâmes d'abord quelque tems ſeuls, M. Saurin & moi.

L'ANGLOIS.

Puiſque l'occaſion s'en préſente, permettez moi, Monſieur, de vous remercier du plaiſir que m'a procuré, il y a quelque tems, votre comédie des *Mœurs du tems.*

M. SAURIN.

Oh! vous êtes bien bon, Milord; ce c'eſt qu'une bagatelle.

L'ANGLOIS.

Oui: mais je la préférerois à toutes les grandes comédies, à tous les drames funéraires qu'on a donnés depuis bien des années. Je voudrois fort que vous en euſſiez une demi-douzaine encore dans votre porte-feuille.

M. SAURIN.

Ma foi, ſi je les avois, je ne ſais ſi je ne les garderois pas.

L'ANGLOIS.

Eh! pourquoi cela?

M. SAURIN.

Parce qu'il eſt plus difficile de faire recevoir une piece, & ſurtout de la faire jouer, que de la compoſer.

L'ANGLOIS.

J'ai bien entendu parler des tracaſſeries des Auteurs avec les Comédiens; mais cela va finir. N'avez-vous pas des aſſemblées entre vous, où vous êtes autoriſés à expoſer vos griefs & à minuter un nouveau réglement?

M. SAURIN.

Vraiment, il y a près de ſix mois que nous travaillons à ce grand ouvrage; il eſt prêt & même communiqué aux Gentils-hommes de la chambre.

L'ANGLOIS.

A quoi tient-il donc que cette affaire ne finiſſe ?

M. SAURIN.

A M. de Beaumarchais, qui embraſſe tant de choſes, qu'il ne peut ſuffire à toutes; il eſt actuellement à Bordeaux, ou même, dit-on, en Eſpagne; il eſt occupé d'affaires de politique plus intéreſſantes & plus eſſentielles pour lui. Son abſence tient tout en ſuſpens.

L'ANGLOIS.

A vous dire vrai, on a été fort étonné de voir les Auteurs dramatiques ſe ranger ſous les drapeaux de ce chef, n'ayant aucun titre, ni par ſa naiſſance, ni par ſes dignités, ni par ſa prépondérance, ni par ſes talens, pour vous préſider.

M. SAURIN.

Je ſais que du côté de la conſidération accidentelle, perſonnelle, ou littéraire, non-ſeulement M. de Beaumarchais n'auroit pas dû ſe trouver à notre tête, mais auroit dû ſe ranger à la queue de nous tous. Toutefois dans cette affaire, eu égard à ſa nature & aux circonſtances, il faut convenir que c'étoit le ſeul de nous dont on pût en attendre le ſuccès, s'il y avoit lieu de ſe flatter d'en obtenir. D'abord, les trois

premiers des nos confreres (1), qui avoient voulu entrer en lice contre les Comédiens, s'étoient en peu de tems brisés comme le verre dans ce choc inégal: M. de Beaumarchais, prêt à descendre le quatrieme dans l'arêne, avoit déjà par sa résolution effrayé la troupe jusque-là si insolente; & les Gentilshommes de la chambre, au lieu d'encourager leurs vassaux dans cette nouvelle querelle & de leur promettre un appui toujours victorieux, craignant pour eux-mêmes le ridicule qu'il distribue si bien & si libéralement; avoient été en quelque sorte au devant de lui & l'avoient comme désigné pour le négociateur avec lequel ils vouloient traiter. Ensuite, nous avions besoin du crédit de M. de Maurepas dont nous ne pouvions ignorer qu'il avoit l'oreille, n'importe comment. D'ailleurs, sa constance, son opiniâtreté, son activité, son élocution facile & abondante, nous étoient très-nécessaires; ses défauts même nous devenoient utiles. Le moyen de réussir à la cour sans effronterie! *J'ai vu que l'impudence est la Reine du monde*, a dit quelqu'un de nous (2). Par cette qualité, il s'est trouvé

(1) MM. *Louvay de la Saussaye*, *Mercier* & *Palissot*.

(2) Vers de Nivelle de la Chaussée dans la *Gouvernante*.

comme naturellement porté au deſſus de nous, & nous nous ſommes vus aſſervis ſous lui, preſque ſans nous en douter. Enfin, les acceſſoires concouroient à lui confirmer cette ſupériorité. Un hôtel ſuperbe, des ſalles magnifiques propres à raſſembler une nombreuſe ſociété, des bureaux, des ſecrétaires, des copiſtes, & ſurtout un cuiſinier; car toutes les ſéances ſe tiennent le matin & finiſſent par un dîner, point de ralliment auquel on ne manque jamais Or, vous le ſavez:

Le véritable Amphitrion
Eſt l'Amphitrion où l'on dîne (1).

L'ANGLOIS.

Ainſi M. de Beaumarchais, après vous avoir réunis chez lui, ſe prévalant de votre déférence, s'eſt de lui-même aſſis arrogamment au premier rang, a levé le maſque, & s'eſt écrié comme Sixte-quint: c'eſt moi qui ſuis votre chef.

M. SAURIN.

Non, il s'y eſt pris avec plus d'adreſſe & d'honnêteté; le premier jour qu'il nous eut convoqués, quand il s'agit de ſe ranger autour du tapis verd & d'ouvrir les délibérations: Meſſieurs, dit-il, je crois, ſans nous flatter, que nous pou-

(1) Vers de Moliere dans *Amphitrion*.

vons bien nous assimiler à l'Académie françoise; ainsi, égalité parfaite : on se placera comme l'on voudra; pour moi qui dois vous rendre compte en détail de l'objet de notre réunion & de tout ce qui s'est passé précédemment, je vais me mettre ici, afin d'être plus à portée de vous tous; & alors il s'est installé au haut bout comme Directeur ou Président.

L'ANGLOIS.

Et personne n'a réclamé ?

M. SAURIN.

Personne. Il n'y avoit rien à dire qu'à se retirer, ou à ne pas y revenir; au contraire, la seconde séance fut plus nombreuse que la premiere : plusieurs de nos Messieurs qui connoissoient ce personnage & répugnoient à fraterniser avec lui, ne s'étoient point rendus à son invitation; ils desiroient savoir avant comment les choses se seroient passées : instruits que les Auteurs les plus distingués avoient paru à la premiere assemblée, ils crurent ne pas devoir être plus difficiles : seulement l'un deux (1) ne put s'empêcher de faire

(1) M. Rochon de Chabannes, un des meilleurs comiques actuels, & le seul qui ait l'avantage unique de n'avoir pas encore éprouvé de chute, comme tous les autres.

ſes obſervations, ſur le lieu de la ſcene & de propoſer d'en choiſir un neutre, de façon à n'être point gêné par la préſence du maître & à n'être à charge à qui que ce ſoit; en un mot, il voulut tout uniment qu'on adoptât un traiteur où l'on iroit en piquenique. M. de Beaumarchais ſe récria ſur l'indécence de cette forme, qui, ſi la cottiſation étoit forcée, devenoit une contribution fatigante pour l'individu peu riche; & volontaire, tendoit à diſſoudre la Société, bien loin de la conſolider. Il accompagna ces réflexions d'un épanchement de ſenſibilité; il ſupplia ces Meſſieurs de regarder ſa maiſon comme la leur, & de lui accorder l'honneur d'être le ſerviteur de tous. Bref, il mit tant de *pathos* dans tout cela, qu'on ne put ſe dégager de lui & qu'il fallut accepter ſa ſoupe périodiquement.

L'ANGLOIS.

Vos aſſemblées ſont-elles nombreuſes?

M. SAURIN.

Elles pourroient l'être; car, ſuivant le premier point agité, qui fut de fixer quels ſeroient les Auteurs qui auroient droit d'être convoqués & de devenir membres de la Société, on convint de prendre le tableau de tous ceux qui avoient leurs entrées à la Comédie Françoiſe, non en

vertu

vertu de ce qu'ils pourroient faire (1), mais en vertu de ce qu'ils avoient fait, & de leur écrire une lettre circulaire pour les engager à venir délibérer sur les affaires communes de la Société. Le Sieur Paliſſot fut ſeul exclu comme un membre gangrené.

L'ANGLOIS.

Voilà un jugement cruel, Monſieur! Qu'a donc fait ce Poëte pour le mériter?

M. SAURIN.

C'eſt un homme abſolument taré, diffamé dans l'opinion publique.

L'ANGLOIS.

Eh! qui l'eſt plus que votre chef Beaumarchais?

M. SAURIN.

Il court ſur lui des anecdotes affreuſes; il n'a ni mœurs, ni principes, ni pudeur; & c'eſt en outre un hipocrite qui a couvert du maſque de la religion ſes haines ſourdes & perſonelles.

L'ANGLOIS.

Et quelles horreurs n'ai-je pas entendu débiter ſur le compte du Sieur de Beaumarchais? De

(1) Un Poëte, dès qu'il a lu ſa pièce aux Comédiens & qu'elle eſt reçue, jouit de ſes entrées à ce ſpectacle.

combien d'actions infâmes ne l'accuſe-t-on pas? Et, ſans fouiller dans toutes ces abominations, n'a-t-il pas eu des procès déshonorans? Malgré la caſſation de l'arrêt du 26 Février 1774, a-t-il oſé faire juger le fonds? N'eſt-il pas toujours dans les liens d'un décret d'ajournement perſonel qui eſt ſuſpenſif?

M. SAURIN.

Le vrai grief de M. Paliſſot, c'eſt d'être Auteur de la comédie des *Philoſophes*, où il a décrié les hommes les plus reſpectables de la nation; & du poëme de la *Dunciade*, (1) où il traveſtit en ridicule preſque tous les Auteurs, & juſqu'aux Coryphées les plus diſtingués de la littérature.

L'ANGLOIS.

Pourquoi voulez-vous être plus ſage que le Gouvernement, qui a toléré la repréſentation des *Philoſophes* & la vente de la *Dunciade*? Et quoi de plus révoltant que la maniere dont votre Préſident actuel a traîné dans la boue MM. Marin & d'Arnaud, deux de vos confreres? Quels libelles plus atroces que ſes mémoires flétris par arrêt?

M. SAURIN.

Enfin, ces Meſſieurs ne vouloient pas ſe trou-

(1) Poëme imité de notre célebre Pope.

ver avec le Sieur Paliſſot: on ne pouvoit pour lui ſeul faire déſerter tous les autres. *Oportet unum mori pro populo.*

L'ANGLOIS.

Pardon, Monſieur, de vous avoir peut-être trop preſſé; mais je vous avouerai que l'injuſtice me révolte partout où je la trouve. Je ne ſuis pas moins indigné de celle des Comédiens envers les Auteurs. Sans doute après les préliminaires de vos aſſemblées réglés, après que le Sieur de Beaumarchais vous eut expoſé ſes démarches & l'objet de la convocation, vous établîtes vos griefs.

M. SAURIN.

Oui, Monſieur: ces principaux griefs conſiſtent 1°. en ce que, malgré le réglement qui nous accorde nos honoraires ſur la totalité de la recette en certaine proportion (1), les Comédiens ont trouvé le ſecret de nous fruſtrer d'une portion conſidérable de notre bénéfice par une interprétation forcée & puérile de ce réglement (2).

---

(1) La part d'un Auteur eſt d'un neuvieme pour les pieces en cinq actes, d'un douzieme pour les pieces en trois actes, & d'un dix-huitieme pour les pieces en un acte; les parts ſont priſes ſur la recette après qu'on a prélevé les frais ordinaires & journaliers.

(2) Comme autrefois il n'y avoit point de loges louées

2°. En ce que, par une ſuite de cette injuſtice, ils dépoſſedent beaucoup plus facilement les Auteurs dramatiques de la propriété de leurs pieces, ainſi ſujettes à tomber plus promptement dans les regles (1).

3°. En ce que, malgré les diſpoſitions expreſſes du réglement qui n'autoriſe à déduire de la recette que les frais ordinaires & journaliers, les Comédiens la violent ouvertement en y compre-

---

à l'année, on avoit en général dit que les parts d'Auteurs ſeroient priſes ſur la recette. Les Comédiens ont arbitrairement décidé que c'étoit la recette à la porte & journaliere. En conſéquence ils ne veulent tenir aucun compte de cette recette annuelle qui fait un objet conſidérable aujourd'hui, & monte, dit-on, à 200,000 livres, & doit augmenter encore.

(1) Suivant le réglement dont on a parlé, dont 22 articles concernant les pieces nouvelles, réglement revêtu de lettres patentes enregiſtrées au Parlement le 7 Septembre 1761, & conſéquemment ayant force de loi, il eſt dit dans l'article 56 : L'Auteur conſervera ſes droits ſur ſa piece, juſqu'à ce que la recette ſoit deux fois de ſuite ou trois fois en différens tems, au-deſſous de 1200 livres, l'hyver, & 800 livres l'été : alors la piece appartiendra aux Comédiens ; mais ſi la quotité de la recette provenant des petites loges à l'année étoit répartie & jointe à la recette journaliere, celle-ci fort ſouvent s'éleveroit au-deſſus du taux fixé pour que la piece *tombe*, ce qu'on ap-

nant toutes les dépenſes extraordinaires qu'il leur plaît (1).

4°. En ce qu'ils ouvrent & ferment à leur gré la carriere du théâtre, & exercent ſur les Ecrivains dramatiques l'empire, ou plutôt le deſpotiſme le plus abſolu (2).

5°. En ce qu'ils s'arrogent le droit d'innover dans la maniere de juger les pieces, & au lieu de ſe conformer au réglement qui les autoriſe ſeulement à donner leur voix muette (3), ils ſe per-

---

pelle dans *les regles*. Il y a eu depuis un autre réglement en 1766, mais non enregiſtré, encore plus contraire aux droits des Auteurs, puiſqu'ils perdent la propriété de leurs pièces lors qu'il y a eu non plus trois, mais deux repréſentations au deſſous de 1200 livres l'hiver, & de 800 livres en été.

(1) Tel eſt l'objet du Procès de Monſieur Louvay de la Sauſſaye.

(2) Objet du premier procès de M. Mercier dont les Comédiens ne veulent plus ni jouer, ni recevoir les pieces, ſous prétexte qu'il a fait une brochure à laquelle il n'a pas mis ſon nom, où il parle mal des Comédiens.

(3) Le ſemainier a ſoin de fournir trois feves à chaque Acteur & à chaque Actrice; une blanche pour l'acceptation ſimple de la piece; une marbrée pour l'acceptation avec des changemens, & une noire pour le refus abſolu. Après que chacun, par ordre d'ancienneté, a propoſé ſes réflexions, & que les avis ont été diſcutés, on procede

mettent de porter un jugement motivé, souvent avec des termes injurieux pour les Auteurs.

6o. En ce que les Comédiens, au lieu de se conformer, suivant le réglement, à juger des convenances théâtrales des ouvrages dramatiques, osent prononcer sur les convenances morales, malgré l'approbation de la police à qui cet examen est réservé (1).

7o. En ce que, de leur autorité privée, ils ôtent, avec un éclat scandaleux, les entrées à un Auteur qui les avoit acquises de droit, & se ren-

---

par la voix du scrutin; & le semainier fait part à l'Auteur du jugement de l'assemblée. S'il s'agit de faire des changemens dans la piece, & que l'Auteur s'y soumette, il demande une seconde lecture; lorsqu'il croit avoir mieux réussi, après cette lecture, qui se fait dans la même forme que la premiere, on décide définitivement, & l'on n'emploie dans ce second jugement, que des feves blanches ou noires, pour l'acceptation ou pour le refus.

Tel étoit l'usage en 1760, suivant l'almanac des spectacles. Les Comédiens à ces feves ont substitué des bulletins.

(1) Objet du procès du Sieur Palissot contre les Comédiens à l'occasion de sa comédie des *Courtisannes*, approuvée de la police, & rejetée, malgré cela, par les Comédiens pour son indécence.

dent par là juges & parties dans une conteſtation élevée en juſtice (1).

8o. Enfin, en ce que ſoumis par leur eſſence à MM. les Gentilshommes de la chambre pour la légiſlation & la police de leur ſpectacle, ils voudroient encore y aſſujettir les Auteurs & les rendre juſticiables d'un pareil tribunal (2).

L'ANGLOIS.

A merveille! cela me paroît très-bien pris.

M. SAURIN.

Oh! l'embarras n'étoit pas d'établir nos griefs; nous en avions à l'infini; il n'eſt aucun de nous qui n'eût à ſe plaindre des Comédiens; les abſens mêmes (3), en s'excuſant de ne point ſe trouver à l'aſſemblée, faiſoient des vœux pour qu'elle réuſſît; ils exhaloient leur fureur en liberté, &

---

(1) Matiere du ſecond procès intenté par le Sieur Mercier contre les Comédiens.

(2) Objet de la troiſieme conteſtation du Sieur Mercier pendante au Conſeil, où les Comédiens ont fait évoquer les deux premiers procès contre cet Auteur, ainſi que celui contre M. Lonvay &c.

(3) Tels que MM. *Dorat*, de *la Harpe*, *Collé*. Les deux premiers étant en querelle ouverte, ne vouloient pas ſe trouver enſemble, & il fut convenu qu'aucun des deux n'aſſiſteroit aux aſſemblées. Le troiſieme étoit malade.

l'exprimoient dans les termes les plus énergiques (1). Mais il s'agiſſoit de les préſenter ſous le jour le plus favorable, de ménager l'amour propre des Gentilshommes de la chambre en nous plaignant d'eux-mêmes à eux-mêmes, & ſurtout de trouver un remede convenable & qui pût arranger tout le monde.

L'ANGLOIS.

Sans doute M. de Beaumarchais vous a été d'un grand ſecours en cette occaſion ? Lui qui entend ſi bien la diſcuſſion des affaires; qui fait de ſi merveilleux mémoires ; il aura employé dans la vôtre tout ſon génie, toute ſon aſtuce ?

M. SAURIN.

Il y a mis beaucoup de cette derniere, mais d'une façon différente; il a prétendu que l'expoſé de nos griefs ne pouvoit ſe faire en commun, qu'il falloit, comme dans les grandes aſſemblées, en charger des Commiſſaires qu'on choiſiroit, & qui rendroient compte de leur travail à la généralité. La pareſſe des uns, l'ambition des autres, l'incapacité du grand nombre a fait adopter ce parti,

(1) Tous donnoient les Comédiens à pendre, à rouer & l'on pouvoit.

ti : on a nommé quatre Commiſſaires, non-ſeulement *ad hoc*, mais indéfiniment, ſoit pour le pouvoir, ſoit pour la durée ; ils ſont autoriſés à repréſenter en tout & partout la Société, à veiller à ſes intérêts, à agir pour elle, ſoit auprès des Comédiens, ſoit auprès des Gentilshommes de la chambre, ſoit auprès des Miniſtres.

L'ANGLOIS.

Et ces Commiſſaires ſont ?

M. SAURIN.

MM. Marmontel, Sedaine, Beaumarchais & moi.

L'ANGOIS.

Je ſuis enchanté, Monſieur, de vous voir là, l'on ne pouvoit mieux choiſir ; mais je n'aime point à y trouver encore le ſieur de Beaumarchais, c'étoit le cas de remettre l'équilibre en l'excluant des Commiſſaires.

M. SAURIN.

Oh ! il n'avoit acquieſcé à la propoſition, il ne l'avoit même ſuggérée, que parce qu'il étoit ſûr d'être élu. Il vouloit bien, pour ſe rendre moins odieux, ſoit à ſes confreres jaloux de ſon autorité, ſoit à nos adverſaires redoutant ſon caractere proceſſif, paroître partager ſa puiſſance, mais non la perdre. D'ailleurs, je vous l'ai

déjà observé: sans lui nous n'aurions jamais pu prendre l'assiete nécessaire pour entreprendre cette négociation, pour la mettre en train & la consommer.

L'ANGLOIS.

Est-ce que vous croyez que votre confrere M. Marmontel n'auroit pas aussi bien conduit l'affaire que le sieur de Beaumarchais?

M. SAURIN.

Non surement; il y auroit mis de la pédanterie, au lieu de dignité; de la roideur, au lieu de fermeté; tiran cent fois plus redoutable, il n'auroit pas eu l'adresse de masquer son desir de dominer, des dehors séduisans de la confiance & de l'aménité; il auroit fini par se faire également détester & des Comédiens & des Gentilshommes de la chambre & des Auteurs. Si vous le connoissiez, vous sauriez qu'il est déjà intolérable en société par la supériorité qu'il affecte hautement, & avec laquelle il veut faire taire tout le monde devant lui.

L'ANGLOIS.

Pourquoi donc l'a-t-on nommé Commissaire?

M. SAURIN.

Parce qu'étant le seul de l'assemblée membre de l'Académie Françoise avec moi, il n'étoit guere possible de l'exclure. Quant à moi, c'est à cette

seule distinction que je me sens redevable de l'honneur qu'on m'a fait. Je l'ai accepté malgré moi, & comme forcé; non que je me flattasse d'opérer le bien, mais pour empêcher le mal, & m'y opposer du moins tant que je pourrois.

L'ANGLOIS.

Et M. Sedaine.

M. SAURIN.

C'étoit encore un homme peu propre pour cette place, sans consistance, sans représentation, ne sachant ni parler ni écrire; mais il est depuis longtems Secrétaire de l'Académie d'Architecture, & il étoit difficile de ne pas commencer par un dignitaire comme lui, déjà censé revêtu des qualités propres à cet emploi, qu'il exerce peut être fort bien parmi des Architectes, mais qui ne lui va nullement dans une société de gens de lettres.

L'ANGLOIS.

Ainsi je vois que M. Beaumarchais concentre à peu près toute la besogne des Commissaires en lui seul.

M. SAURIN.

M. Marmontel seroit bien homme à lui tenir tête, mais prudemment il ne le fait pas; il sent qu'il est essentiel de ne pas se diviser au commencement de la formation d'une Société encore

précaire, à laquelle il s'intéreſſe peu comme dramatique, puiſqu'il a abandonné la carriere; mais dont il ſeroit bien-aiſe de voir ſe fortifier l'exiſtence utile à ſes vues d'intérêt perſonel, qui le guide toujours. Le rapport immédiat des Commiſſaires avec les Gentilshommes & avec la Cour, lui donne des idées de crédit & d'éloquence dont il ſe repaît, & qui lui exaltent le cerveau ſingulierement.

Ici intervient M. Dutartre.

M. DUTARTRE.

Meſſieurs, peut-on vous interrompre un moment, & partager avec vous le plaiſir de la promenade? .... mais n'étiez-vous point en affaires....

M. SAURIN.

Point du tout.

L'ANGLOIS.

Nous parlions du bureau de légiſlation dramatique.

M. DUTARTRE.

Ah! la belle choſe!

M. SAURIN.

Voilà comme il eſt; il ſe moque de tout.

M DUTARTRE.

Mais ai-je tort, de bonne foi? Voilà un ſiecle que vous vous aſſemblez, qu'avez vous fait?

A quoi avez-vous remédié? Les Comédiens en ſont-ils moins inſolens? Le pauvre Lonvay a-t-il plus de quoi mettre ſous la dent? L'honnête Mercier n'eſt-il pas toujours errant autour de la porte de la comédie ſans pouvoir pénétrer, telle que ſur le bord du ſtyx, une ombre dont le cadavre eſt reſté ſans ſépulture? les courtiſannes ne continuent-elles pas à narguer Paliſſot & à l'éclabouſſer de leur char doré?

L'ANGLOIS.

Il paroît cependant qu'on veut rendre juſtice aux Auteurs; on ne les auroit pas autoriſés à s'aſſembler, à porter leurs doléances à Meſſieurs les Gentilshommes de la chambre, ſi l'on n'eût été dans quelque diſpoſition favorable à leur égard.

M. DUTARTRE.

Je le crois comme vous, mais je crois auſſi que cette bonne volonté ne ſe réaliſera pas. Vous vous rappelez ſans doute dans *les trois Sultannes* ce petit nez retrouſſé qui bouleverſe un empire? Eh bien, il y a à la comédie trois ou quatre petits nez comme cela .... Le moyen que de pauvres diables d'Auteurs, avec tout leur eſprit, tiennent là-contre? Mlle Contat ou Mlle Vadé (1), en

(1) Deux nouvelles Actrices de la Comédie Françoiſe penſion ſeulement. La premiere eſt très-jolie. La ſe-

une nuit défera toute votre beſogne de ſix mois. Mon ami, je ne vois qu'un remede à vos maux: ce ſeroit d'avoir deux troupes de Comédiens François.

M. Saurin.

Vraiment cela s'eſt agité beaucoup parmi vous. Rochon à péroré fortement & longuement à cet égard.

M. Dutartre.

Je ne connois point perſonnellement ce M. Rochon, dont j'eſtime fort les ouvrages; mais voilà un homme de bon ſens parmi vous. C'eſt qu'il a fait autre choſe que des vers, qu'il connoît le train du monde & la politique; car il me ſemble qu'il a été dans les affaires étrangeres.

M. Saurin.

Oui, il étoit chargé des affaires du Roi à Dresde pendant les troubles de Pologne.

M. Dutartre.

Je m'en doutois bien. Ces Meſſieurs-là ne

---

conde eſt fille naturelle de l'Auteur du même nom, très-renommé pour les opéra comiques & pour les chanſons poiſſardes.

ſont pas des *gobemouches*, (1) comme vous autres; ils voient plus loin que leur nez; ils ſavent qu'il faut ſouvent prendre un long détour pour parvenir à ſon but.

L'ANGLOIS.

En effet, je ne vois pas trop ce que les Auteurs gagneroient à cela ; ils auroient affaire à deux troupes au lieu d'une.

M. DUTARTRE.

Point du tout. Vous ſavez la maxime: *Divide & impera.* Ces deux troupes, devenues rivales à l'inſtant, chercheroient à s'écraſer réciproquement. Ce ſeroit à qui attireroit le mieux le public ; conſéquemment à qui donneroit le plus de nouveautés & les plus capables de faire foule. Il faudroit pour cela recourir aux Auteurs, les cajoler, les carreſſer, ſurtout les bien payer. Voyez comme la chance tourneroit & quels avantages il en réſulteroit pour ces Meſſieurs, ſans ſe donner aucune peine, reſtant dans leur fauteuil & voyant pleuvoir ſur leur bureau billets,

(1) Nom d'un perſonnage de niais dans une comédie Italienne de M. Favart, intitulée *la Soirée des Boulevards.* Et ce nom eſt devenu le terme générique pour caractériſer cette eſpece d'hommes.

lettres & requêtes des Hiſtrions mâles & femelles.

L'ANGLOIS.

Vous m'éclairez d'un jour nouveau, je me rends.

M. SAURIN.

Oh ! c'eſt certain.

M. DUTARTRE.

Cette certitude n'a pourtant pas frappé le grand nombre d'entre vous.

M. SAURIN.

M. Dudoyer (1), un des plus honnêtes de notre ſocieté, le meilleur orateur & le plus fort dialecticien, s'eſt épuiſé en raiſonnemens pour renverſer ce projet; il y a mis même une chaleur, une paſſion étonnante; il eſt entré en fureur; il a fait ſchiſme, & a déclaré qu'il ne reparoîtroit plus dans nos aſſemblées.

M. DUTARTRE.

Et il a fait en preux Chevalier. Eſt-ce que vous ne voyez pas qu'il ne parloit point d'après lui, qu'eſclave aveugle depuis douze ans de Made-

(1) Auteur de *Laurette*, petite comédie bien triſte & bien froide, jouée en 1770 ſans ſuccès, & du *Vindicatif*, drame du grand genre, ſingulierement bas, noir & atroce, joué en 1774.

moiſelle Doligny, il ne pouvoit voir avec indifférence s'élever une queſtion ſi contraire aux intérêts de ſa bien-aimée ?

M. Saurin.

Il a même pris à parti notre Préſident, qui ordonnoit déjà de conſigner ſon avis. Il s'eſt oppoſé à ce qu'on écrivît rien, & a dit qu'il ne vouloit point être dans les mémoires du Sieur de Beaumarchais.

L'Anglois.

Enſorte que l'on s'eſt départi de la demande.

M. Saurin.

Pas tout à fait; mais on eſt convenu de ne pas la précipiter, de tenter avant la voie du nouveau réglement. Voulez-vous que je vous révele le ſecret de l'égliſe? C'eſt que tout notre édifice s'écrouleroit par là, que n'y ayant plus d'aſſemblées, il n'y auroit plus de Commiſſaires, & l'on a peine à renoncer à une petite exiſtence qu'on s'eſt formée. Ainſi, malgré ſon exploſion violente, le comité n'a pas été fâché de voir M. Dudoyer entrer dans ſes vues & travailler pour lui, ſans s'en appercevoir.

M. Dutartre.

Enfin; qu'avez-vous donc ſtatué?

M. Saurin.

D'abord, pour commencer par ce qui nous touche le plus, par nos intérêts pécuniaires, & afin d'éviter déformais toute tracaſſerie à ce ſujet avec les Comédiens, nous ſommes convenus de nous en tenir à la recette journaliere; mais ayant égard au bénéfice conſidérable des petites loges dont nous abandonnerons la prétention, nous demandons qu'on augmente en proportion nos honoraires.

M. Dutartre.

Cela pourra paſſer. Accordé.

M. Saurin.

Enſuite, comme les Comédiens exiſtant en troupe peuvent ſans ceſſe veiller à leurs intérêts & les défendre, nous ſollicitons que S. M. nous autoriſe à continuer de faire corps de nous aſſembler ou du moins d'avoir un comité toujours ſubſiſtant qui nous repréſente.

M. Dutartre.

Oh! Alte-là, refuſé.

M. Saurin.

Après avoir enviſagé la choſe ſous toutes ſes faces, ayant reconnu que les Auteurs dramatiques ne pouvoient guere ſe ſouſtraire à une ſorte de dépendance des Comédiens pour la lecture, récep-

tion, jeu, ſuccès & payement de leurs pieces, on a voulu chercher un contrepoids qui rétablît l'équilibre, & à cet effet nous avons imaginé de propoſer que les Acteurs fuſſent rangés par claſſes en raiſon de leurs gages plus ou moins forts, & de faire ordonner par le Roi qu'ils ne pourroient déſormais monter de l'une à l'autre ſans le concours, l'agrément & le ſuffrage du bureau de légiſlation dramatique, ou du moins de ſes Commiſſaires.

M. DUTARTRE.

La bonne folie! refuſé dès les premier mot, refuſé quatre fois pour une.

M. SAURIN.

Pour remédier à l'inſolence des Comédiens, à leurs cabales, à leur partialité, à leur ineptie dans la réception des pieces, on deſire un Préſident de lecture pris dans l'ordre des Auteurs dramatiques; il n'aura aucune voix dans l'aſſemblée; mais contiendra les votans par ſa préſence, & les obligera d'être attentifs. L'uſage des bulletins, c'eſt-à dire des avis motivés, ſera ſubſtitué aux feves; à condition qu'ils ſeront honnêtes & décens, que ledit Préſident en prendra communication pour décider ſi l'opinant eſt en état de porter un ſuffrage & ſurtout pour faire

punir ceux qui ſe ſeroient permis des ſarcaſmes injurieux contre la perſonne du Poëte, ou même contre ſon ouvrage. Le Préſident rendra compte de la ſéance au Gentilhomme de la Chambre d'année, qui jugera du délit & exigera une ſeconde lecture, ſi les regles n'ont pas été obſervées à la premiere.

M. DUTARTRE.

Et moi, je vous réponds que l'Auteur qui voudra faire recevoir une piece, continuera d'être mis ſur la ſellette devant les Hiſtrions, d'y reſter dans une contenance modeſte & humble, tandis qu'on l'écoutera d'un air arrogant & diſtrait; d'eſſuyer tous les brocards, toutes les ſottiſes, tous les calembours qui leur paſſeront par la cervelle, & de ſe trouver encore trop heureux, quand il leur plaira d'agréer ſon drame à *correction*.

M. SAURIN.

Vous l'entendez, Milord; jugez s'il eſt poſſible de parler raiſon avec un ſemblable goguenard?

M. DUTARTRE.

Raiſon; mais c'eſt moi qui la parle, & c'eſt vous qui plaiſantez. Là, de bonne foi, eſpérez-vous ſérieuſement réuſſir dans de pareilles chimeres? A la bonne heure ſi vous n'aviez en tête que les Comédiens, encore ne vous garantirois-

je pas le ſuccès, parce qu'ils ſont infiniment plus unis que vous pour défendre leur cauſe, parce qu'il n'y a point de faux-freres parmi eux & que lorſque leur intérêt l'exige, ils dépoſent toutes leurs rivalités, afin de ſe mieux liguer contre l'ennemi commun; mais, indépendament de cela, vous ne pouvez douter qu'ils n'aient derriere eux dans la conteſtation actuelle les Gentilshommes de la chambre dont le pouvoir diminueroit en proportion de l'aſcendant que vous prendriez ſur leurs ſuppôts. Croyez-vous qu'ils renoncent le plus légerement à leur autorité? D'ailleurs, vous ne pouvez ignorer qu'hommes & femmes de ce tripot ne ſoient tous dévoués aux ſupérieurs, chacun dans leur genre, ſoit comme inſtrumens, ſoit comme Miniſtres de leurs plaiſirs, & cela donne un furieux crédit lorsqu'on peut parler affaire avec un Grand entre deux draps, ou le caducée à la main.

L'ANGLOIS.

Enfin, ces Meſſieurs ſont autoriſés à faire leurs propoſitions; ils verront comment elles ſeront reçues. On étoit maître de ne pas leur donner cette faculté & de laiſſer les choſes ſur le pied où elles étoient.

M. Dutartre.

On voit bien, Milord, que vous êtes un étranger, qui nous mesurez à votre aune; un Anglois dont la franchise, la liberté, l'énergie sont le caractere. Ici, nous ne savons rien faire qu'à moitié; nous n'avons pas la force de refuser ni d'accorder tout-à-fait; nous n'osons pas commettre une injustice criante, ni rendre une justice absolue. Le premier mouvement est toujours très-beau, & la fin n'y répond presque jamais.

M. Saurin.

Ce que Milord doit voir plus clairement, c'est que vous êtes un frondeur qui ne trouvez rien de bien, un persifleur qui n'épargnez personne.

M. Dutartre.

Souvenez-vous bien de ce que je vous dis: je vous attends au dénoument; vous verrez si j'ai bien conjecturé, & si vous n'aurez pas fait de l'eau claire. Je suis persuadé que Beaumarchais lui-même ne se berce pas des chimeres dont il vous endort; il a pris le rôle de votre chef un moment pour s'amuser; pour faire parler de lui,

pour avoir la gloire d'enchaîner le génie à ſes pieds ; dès qu'il verra que cela ne prendra pas bien, il ſera le premier à vous abandonner & à ſe racommoder avec les Hiſtrions : il vous laiſſera dans le lac expoſé à la dériſion du public. Voilà mon dernier mot, & pour ne pas vous donner d'humeur, je me retire.

Je ſuis reſté encore un moment avec le bonhomme Saurin, qui eſt convenu avoir voulu ſoutenir la gageure, mais n'avoir au fond pas beaucoup meilleure opinion de l'entrepriſe ; il m'a avoué n'avoir jamais vu d'aſſemblée d'hommes d'eſprit, plus bêtes ; de perſonnages à grands ſentimens, plus intéreſſés, plus bas, plus vils ; de confreres plus jaloux, plus envieux ; préſens, ſe complimentant avec plus de fauſſeté ; abſens, ſe dénigrant avec plus d'acharnement. Cela m'a donné le deſir d'avoir la liſte des membres de ce Sanhedrin littéraire, qu'il m'a fourni de mémoire, autant qu'il a pu s'en reſſouvenir avec de petites notes. Je vous l'adreſſe à la ſuite de ma lettre, afin que vous preniez une idée juſte de ces ſucceſſeurs de Corneille, de Racine, de Crébillon, de Moliere, de Regnard, &c. Avant que de nous ſéparer, M. Saurin m'a promis de me procurer auſſi communication du mémoire préſenté aux Gentils ;

hommes de la chambre, dès que cela ſe pourra & que la réuſſite, ou la dénégation de juſtice, en autoriſera la publicité, & à l'inſtant je vous ferai paſſer ce chef-d'œuvre.

Je vous embraſſe, Milord, un peu plus cordialement que ne le fait d'ordinaire un Auteur dramatique, qui en félicite un autre de quelque ſuccès éclatant.

Paris, ce 27 Novembre 1777.

LISTE *des Membres composant l'assemblée du Bureau de législation dramatique.*

MESSIEURS,

Barthe, . . possédé au suprême degré de la jalousie, de l'envie des Auteurs, soupçonné d'être l'espion des Comédiens pour se bien mettre auprès d'eux & passer avant les autres, aimant beaucoup l'argent.

Beaumarchais, . Président & l'un des quatre Commissaires.

Blin de Sainmore, doux & foible.

Bret, . . foible, opinant pour l'argent.

Cailhava, . un des plus acharnés contre les Comédiens & des plus prêts à se raccommoder avec eux, opinant pour l'argent.

Ducis, . . opinant pour l'argent.

Favart, . ne fait pas dire deux, n'a ni bouche ni éperon.

MESSIEURS,

Falbaire, . opinant pour l'argent.

Fontanelle, . voulant faire le fin, opinant pour l'argent.

Goldoni, . opinant pour l'argent.

Gudin, . le compere de Beaumarchais, toujours de ſon avis, le prônant, l'exaltant ſans ceſſe.

La Place, . hargneux, bavard, diſant beaucoup de mal des Comédiens & très-diſpoſé à ſe réconcilier avec eux.

Le Fevre, . ayant encore l'ardeur & l'inſouçiance de la jeuneſſe, mais ſans avis ferme.

Le Mierre, . foible, ſe feroit laiſſé ſubjuguer par les Comédiens, s'il n'eût été ſoutenu par M. Rochon qui lui dictoit ſes avis.

Marmontel, . Commiſſaire.

Rochon, . le Romain de l'aſſemblée.

Saurin, . Commiſſaire.

Sauvigny, . regardé comme faux par ſes confreres; opinant pour les deux troupes; mais par intérêt per-

MESSIEURS,

sonnel, se flattant que la seconde appartiendroit à M. le Comte d'Artois, & qu'il y domineroit comme attaché aux plaisirs de cette Altesse Royale.

Seduine, . Commissaire têtu, n'ayant pas la parole à la main; mais opinant toujours pour l'argent.

Dudoyer, . retiré.

Le Blanc, . pédant étalant de grands sentimens & finissant par opiner pour l'argent.

LETTRE VII.

Sur une nouvelle découverte en chirurgie & dans l'art des accouchemens.

SAVEZ-VOUS, Milord, ce que c'eſt que la ſymphiſe du pubis? Non ſans doute; eh bien! il faut vous l'apprendre, puiſque vous voulez être au courant des divers objets de curioſité de cette capitale, qui font ſucceſſivement époque & la matiere des converſations. Il faut vous réſoudre à faire un cours d'anatomie, & ſurtout à vous initier dans l'art des accouchemens, quelque ennuyeuſe & dégoûtante que ſoit cette étude. On ne parle que de ſymphiſe aujourd'hui; les ſavans & les ignorans, les hommes & les femmes, les agréables & les petites maitreſſes en diſſertent à l'envi. Ce mot mélodieux retentit ſans ceſſe aux oreilles dans les écoles & dans les cercles; il ſe prononce juſqu'aux toilettes, & il a donné le nom à différentes modes. On a des coëffures à la Symphiſe, des rubans à la Symphiſe, des nœuds d'épée à la Symphiſe, des boucles

à la Symphiſe. Vous voyez que vous ne pouvez l'échapper, & je vais devenir votre maître.

La ſymphiſe eſt une ſubſtance cartilagineuſe, ſuivant les uns, & ligamenteuſe ſuivant les autres (1), qui réunit les os du pubis : c'eſt ainſi qu'on appelle un détroit, le dernier obſtacle que l'enfant ait à vaincre pour venir au monde. Au terme de l'accouchement, il ſe fait d'ordinaire un écartement naturel de ces os, ſi à propos, que les Juifs le regardoient comme une grace ſpéciale que Dieu faiſoit à ſon peuple dont il favoriſoit la propagation. Le Rabin *Zoar*, qui n'étoit pas profond anatomiſte, comme vous l'allez voir, pour expliquer ce phénomene, ſe ſervoit de la comparaiſon des bois de cerf qui tombent d'eux-mêmes & renaiſſent chaque année. Hypocrate, Avicennes, Paré, Guillemeau & tous les accoucheurs, tant anciens que modernes, ont reconnu le fait; mais ils varient ſur l'explication, & ne ſont nullement d'accord entre eux. Harvée a dit que la région du baſſin que le fœtus doit traverſer s'aggrandit d'une maniere merveilleuſe & de

(1) Ce dernier ſyſtême eſt celui de M. Mertrud, démonſtrateur d'anatomie au jardin du Roi. L'autre eſt l'ancien & le plus général.

soi-même en la maniere que les fruits mûrs ont coutume de s'entr'ouvrir pour pousser dehors la semence qu'ils contiennent. Alexandre Benedict a écrit que les os pubis & le *sacrum* (1) concouroient à l'enfantement; qu'ensuite ces os reprenoient peu à peu leur état naturel. Ne me faites point honneur de toute cette érudition, Milord: je l'extrais de différens écrits qui ont paru sur cette matiere (2).

Lorsque, par la mauvaise conformation de la mere, ou par quelqu'autre cause, l'enfant, même aidé des manœuvres usitées, ne peut franchir les voies naturelles, l'art n'a trouvé que deux moyens, ou de le massacrer de sang-froid aux portes de la vie, en l'arrachant avec la plus grande violence par le secours des ferremens, & surtout d'un instrument qu'on appelle le *forceps*, ou de recourir à l'opération *césarienne* (3) qui consiste à ouvrir le ventre sur le côté pour en extraire le *fœtus*. Dans le premier cas, suppo-

---

(1) Nom d'un autre os du bassin.

(2) Surtout d'une *lettre de M. Etienne*, ancien démonstrateur d'anatomie à l'hôpital royal de Metz.

(3) On prétend que cette opération très-ancienne tire son nom de César, extrait ainsi des entrailles de sa mere.

ſant qu'il eſt mort ou ne peut vivre, on ſacrifie l'enfant pour conſerver la mere; dans le ſecond, la mere obéiſſant à la loi de la nature, ou plutôt cédant à l'impulſion du ſentiment héroïque qui anime en pareil cas les femmes les plus foibles, ſe dévoue généreuſement pour conſerver ſon fruit.

Ces deux manieres d'opérer font également frémir l'imagination & friſſonner l'humanité. La derniere ſurtout avoit paru ſi barbare, ſi meurtriere & ſi déſeſpérée, qu'elle avoit été proſcrite par un arrêt du Parlement; arrêt, il eſt vrai, bien ridicule & bien abſurde, comme tous ceux que cette Compagnie a voulu rendre dans les matieres qu'elle n'entendoit pas (1); auſſi a-t-elle été forcée de l'annuller & de le laiſſer ſans vigueur.

Quoi qu'il en ſoit, ce procédé chirurgical, pour être néceſſaire & uſité en certain cas, pour avoir même été depuis quelque tems pratiqué avec une ſorte de ſuccès (2), n'en étoit pas

(1) Tels que ceux rendus contre l'émétique, contre les petits pains à la levure de biere, & tout récemment contre l'inoculation.

(2) M. l'Héritier, Chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu, prétend dans une lettre inſérée au journal de Paris N. 284, que l'opération céſarienne a été pratiquée dans cette capitale depuis cinq à ſix ans cinq fois: qu'on a ſauvé ſix enfans, deux meres &c.

moins affreux & révoltant. On ne pouvoit disconvenir que ce ne fût une des plus périlleuſes reſſources de l'art des accouchemens. Cependant, au milieu des progrès étonnans qu'il faiſoit, aucun accoucheur n'avoit tenté de le remplacer par des moyens plus doux & moins dangereux. Il étoit reſervé à M. Sigault, jeune Candidat, de concevoir un projet ſi grand, ſi beau, & ſi digne d'un ami de l'humanité. Sur le fin de 1768, il lut à l'Académie Royale de Chirurgie, dont il étoit déjà membre, un *Mémoire ſur la Section de la Symphiſe* (1), comme pouvant ſuppléer à l'opération céſarienne, ſans en craindre les ſuites funeſtes. Cette imagination plut par ſa hardieſſe, aux gens de génie comme lui; mais la pratique manquoit à la théorie, & les Compagnies ne ſe déterminent pas auſſi légerement. Le grand nombre des membres attaché aux anciennes routines, a peine à les quitter pour adopter des innovations incertaines: le mémoire eut peu de partiſans, & conſéquemment beaucoup d'adverſaires: on l'oublia bientôt, & il n'y eut rien de changé.

M. Sigault n'en reſta pas moins fermement attaché

(1) Ou *ſur le projet de ſéparer les os pubis par la ſection de la ſubſtance cartilagineuſe intermédiaire qui les unit*,

taché à ſon opinion : bien perſuadé du mérite de la découverte ; il attendoit une occaſion d'en faire l'eſſai. Durant cet intervalle, devenu membre de la Faculté de Médecine (1), il ſe regarda comme plus libre ; & la jalouſie naturelle qui regne entre les deux corps fut un aiguillon puiſſant qui le preſſoit davantage ; il étoit impatient de faire, pour ainſi dire, ſur ſes anciens confreres une conquête qu'ils avoient dédaignée, tant qu'il étoit reſté parmi eux. Enfin, le moment deſiré eſt venu ? & il en a profité.

La femme du nommé Souchot, Soldat de la garde de Paris, âgée d'environ 39 ans, petite & très-difforme dans ſa ſtructure, le fait appeler pour la délivrer (2) ; elle avoit eu précédemment quatre accouchemens des plus laborieux ; tous ſes enfans avoient été tirés par force, & il avoit été impoſſible d'en avoir un vivant. Les plus habiles accoucheurs en lui recommandant la continence, lui avoient unanimement déclaré que ſon fruit ne verroit jamais la lumiere que par l'opération céſarienne. D'un tempérament très-amou-

reux ;

(1) M. Sigault eſt le dernier Médecin reçu.

(2) Le 1 Octobre dernier.

reux, elle avoit oublié la menace, & elle en redoutoit les effets. M. Sigault la raſſure; armé de cette confiance qu'inſpire le génie, il ſe détermine à lui faire la ſection de la Symphiſe du pubis, & il a la ſatisfaction d'extraire l'enfant vivant.

Ce triomphe éclatant & authentique eſt bientôt annoncé par tout Paris & juſqu'aux extrémités les plus reculées de la France: la capitale & les provinces retentiſſent des louanges du héros; les papiers publics & les journaux les répetent & les tranſmettent chez l'étranger: le Gouvernement lui-même confirme l'importante nouvelle en la laiſſant inſérer dans la gazette de France, dont la véracité connue ſur les faits nationaux, doit ſubjuguer les eſprits les plus incrédules. Les femmes ſurtout, enchantées d'une découverte qui les concerne auſſi eſſentiellement, font voler le nom de M. Sigault de bouche en bouche; elles le regardent comme leur libérateur, &, à l'abri de ſon égide, elles croient pouvoir braver déſormais avec impunité tous les dangers de l'enfantement. D'un autre côté, la Faculté de Médecine prend le plus vif intérêt à la gloire d'un de ſes membres peu connu juſque-là, modeſte, timide, & que ſes confreres regardoient comme

un Docteur borné, incapable de procurer aucune illuſtration à ſon Corps. Elle nomme des Commiſſaires (1) pour conſtater le fait, ſuivre le traitement de l'accouchée, & lui en rendre compte: chaque ſemaine on annonce de nouveaux progrès; au bout de quarante-ſept jours on publie que la femme Souchot ſort de ſon lit & marche; une légere incommodité (2), dit-on, eſt le ſeul déſagrément qui réſulte de l'opération, elle jouit d'ailleurs de la meilleure ſanté poſſible; enfin, le ſoixante-quatrieme jour, elle ſe tranſporte aux écoles de médecine, monte l'eſcalier, ſeule, ſans difficulté, & fait devant l'aſſemblée les divers mouvemens exigés d'elle. Les Docteurs ne peuvent ſe laſſer d'admirer cette femme chêtive, objet de la curioſité générale; ils l'interrogent à l'envi; ils careſſent ſon enfant qu'elle allaite, plein d'embonpoint & de vigueur, qui leur eſt également offert ſous les yeux, & qu'ils adoptent tous en quelque ſorte, comme un nourriſſon bien précieux aux arts.

Après ces préliminaires d'un enthouſiaſme univerſel, après avoir entendu & le rapport de M.

(1) Les Docteurs *Grandclas* & *Deſcemet*.

(2) Une légere incontinence d'urine.

Sigault & celui des Commiſſaires, on obſerve qu'un évenement de cette importance mérite d'être conſigné à la poſtérité; en conſéquence, on indique une aſſemblée ſolemnelle (1), dans laquelle la Faculté porte un décret en l'honneur de M. Sigault & de ſa découverte; elle y rend un hommage public à ſon génie & à ſon talent; *elle y apprend à la génération préſente & aux futures; combien il eſt digne d'eſtime, & combien il mérite d'éloges* (2). Elle ſtatue, en outre, qu'il ſera frappé un type qui perpétue ſur le bronze un fait qu'elle a déjà conſigné dans ſes annales; que les médailles en ſeront multipliées en certaine quantité; qu'il en ſera délivré cent à M. Sigault & cinquante à M. Alphonſe le Roi, ſon confrere & ſon coopérateur dans l'opération neuve & délicate qu'il a tentée; que la Faculté ſollicitera les bons ſoins du Gouvernement pour la femme Souchot, & qu'en attendant elle lui fera une penſion (3); que les écrits relatifs à l'opération de

(1) Qui vient d'avoir lieu le 6 Décembre. La précédente étoit du 3.

(2) C'eſt la traduction de la phraſe du décret écrit en latin, ſuivant les us de la Faculté.

(3) De 360 livres.

la ſymphiſe, lus & approuvés dans ſon ſein, ſeront inceſſamment imprimés & préſentés à S. M. & à toute la Famille Royale; que le mémoire en ſera répandu avec la plus grande profuſion, aux dépens de la Faculté, adreſſé à tous les Grands du Royaume & aux principaux citoyens, diſtribué dans chacune des villes de France & à toute l'Europe médicinale & chirurgicale: qu'au ſurplus l'on en enverra la notice aux différens papiers publics de l'Europe.

Un triomphe auſſi complet ſemble ne pas laiſſer le plus léger doute ſur l'utilité, ſur l'importance même de la ſection de la ſymphiſe, & toute aſſertion contraire ne peut être que l'effet de la mauvaiſe foi ou de l'ignorance. Le public eſt lui-même témoin du ſuccès de cette opération, la Faculté de médecine, juge ſuprême en ces matieres, l'atteſte & le célebre avec diſtinction. Comment après des témoignages ſi authentiques, en conteſter la réalité? Comment oſer prononcer que tout ce merveilleux n'eſt qu'un preſtige que la plus foible clarté peut aiſément diſſiper? Eh bien, Milord, c'eſt ce qui arrive cependant: l'envie eſt inépuiſable en reſſources pour combattre & déprimer le génie.

Les Chirurgiens, jaloux qu'un de leurs tranſ-

ſages, ſans leur aſſiſtance, ſans leur concours, ſans les appeler en rien, eût exécuté un eſſai auſſi heureux, ont prétendu d'abord qu'il étoit dangereux néceſſairement, & ſeroit toujours funeſte, en occaſionnant, ſinon la mort, au moins une impoſſibilité phyſique de marcher : ils inſultent à l'évidence ; lorſque la femme Souchot ſe porte le mieux & que chacun peut vérifier le fait en ſe tranſportant chez elle, ils lui font ſurvenir des accidens qu'elle n'a point. Bien plus : ils ne craignent pas aujourd'hui de démentir la Faculté entiere de médecine, en certifiant qu'elle n'a monté les eſcaliers qu'appuyée ſur deux perſonnes qui la ſoutenoient fortement ; qu'elle ne peut faire un pas ſans ſe fatiguer beaucoup ; que la veſſie a été endommagée, enſorte qu'elle ne peut retenir ſes urines lorſqu'elle eſt couchée ; enfin, qu'elle eſt dans une ſituation ſi déplorable qu'il n'y a pas grand lieu de ſe glorifier de l'expérience tentée ſur elle. Ils critiquent juſqu'à la maniere dont ſe ſont faites l'opération & la cure ; ils accuſent de charlatannerie & l'opérateur & ſon confrere ; ils reprochent aux Docteurs aſſemblés d'avoir été dupes de leur crédulité puérile ; ils veulent que les plus ſages, les plus honnêtes & les plus éclairés d'entre eux

rougiſſent d'un jugement trop précipité, & craignent que la Faculté de Paris ne devienne bientôt la fable des autres Facultés de l'Europe.

Les Chirurgiens attaquent enſuite la découverte en elle-même, comme ne pouvant avoir lieu que lorſqu'elle n'eſt pas néceſſaire, & comme inſuffiſante dans les cas où l'on eſt forcé d'avoir recours à l'opération céſarienne (1), enſorte qu'ils veulent qu'elle ſoit rejetée ſur leur parole & ſans autre examen.

Cependant, tous ne ſont pas auſſi hardis dans leurs aſſertions ; il en eſt qui s'y prennent plus adroitement; ils admettent l'excellence de l'opération en général, & le ſuccès de M. Sigault en particulier; mais ils veulent lui ravir la gloire de la découverte; ils l'attribuent à un Docteur Hollandois, à M. Camper (2), placé par les ſavans Médecins de notre ſiecle à côté des *van-*

---

(1) C'eſt ce qu'on trouve dans pluſieurs écrits des Chirurgiens, inſérés dans le journal de Paris, qu'on attribue tous à M. Louis, leur meilleur Ecrivain, & l'ennemi le plus ardent des Médecins.

(2) Profeſſeur honoraire en médecine, membre de pluſieurs Académies, & député aux Etats de Friſe, à Franeker en Friſe.

Swieten, des *Haller*, des *Tiſſot* &c. quoique cet illuſtre étranger ſoit le premier à rendre juſtice à M. Sigault & à convenir n'avoir ſongé à l'opération dont il s'agit, que ſur les notions qu'il en reçut de M. Louis, l'orſque ce Secrétaire de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris lui fit part de la fermentation qu' occaſionnoit dans la Compagnie le projet neuf de l'audacieux candidat (1). „ Enthouſiaſmé, s'écrie-t-il, de ſon idée hardie, je „ crois que j'aurois étouffé d'embraſſades ce for„ tuné jeune homme, ſi j'avois eu le bonheur „ de l'avoir auprès de moi. Lorſque j'appris „ ſon imagination, je me ſuis mis ſur le champ „ à tenter toutes ſortes d'expériences ſur „ les cadavres.....„ Avec quelle chaleur M. Camper parle des avantages de cette opération dans ſa lettre originale que j'ai lue, ſurtout lorſqu'il détaille le ſuccès qu'il a obtenu ſur une truye? comme il ſe flattoit de rendre ſon nom immortel, s'il avoit, le premier, le bonheur de l'entreprendre ſur une femme vivante & d'y réuſſir! mais il

(1) Tout cela ſe lit dans une lettre de M. Camper adreſſée à M. van Geſcher, célebre Chirurgien à Amſterdam, & imprimée en Hollandois en 1771, & depuis en latin en 1777 à Groningue.

gémit des ſtériles efforts qu'il a faits pour cela en vain a t il demandé au Prince d'Orange de pratiquer l'opération ſur une femme condamnée à mort. L'envie qui ne regne pas ſeulement à Paris, qui tourmente partout les hommes qu'anime le bien public, s'eſt conſtamment attachée à ſes pas, & il félicite M. Sigault de l'avoir devancé dans la carriere. C'eſt dans une autre lettre (1) en réponſe à celui-ci, pourſuivant la calomnie dans ſes derniers retranchemens, qu'épanchant ſa joie & ſa ſenſibilité, il lui marque: „ Les larmes „ couloient de mes yeux, tant j'étois charmé de „ votre heureuſe opération....

„ Je vous félicite, mon cher confrere, & félici„ te encore plus le genre humain. Que le bon „ Dieu béniſſe vos mains, & qu'il faſſe ſurvivre „ cette pauvre femme, afin que cet exemple en „ encourage d'autres pour pratiquer une opéra„ tion aiſée & peu dangereuſe. Ou l'art me „ trompe; mais il faut qu'on la pratique dès que „ l'impoſſibilité de délivrer la mere s'eſt mani„ feſtée.... Communiquez-moi, au plus vîte, „ la guériſon de cette bonne femme..... Mon

(1) Cette lettre eſt datée du 22 Octobre 1777.

„ fils cadet eſt mon éleve unique ; il va étudier „ à Edimbourg l'année prochaine ; il y reſtera „ deux ans, & puis il ira à Paris pour profiter „ de vos lumieres ; j'eſpere qu'il ſe rendra digne „ de votre amitié.

Je vous ai rapporté, Milord, le texte même de la lettre du célebre Docteur, comme remarquable par cette ſimplicité touchante qui caractériſe le grand homme ; elle ſuffit pour que les gens impartiaux ſachent à quoi s'en tenir ; mais non pour déſarmer la jalouſie & l'envie qui n'en deviennent que plus acharnées contre M. Sigault. Ses ennemis s'occupent à fabriquer de nouveaux pamphlets ; je me garderai bien de vous en entretenir : en voilà aſſez ſur cette matiere dont je ne vous parlerai plus. Déjà de nouveaux débats occupent les Pariſiens, & je changerai d'objet avec eux ; mais j'en reviendrai toujours à vous renouveler, ſans me laſſer, la proteſtation de l'attachement le plus inviolable.

Paris, ce 11 Décembre 1777.

LETTRE VIII.

Suite de la révolution de la Muſique en France. Nouveau parti qui s'éleve. Querelles vives. Ecrits à ce ſujet.

Je vous ai parlé, il y a dix huit mois, Milord, de la révolution opérée (1) ſur le théâtre lyrique de cette capitale & du triomphe du Chevalier Gluck. Les partiſans de la muſique Italienne ont ſaiſi ce moment pour tenter d'en cauſer une nouvelle en faveur de celle-ci & de ramener les jours brillans des bouffons (2). Ils ont appelé des rives du Tibre le célebre Piccini, ſi fécond en

(1) Voyez la lettre ſur l'opéra &c.

(2) En 1752 on avoit fait venir des Bouffons d'Italie qui jouerent ſur le théâtre de l'opéra tout l'hiver, &, quoique des plus médiocres, acquirent beaucoup de partiſans. Il s'enſuivit une guerre ſi vive entre les deux partis, que le Gouvernement, pour empêcher les ſuites qu'elle pourroit avoir, crut devoir les renvoyer à Pâques 1733; mais ces ultramontains avoient ſemé par leur apparition un germe de révolution qui s'eſt développé inſenſiblement. Les François ont appris qu'il pouvoit y avoir une meilleure

opéra *Bouffes* (1), & ont voulu l'oppoſer au premier; Malheureuſement la Comteſſe du Barri, ſous les auſpices de laquelle il devoit paroître, ayant été diſgraciée, cet étranger a éprouvé des contrariétés, des retards, & pendant ce tems ſon rival a multiplié ſes triomphes, & s'eſt conſolidé dans ſon nouvel empire. Enfin, arrivé dans cette capitale depuis deux ans, après s'être mis au fait de la langue Françoiſe qu'il ignoroit, M. Piccini doit inceſſamment faire jouer un grand opéra de ſa compoſition. C'eſt M. Marmontel qui lui a arrangé un ancien poëme (2). Cet Académicien, furieux de voir ſa tragédie lyrique de Céphale & Procris (3) baffouée par les Gluckiſtes, en a conçu contre le chef une antipathie qui a jeté beaucoup d'aigreur entre eux, & l'a déterminé à s'attacher de plus en plus à l'adverſaire de celui-ci. De ſon côté, le Chevalier Gluck ne remarquoit

---

muſique que la leur, & le Chevalier Gluck eſt venu profiter de ces heureuſes diſpoſitions.

(1) C'eſt le terme des amateurs.

(2) Le *Roland* de Quinault, réduit en trois actes avec des changemens.

(3) Jouée ſans ſuccès en 1775, & remiſe tout récemment ſans beaucoup plus d'enthouſiaſme. La muſique eſt d'un compoſiteur François nomme Grétry.

pas ſans peine les liaiſons de M. Marmontel avec le Muſicien Italien; & leurs tracaſſeries ſourdes ont enfin dégénéré en une guerre vive dans laquelle toutes les ſociétés prennent un rôle pour ou contre; car le troiſieme parti, celui de la muſique Françoiſe n'en fait plus un, & ſes foibles reſtes ſont obligés de choiſir & de ſe diſtribuer dans les deux autres.

L'adroit Allemand, pour groſſir le ſien de ſes débris, avoit imaginé de remettre en muſique *Armide*; il croyoit déjà flatter les vieillards & autres amateurs de la muſique Françoiſe, en travaillant ſur un des poëmes auxquels ils étoient le plus attachés: afin qu'on ne lui repochât en rien d'éluder la rivalité contre Lulli, il avoit dédaigné de ſe ſouſtraire aux mutilations faites à la derniere repriſe (1): ne craignant ni les difficultés, ni l'ennui, ni le ridicule, il avoit reſtitué le beau poëme de Quinault dans toute ſon étendue & ſon intégrité. Il n'avoit pas voulu omettre une ſeule de ces chanſonnettes ſimples, ne prêtant guere qu'à des *Pont-neufs* (2) & il avoit

(1) On avoit remis Armide en 4 actes, ou plutôt on avoit abſolument ſupprimé le 4e. acte en 1764.

(2) Mot énergique pour caractériſer les airs les plus

prétendu leur montrer qu'au génie pour manier les grandes paſſions, les peindre, les faire parler & les inſpirer, qu'ils lui accordoient généralement, il ſavoit joindre le talent de procurer les émotions douces, de rendre les images voluptueuſes, de compoſer ces airs délicieux, chantans, gais & folâtres qui les raviſſoient dans les opéra anciens, & que Rameau avoit ſu perfectionner.

C'eſt au mois de Septembre dernier (1), qu'a eu lieu la premiere repréſentation de cet opéra, que M. Gluck aſſure être celui qui lui a coûté le plus, tant il avoit à cœur de ſe concilier les Lulliſtes ; mais il n'a pas réuſſi auſſi complettement qu'il s'en flattoit. En admirant certains morceux de force, des enfroits pittoreſques & pleins d'énergie, une expreſſion d'harmonie quelquefois ſublime, on a trouvé que le compoſiteur moderne avoit abſolument manqué la partie gracieuſe, celle du chant, de la mélodie, des airs de ballet ; qu'il découvroit plus que jamais ſon

communs, les chanſons les plus triviales, dont la police fait régaler de tems en tems le peuple par des aboyeurs gagés exprès, & qui choiſiſſent leur champ de bataille principalement ſur le pont neuf.

(1) Le 28 Septembre.

impuiſſance d'exciter dans l'ame ces affections tendres, ces ſenſations raviſſantes, ce charme inexprimable, attributs diſtinctifs de ſon rival, qui produit les plus grands effets par des moyens ſimples, tandis que lui, avec les plus grands moyens, ne produiſoit que peu ou point d'effet. On lui repochoit enfin, juſqu'à des diſparates, des contre-ſens marqués entre ſa muſique & les paroles de Quinault. Jugez, Milord, combien cet échec donnoit d'avantage aux Picciniſtes.

M. Marmontel, aujourd'hui le coripheé du parti antigluckiſte, & qui, ainſi que je vous l'ai obſervé, porté là comme malgré lui & par les circonſtances ſeulement, eſt intéreſſé à conſerver le poſte qu'on lui a confié, quelque inepte qu'il ſoit dans un art où il ne s'eſt jamais exercé, avoit depuis quelque mois jeté en quelque ſorte le gant aux ennemis en répandant une brochure (1) que je vous ferai paſſer à la premiere occaſion.

Il faut convenir que c'eſt peut-être ce qu'on a écrit de plus raiſonnable ſur cette matiere. Dans ſa diſſertation, très-ſage & remplie d'excellentes

---

(1) Cette brochure a pour titre *Eſſai ſur la révolution de la muſique en France.*

rues, l'Auteur parcourt les époques importantes du bel art de la muſique en France; il fait voir comment Lully, dans ſa ſimplicité toujours noble, a ſu faire parler aux paſſions leur langage; comment *Rameau*, en renforçant la méthode de celui-ci, a façonné l'orcheſte du théâtre lyrique à l'harmonie la plus ſavante, & a enrichi les François de ces accompagnemens dont on ignoroit l'avantage & preſque la théorie; il en vient au Chevalier Gluck, & en convenant qu'il a produit ſur ce théâtre la révolution la plus prompte & la plus ineſpérée, il en diſcute les cauſes & les effets; & il ſemble donner à entendre que c'eſt plutôt au charlataniſme & aux intrigues du Muſicien, qu'à un enthouſiaſme vrai & durable qu'il faut l'attribuer. Il ne trouve point déplacés, dans les accés d'une douleur déchirante, les cris arrachés à la nature; mais il ne veut pas qu'on en faſſe un uſage trop fréquent; qu'on rompe, par ſaccades réitérées & habituelles, l'unité de la phraſe harmonique: en un mot, il exige une période oratoire, ſans quoi il n'y a point de diſcours dans l'un ou l'autre genre.

M. Marmontel va plus loin contre le Chevalier Gluck: il prétend que ce Muſicien, aujourd'hui l'idole de Paris, n'a eu aucun ſuccès en Italie; que

que ſa compoſition eſt tout-à-fait oppoſée au génie de la muſique Italienne. Il lui reproche une préſomption intolérable: il cite en preuve différentes lettres de cet Allemand, où il regarde ſucceſſivement chacun de ſes opéra comme autant de chef-d'œuvres.

On voit auſſi dans cet écrit, que le Chevalier Gluck s'eſt égayé ſur le compte de l'Académicien, & lui en veut de prôner Piccini. Les anecdotes ſont très-curieuſes & ne font qu'ajouter du piquant à la diſſertation: mais elles tiennent à l'ouvrage entier qu'il faut lire, & iſoleés elles perdroient tout leur intérêt, & même ne ſeroient pas intelligibles.

Quoi qu'il en ſoit, le but véritable de cette diatribe eſt de prévenir en faveur de Piccini. On ne connoiſſoit encore ſa muſique qu'à la comédie Italienne (1); on annonçoit qu'elle étoit digne de briller ſur un plus grand théâtre, & l'on vouloit lui aſſurer la ſupériorité ſur celle du Muſicien Allemand. Celui-ci & ſes partiſans redouterent les impreſſions que pouvoit produire un écrit plein

(1) Spécialement par *la Buona Figliola*, opéra comique en trois Actes, que M. Cailhava a traduit & arrangé en François.

de raiſon & de philoſophie. Mais, ſoit qu'ils ne ſe ſentiſſent pas en état de réfuter méthodiquement les aſſertions & le ſyſtême de M. Marmontel, ſoit qu'ils jugeaſſent plus ſûr d'employer la plaiſanterie, ils ne firent qu'eſcarmoucher contre lui; ils choiſirent le journal de Paris pour leur champ de bataille, & on le perſifla pendant long-tems ſur cette période muſicale, que ſes adverſaires crurent prêter aux ſarcaſmes & au ridicule.

Comme des gens de beaucoup d'eſprit avoient pris part à la querelle, il en réſulta des lettres ſouvent piquantes où il régnoit beaucoup de gaîté & de ſel. Tantôt c'étoit un Gluckiſte, qui, ſe traveſtiſſant, ſembloit du parti de M. Marmontel, pour mieux le tourner en dériſion: tantôt un partiſan déclaré de l'Allemand, qui ſe ſervant de la figure de l'ironie, n'exaltoit aux nues la brochure que pour mieux en faire valoir l'ineptie & l'abſurdité. Une autre fois c'étoit une critique directe de l'ouvrage, pleine de vivacité, de légereté & de fineſſe. Puis un chanteur de l'opéra entroit en lice & dévoiloit les miſteres, les ruſes ſecrettes du parti picciniſte. Un Hermite de la forêt de Senart lui ſuccédoit, & montroit très-ſérieuſement à M. Marmontel qu'il n'avoit pas le ſens commun; mais la plus cruelle facétie fut celle où l'on faiſoit

intervenir un certain *Urlubrelu*, qui en opposant jour par jour la recette de Céphale, avec celle de différens opéra du Chevalier Gluck, prouvoit que la salle étoit déserte toutes les fois qu'on jouoit l'un dans sa primeur, & pleine quand on représentoit les autres (1). déjà usés. Après cette comparaison où, toutes égales, quatre représentations de ceux-ci avoient valu plus de 10000 liv. d'excédent que celui-là (2), ce qui étoit frapper dans la partie sensible M. Marmontel, encore plus avide d'argent que de gloire, le *mauvais plaisant* ajoutoit en l'apostrophant: „ Voilà „ qui est net. Je n'aime que ce que tout le mon„ de entend, & je me moque des grandes phrases

---

(1) Voici quelques-uns de ces rapprochemens: on donna à l'opéra Céphale, le mardi 3 Juin, & la recette fut à 777 livres. Le vendredi 6, on donna Iphigénie, qui rendit 3265 livres 10 sols. Le dimanche 8, Céphale donna 554 livres, & le mardi suivant 1410 livres 10 sols; le Vendredi 13, Alceste produisit 4309 livres 10 sols. Le dimanche 15, Céphale rendit 625 livres 10 sols; le mardi 17, Alceste rendit 2600 livres; le Vendredi 20, Iphigénie 4480 livres.

(2) La recette de *Procris* étoit de 3357 livres, & celle d'Iphigénie & d'Alceste de 14665 livres

„ & de la métaphiſique de vos raiſonnemens „ ſur la muſique...

Un Gentilhomme Allemand, ſans avoir des argumens *ad hominem* auſſi piquans, diſſertoit très-ingénieuſement ſur la brochure. (2) „ C'eſt, di- „ ſoit-il, l'ouvrage d'un Auteur qui ſait fort „ bien écrire, & qui parle auſſi bien qu'un hom- „ me d'eſprit peut le faire, d'un art dont il n'a „ ni le ſentiment ni la connoiſſance. Il n'y a „ qu'en France qu'on voit cette manie de parler „ de ce qu'on ignore, & c'eſt une maladie parti- „ culiere, ſurtout à vos beaux eſprits. La facilité „ de faire des phraſes, d'attraper, à la pointe „ de l'eſprit, des ideés vagues ſur toutes ſortes „ d'objets, & de rendre des penſées communes „ avec des mots choiſis & ſpécieuſement arran- „ gés, leur fait croire qu'ils ont vu le fin de tout, „ & les voilà juges des Peintres, des Architectes, „ des Muſiciens, ſans avoir manié jamais le crayon, „ & ſans ſavoir la gamme.

„ Mais il y a parmi les beaux eſprits François

---

(2) L'Allemand eſt cenſé écrire une lettre en remercîment à quelque François qui lui avoit prêté *l'Eſſai ſur les révolutions de la muſique*.

„ un autre travers de préſomption, auſſi ridicule
„ & plus grave dans ſes effets; c'eſt celui de
„ mépriſer les autres nations, ſous prétexte d'une
„ ſupériorité qui n'eſt pas prouvée, & qu'il ſe-
„ roit malhonnête d'affecter, fût elle réelle.

„ Dans le dernier ſiecle le Jéſuite Bouhours
„ ſe rendit ridicule pour avoir propoſé en prob'ême
„ ſi un Allemand pouvoit être bel eſprit? On s'eſt
„ moqué de lui dans toute l'Europe, mais en Allema-
„ gne on a pris la choſe plus ſérieuſement.

„ J'ai vu des bourgeois d'une petite ville de
„ Saxe citer, en haine des François, le mot du
„ Pere Bouhours. J'ai vu dans la derniere guerre
„ égorger dans un village d'Allemagne la moitié
„ d'un petit détachement, par la ſuite de l'im-
„ pertinence d'un Officier François, qui s'étoit
„ amuſé à contrefaire publiquement les manieres des
„ Allemands. En attaquant cet ancien ridicule, je
„ ne fais que répéter ce que diſent depuis longtems
„ tous les bons eſprits & gens ſenſés de votre
„ nation.

„ Mais l'accuſation du Jéſuite étoit bien peu de
„ choſe. Les Allemands pouvoient renoncer ſans
„ peine au frivole mérite du bel eſprit, qui con-
„ ſiſte plus dans la tournure que dans les choſes.
„ Mais que répondre à ce bel eſprit François,

„ qui vient disputer aux Allemands le goût de
„ la musique; qui dit avec une fine ironie, que
„ Gluck étoit *célebre en Allemagne*; qui parle avec
„ dédain du *goût Allemand*, des *modulations Tu-*
„ *desques*, *&c.*? Comment peut-on ignorer que
„ depuis plus de cent ans le goût de la musique,
„ & de la bonne musique Italienne, est établi en
„ Allemagne, &, suivant même l'avis de plusieurs
„ gens, que le goût Italien s'y est conservé plus pur
„ & plus austere qu'en Italie même; qu'on y exé-
„ cute plus de musique Italienne qu'en Italie;
„ que les plus grands compositeurs & virtuoses
„ Italiens y ont passé une partie de leur vie;
„ qu'une grande partie des ouvrages des Scarlati,
„ des Viraldi, des Corelli, &c. est dédiée à des Prin-
„ ces d'Allemagne; que depuis Léopold deux
„ jusqu'à Joseph deux, les Empereurs ont aimé
„ & cultivé la musique, ont appelé à leur Cour,
„ protégé & récompensé, en grands Monarques,
„ les grands maîtres de l'Italie; que c'est pour
„ l'Allemagne qu'Apostolo, Zeno & Metastasio
„ ont composé la plus grande partie de leurs
„ opéra; que les Allemands sont au moins après
„ les Italiens, le peuple le plus sensible & plus
„ exercé à la musique; que dans les places de
„ guerre, les villages, les soldats & les paysans

„ même chantent naturellement en parties. Eſt-ce
„ à un François qu'il convient de parler avec
„ mépris du pays qui a produit les Handel, les
„ Orlando-laſſo, les Haſſe, les Bach, les Wa-
„ genſeil, les Stamitz, les Toeſchi, les Schobert,
„ les Hayden, & tant d'autres compoſiteurs &
„ virtuoſes vivans, qui ſont applaudis & recher
„ chés dans toute l'Europe. Les conſervatoires
„ d'Italie ont toujours été remplis d'Allemands,
„ & c'eſt dans l'excellent ouvrage de l'Allemand
„ Fux, que les Italiens apprennent les regles de
„ la compoſition. Les Allemands auroient-ils
„ donc quelque choſe à envier à cet égard aux-
„ François, qui ſont de tous les peuples ceux qui
„ paroiſſent avoir l'oreille la moins muſicale, &
„ qui ont été les derniers de l'Europe à adopter
„ le bon goût du chant que les Italiens ont ré-
„ pandu partout.

„ Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que ce n'eſt
„ pas ſeulement le goût, la grace, le beau chant
„ que notre grand connoiſſeur refuſe aux Alle-
„ mands, c'eſt le ſentiment de l'expreſſion & du
„ pathétique, c'eſt-à-dire de ce dont tous les
„ hommes ſont juges, & peut-être d'autant meil-
„ leurs juges, qu'étant moins rafinés par l'art, &
„ moins ſenſibles à ce qui ne va qu'à l'eſprit, ils

„ le ſont davantage à toutes les impreſſions de
„ la nature. Voyez avec quel air de mépris &
„ de perſiflage l'auteur de l'Eſſai nous dit que
„ l'Alceſte de Gluck n'a pas été goûté en Italie,
„ où, par parentheſe, il n'a pas été joué, mais
„ qu'il *paſſe en Allemagne pour le chef-d'œuvre du*
„ *pathétique.* Ceux qui n'ont pas goûté à Paris
„ les ouvrages du Michel-Ange de l'harmonie
„ ſont, dit-il, *des connoiſſeurs délicats, dont*
„ *l'oreille eſt accoutumée à la muſique Italienne, les*
„ *admirateurs de Pergoleſe, de Buranello, de Jo-*
„ *melli.* Si notre connoiſſeur délicat avoit vu les
„ théâtres de Vienne, de Berlin, de Dresde,
„ de Manheim, de Stutgard, &c. il ſauroit qu'ils
„ ne ſont pleins que de gens dont un quart ſait
„ fort bien la muſique, & qui n'ont entendu de
„ leur vie que la muſique de Pergoleſe, de Bu-
„ ranello, de Jomelli & de leurs égaux, exécutée
„ par les premiers virtuoſes du monde. Il eſt
„ ſingulier que n'ayant jamais vu jouer un opéra
„ Italien, pour avoir entendu eſtropier dans des
„ concerts aſſez mauvais quelques airs de quel-
„ ques grands maîtres, on ſe croie en état de les
„ juger, &, qui plus eſt, de les protéger. Ce
„ travers n'étoit pas fait pour un homme d'au-
„ tant d'eſprit que l'Auteur de l'Eſſai, & il ne

„ con

„ convenoit pas de déprimer le goût Allemand
„ à un Auteur, dont plusieurs ouvrages sont tra-
„ duits & généralement goûtés en Allemagne.

L'apparition de l'Armide du Chevalier Gluck fut le signal d'une guerre littéraire, plus violente & plus multipliée, par les renforts survenus des deux côtés.

M. de la Harpe, devenu en quelque sorte l'aide de camp de M. Marmontel, ou plutôt son second, a commencé l'attaque par des *observations sur Armide*, insérées dans son journal du 5 Octobre, qu'il a appelées *sa profession de foi en musique*. En y donnant des louanges à l'ouvrage de M. le Chevalier Gluck, il le critique encore plus amerement.

Ce Musicien, au moins aussi irrascible qu'un Poëte, fit insérer au journal de Paris, une lettre ironique en son nom à M. de la Harpe; où, en le remerciant de ses avis, & semblant y souscrire & les regarder comme très-judicieux, il le tourne dans le plus parfait ridicule; il releve palpablement ses inepties, & lui enseigne à ne point parler de ce qu'il n'entend pas.

On sent bien qu'une pareille épître, très-bien faite & écrite avec l'urbanité Françoise, ne pouvoit être l'œuvre de l'Allemand. Il avoit der-

riere lui MM. l'Abbé d'Arnaud & Suard, deux Académiciens propres à prêter le collet aux deux premiers.

Un anonyme ripoſta, & défendant le Journaliſte ſérieuſement, fit voir à M. Gluck qu'il éludoit la queſtion; qu'il n'y répondoit nullement; qu'il s'agiſſoit de ſavoir, non s'il falloit refroidir l'intérêt de l'action en ſe livrant trop à un chant meſuré, compaſſé, phraſé, dialogué; mais ſi, dans un drame lyrique, il n'étoit pas plus ſouvent beſoin d'une muſique réguliere & périodique, que des élans, des écarts & des accès convulſifs propres à exprimer les grandes paſſions. Il prétendit, au contraire, que ces morceaux hachés de fougue & de délire ne devoient être que très-rares, comme les mouvemens violens du cœur humain qui les produiſent.

Alors M. le Chevalier Gluck ne ſe ſentant pas aſſez fort pour un combat littéraire en regle, quitta la plume, ou plutôt ſes partiſans impatiens de s'élancer eux-mêmes dans la carriere, & de n'être plus gênés par ſon ſimulacre, l'engagerent à implorer lui-même leur ſecours; ce qu'il fit.

Bientôt parut la *Réponſe de l'anonyme de Vaugirard*, très-longue, mais très-bien raiſonnée, très-bien écrite, ſe faiſant lire avec plaiſir, &

par des argumens ſpécieux établiſſant la ſupériorité de la muſique de M. Gluck ſur la muſique Italienne.

Cette réponſe fut accompagnée ou ſuivie d'une facétie, intitulée *Profeſſion de foi en muſique, d'un amateur des beaux arts, adreſſée à M. de la Harpe.* C'étoit une parodie où l'on plaiſantoit cet Académicien ſur le ton dogmatique de l'article de ſon journal, origine de toute la querelle. On prétendoit ainſi en foudroyant d'une part ſes aſſertions avec l'avantage d'un homme conſommé dans un art ſur un ignorant qui ne peut qu'y balbutier, l'expoſer de l'autre à la riſée de la foule des amateurs par le ridicule dont on le couvroit complettement (1).

Le parti adverſe, accablé par ces écrits pleins de ſel, de goût & de raiſon, ſe contenta d'abord de relever une ineptie hiſtorique de l'anonyme de Vaugirard. Il reprit enſuite un peu haleine & ſe permit une plaiſanterie, où il y avoit quelques ſarcaſmes aſſez bons, mais en général

(1) On pourroit joindre à cette facétie la *lettre d'un ignorant en muſique* à M. de la Harpe, inſérée au N. 305 du journal de Paris, autre perſifiage plus court & non moins piquant.

lourde & ſans gaîté. Ces Meſſieurs voyant que leur proſe ne leur réuſſiſſoit pas, eurent recours aux vers: ce nouveau moyen eut plus de ſuccès: ils firent rire par le vaudeville ſuivant. Il étoit adreſſé à l'anonyme de Vaugirard, ce champion infatigable du Chevalier Gluck (1).

Je fais, Monſieur, beaucoup de cas
De cette ſcience infinie,
Que, malgré votre modeſtie,
Vous étalez avec fracas,
Sur le genre de l'harmonie
Qui convient à nos opéras;
Mais tout cela n'empêche pas
Que votre Armide ne m'ennuie.

Armé d'une plume hardie,
Quand vous traitez du haut en bas
Le vengeur de la mélodie,
Vous avez l'air d'un fier-à-bras;
Et je trouve que vos débats
Paſſent, ma foi, la raillerie:
Mais tout cela n'empêche pas
Que votre Armide ne m'ennuie.

---

(2) On ſait aujourd'hui que cet anonyme eſt M. Suard, mais qui, peu connoiſſeur en muſique, ſe faiſoit ſouffler par l'Abbé d'Arnaud ſon ami, & ſe piquant d'entendre parfaitement la théorie de l'art.

Votre ſtyle eſt plein d'embarras ;
De vos Peintres la litanie,
Sur leurs talens votre fatras,
Sont une vaine rapſodie,
Un orgueilleux galimathias,
Une franche pédanterie :
Et tout cela n'empêche pas
Que votre Armide ne m'ennuie.

Le fameux Gluck, qui dans vos bras,
Humblement ſe jette & vous prie (1),
Avec des tours ſi délicats,
De faire valoir ſon génie,
Mérite, ſans doute, le pas
Sur les Amphions d'Auſonie ;
Mais tout cela n'empêche pas
Que ſon Armide ne m'ennuie.

Pour ne laiſſer aucune ſorte d'armes inutile, les partiſans du Chevalier Gluck chanſonnerent auſſi M. de la Harpe, mais toujours avec le déſavantage des rieurs en ſecond.

La facétie étoit intitulée : *Vers d'un homme qui aime la muſique & tous les inſtrumens, excepté la Harpe.*

---

(1) Ceci eſt relatif à une lettre du Chevalier Gluck ſe retirant de la lice & invitant l'anonyme de Vaugirard d'y entrer pour lui.

J'ai toujours fait aſſez de cas
D'une ſavante ſymphonie,
D'où réſultoit une harmonie
Sans effort & ſans embarras:
De ces inſtrumens hauts & bas,
Quand chacun fait bien ſa partie,
L'enſemble ne me déplaît pas;
Mais, ma foi, la Harpe m'ennuie.

Chacun a ſon goût ici bas:
J'aime Gluck & ſon beau génie,
Et la céleſte mélodie
Qu'on entend à ſes opéras.
Mais faut-il que je vous le die?
La période & ſon fatras
Pour mon oreille ont peu d'appas,
Et ſurtout la Harpe m'ennuie.

A ces vers on avoit joint une lettre comme ſervant de ſupplément à leur foibleſſe. On y reprochoit à M. de la Harpe de joindre à une grande ignorance de la matiere dans cette diſpute, beaucoup de préſomption, de fatuité, & ſurtout un très-mauvais ton.

Ce qui acheva d'humilier ce petit coriphée, ce fut une âneric d'autant plus grave, qu'elle n'étoit plus en muſique, mais dans un genre relatif à ſes fonctions: il s'agiſſoit d'un mot grec, dont il avoit mal formé l'étymologie. Sentant tout l'avantage qu'en tireroient contre lui ſes ennemis,

il prit le parti de gagner de primauté & de ſe dénoncer lui-même au public.

Ce fut le dernier mot du Journaliſte, qui, convaincu trop tard de l'inégalité du combat, fit retraite. Ses adverſaires continuerent à le battre encore avec acharnement par pluſieurs écrits, dont le dernier étoit la *Lettre d'un Serpent de village*, qui dans ſon patois le railloit trés-finement ſur ſon audace impertinente, ne ſachant pas une note de muſique, de vouloir differter ſur cet art & donner des leçons au plus grand compoſiteur de l'Europe. Il lui offroit ſon ſecours; il lui apprenoit qu'il y a trois clefs dans la muſique & l'engageoit à s'adreſſer à lui ou à ſes enfans de chœur qui au beſoin lui enſeigneroient également la gamme.

En rendant, Milord, toute la juſtice due au talent divin du compoſiteur Allemand, je ne puis m'empêcher de lui reprocher une conduite indigne d'un homme de génie, des cabales ſourdes, des ruſes puériles pour ſe faire louer, exalter à outrance & mendier des ſuffrages juſque chez l'étranger (1); un eſprit de jalouſie & de

(1) C'eſt ainſi qu'on a affecté d'inférer au journal de Paris, une lettre qu'on a jugé fabriquée dans cette cap-

tracaſſerie peu délicat ſur les moyens d'atténuer, de dénigrer le mérite de ſes concurrens: enfin, un déſpotiſme tirannique, avec lequel il voudroit occuper la ſcene excluſivement. C'eſt avec d'autant plus de regret que je me vois obligé de reconnoître ces défauts & ces foibleſſes dans ce grand homme, que je ſuis ſon partiſan; je lui trouve beaucoup de reſſemblance avec notre *Handel* (*), & je doute que M. Piccini puiſſe ſoutenir la concurrence. C'eſt le mois prochain décidément qu'elle doit avoir lieu & je vous en parlerai ſi l'évenement fait aſſez de ſenſation pour le mériter, & ſi je ne ſuis pas entraîné par le cours d'autres faits plus importans qui ſe préparent & redoublent mes alarmes.

De Paris, ce 18 Décembre 1777.

---

tale par les précautions même de l'Auteur pour en aſſurer l'authenticité. Elle eſt écrite par M. Carlo-Caſſio, Secrétaire de la direction de l'opéra de Milan, & datée du 30 Août dernier.

(*) Allemand d'origine, mais qui, tranſplanté de bonne heure dans la Grande-Bretagne, eſt regardé par les Anglois comme le fondateur chez eux de la muſique nationale. *Note de l'Editeur.*

LETTRE IX.

Nouvelle réquiſition du Vicomte de Stormont. Réponſe de la Cour de Verſailles. Défaite de Burgoyne. Démarches de la Cour de Londres auprès de M. Franklin. Inſtances de celui-ci auprès de la Cour de Verſailles. Mouvemens dans la Marine de France & dans ſes Colonies.

ASSUREMENT, Milord, ſi les principales fonctions d'un Ambaſſeur conſiſtent dans un eſpionnage obſcur & non interrompu de toutes les démarches de la nation chez laquelle il réſide, le Vicomte de Stormont remplit les ſiennes avec un zele infatigable, dont il y a peu d'exemples; &, à en juger par le nombre & l'exactitude de ſes émiſſaires, il doit répandre l'or avec grande profuſion: il en a dans tous les ports du Royaume, dans tous les magazins, dans tous les comptoirs; il ne s'arme pas un navire qu'il n'en ſoit inſtruit, qu'il ne ſache le nom du propriétaire, la nature de ſa cargaiſon, ſa jauge, & ſon encombrement, ſa deſtination ſurtout, vraie ou ſuppoſée. Le mois

dernier encore (1) il a remis un mémoire au Miniſtre des affaires étrangeres à Verſailles contenant une liſte énorme des bâtimens chargés clandeſtinement, dont quelques uns déjà partis pour l'Amérique ſeptentrionale, & dont le plus grand nombre ſe diſpoſe à partir, & il a accompagné ſon office de circonſtances détaillées à ne laiſſer aucun doute qu'il ne fût parfaitement inſtruit (2): il y a joint une ſeconde liſte des ar-

---

(1) Le 3 Novembre.

(2) Voici ce qui tranſpire des principales articulations du mémoire. „ Il y a à Rochefort un vaiſſeau de 60 pieces „ de canons, & à l'Orient un vaiſſeau des Indes percé „ pour 60 canons. Ces deux vaiſſeaux ſont deſtinés „ pour l'uſage des rebelles. Ils ſeront chargés de diffé- „ rentes marchandiſes, & frétés par MM. Chaumont, „ Holcen & Sabatier. Le Vaiſſeau *l'Heureux* eſt parti de „ Marſeille, ſous un autre nom, le 26 Septembre. Il „ va en droiture à la nouvelle Hampshire, quoiqu'il pré- „ tende aller aux Iſles. On y a permis l'embarquement „ de trois mille fuſils & de deux mille cinq cens livres „ de ſouffre, marchandiſe auſſi néceſſaire aux Américains „ qu'elle eſt inutile dans les Iſles. Ce vaiſſeau eſt com- „ mandé par M. Lundi, Officier François de deſtinction, „ ci-devant Lieutenant de M. de Bougainville. *L'Hypopo-* „ *tame* appartenant au Sieur Beaumarchais, doit avoir à „ ſon bord quatorze mille fuſils & beaucoup de muni-

memens que les Américains préparoient en France, & des ventes qu'ils y avoient faites publiquement de leurs priſes depuis les défenſes de la Cour. Qu'eſt-il réſulté de ces dénonciations? On y a répondu que ſi, ſur une auſſi grande étendue de côtes que celles qui bordent la France, on n'a pu prévenir quelques contraventions aux ordres expédiés, la promptitude avec laquelle on s'eſt empreſſé d'y remédier, dépoſe de la ſincérité des aſſurances du Miniſtere & de la bonne foi avec laquelle Sa Majeſté entend qu'elles ſoient obſervées; que M. l'Ambaſſadeur d'Angleterre doit en trouver une preuve palpable dans la célérité avec laquelle on a dépêché des couriers partout où il l'a deſiré, & des ſuites effectives qu'ont eu ces meſſages, ſuites ſi heureuſes, que la Cour de Londres n'avoit pu s'empêcher,

---

„ tions de guerre pour l'uſage des rebelles. Il y a en-
„ viron 50 vaiſſeaux François qui ſe préparent à partir
„ pour l'Amérique ſeptentrionale, chargés de munitions
„ de guerre, & de différentes marchandiſes, pour l'uſage
„ des rebelles. Ils partiront de Nantes, de l'Orient, de
„ St. Malo, du Havre, de Bordeaux, de Bayonne & de
„ différens autres ports. Voici les noms de quelques-uns
„ des principaux intéreſſés: M. Chaumont, M. Mention
„ & ſes Aſſociés, &c."

dans ſon premier mouvement de reconnoiſſance, d'en témoigner ſa ſatisfaction, & même de faire exalter dans les papiers publics étrangers les complaiſances de la Cour de Verſailles (1).

Quant à la demande préciſe du Lord Stormont, que l'on rendît à l'Argleterre, d'autorité & ſans examen, les priſes que les Américains ameneroient dans les ports de France, on lui a déclaré que cela n'étoit pas poſſible, parce que ſi le Roi ſe prêtoit à cette inſinuation, il expoſeroit ſes ſujets à être inquiétés dans leur commerce par ces mêmes corſaires qui, n'ayant plus rien à ménager, uſeroient de repréſailles, enſorte que les François ſe trouveroient dans une condition pire que les Anglois, & déjà expoſés à leurs vexations, éprouveroient encore celles de leurs ennemis.

On partoit de là pour requérir de nouveau que la Grande-Bretagne fît droit aux plaintes déjà portées, & qui s'accumuloient tous les jours en plus grand nombre. On adminiſtroit un mémoire non moins circonſtancié de griefs remontant juſqu'à 1774, griefs non-ſeulement commis en Europe & aux Antilles, mais en Afrique &

(1) Surtout dans les gazettes de New-York, comme vous l'avez pu remarquer, Milord, ſi vous les liſez.

juſque dans l'Inde; griefs humilians, puiſqu'on avoit articulé des viſites faites par des Patrons Anglois ſur des bâtimens François (*), ce qui bleſſoit également la dignité du Souverain & les intérêts de la nation. Enfin, on revenoit ſur le *Thamas Kouli-Kan*, navire du Havre (1), enlevé par un vaiſſeau de guerre Anglois preſque à la ſortie du port, quoique ſa cargaiſon ne conſiſtât qu'en marchandiſes innocentes, & déjà réclamé inutilement par le Marquis de Noailles, qui avoit démontré, indépendamment des vexations de l'eſpece la plus criante exercées par le Capitaine capteur, duquel il avoit demandé juſtice, que cette détention étoit illégale de toutes les manieres.

Il étoit déjà facile de juger, Milord, par cette réponſe circonſpecte, meſurée, remplie de promeſſes amicales, mais en même tems d'équi-

---

(*) Pour entendre ceci, il faut ſavoir que la navigation Angloiſe étant troublée par les corſaires Américains, la Cour de Londres avoit autoriſé les navires marchands à s'armer, afin de pouvoir ſe défendre en cas d'attaque; mais non pour appeler & viſiter les navires étrangers. *Note de l'Editeur.*

(1) Parti au mois d'Octobre dernier, & arrêté dans le golfe de Gaſcogne par le vaiſſeau Anglois le *Hector*.

voques, de reſtrictions, de détours par leſquels on ſe ménageoit d'avance le moyen de les éluder, qu'on ne deſiroit que gagner du tems & attendre les évenemens. Enfin, la France triomphe, & en voici un déciſif : la capitulation du Général Burgoyne (*). O Varus, rends-moi mes légions ! s'écrioit douloureuſement Auguſte, dans une circonſtance auſſi déſaſtreuſe; mais dont les ſuites ne pouvoient être auſſi funeſtes : ô Burgoyne, rends-moi mes braves, mes fideles Anglois, devroit s'écrier aujourd'hui George trois dans un déſeſpoir encore plus grand, ſi l'on ne lui diſſimuloit l'excès du mal & la honte d'une ſemblable défaite. Elle fait depuis un mois l'entretien des Pariſiens; on la compare aux fourches caudines, avec cette différence pourtant que les Romains & les Carthaginois étoient deux peuples égalemen

(*) Le 16 Octobre le Général Burgoyne attaqué dans ſon camp de Saratoga par les Généraux Américains Gates & Arnold, & forcé de l'abandonner, n'a eu d'autres reſſources que de capituler & de ſe rendre priſonnier de guerre avec tout ſon corps, compoſé de 2442 Anglois, 2198 Brunswickois, 1400 Américains & Canadiens, en tout 6040 hommes. Le total de l'armée au départ de Québec ſe montoit à 10000 hommes environ. *Note de l'Editeur.*

exercés, également habiles dans le métier des armes, aulieu que l'Annibal des Américains ne commandoit qu'une milice nouvelle dont ſon adverſaire faiſoit ſi peu de cas qu'il avoit dit en plein Parlement: *qu'à la tête de cinq mille hommes il voudroit traverſer tout le continent de l'Amérique, ſans rencontrer d'oppoſition.*

Je n'examine point ici, Milord, ſi le Général Anglois, qui avoit tenu un propos ſi préſomptueux, ſi inſolent, eſt coupable en cette conjoncture; s'il a fait des fautes contre ſon métier, & de quelle nature elles ſont; je veux qu'il ait manœuvré avec le plus grand ſavoir; j'admire, comme il le deſire, *la magnanimité des Officiers qui formoient le conſeil auteur de la reddition, & qui, dans une poſition pareille, ont dicté les conditions du traité, au lieu de ſe ſoumettre à celles qui étoient offertes* (*). Mais j'admirerai encore plus la grandeur d'ame & la ſublime modeſtie du triomphe des Américains ſur des ennemis qui ne leur avoient malheureuſement pas donné l'exemple de la modération & de l'humanité; j'exalte-

(*) Propres termes de la lettre du Général Burgoyne au Lord Germaine, datée d'Albany le 20 Octobre 1777. *Note de l'Editeur.*

rai la généroſité avec laquelle ils les ont nourris avant même qu'ils fuſſent leurs priſonniers, & Gates donnant à dîner à Burgoyne ſur une table ſans nappe, formée de deux ais poſés ſur des tonneaux, où l'on ne comptoit que quatre plats pour tous les convives, & du Rum melé avec de l'eau ſans ſucre pour boiſſon, me paroît jouer un rôle infiniment ſupérieur à celui de ſon rival, publiant après la priſe de Ticondérago au bruit du canon & des décharges de la mouſqueterie de l'armée une proclamation empoulée, où il ſe félicite de la rapidité de ſes ſuccès, & annonce avec aſſurance ſes progrès futurs.

Ce n'eſt donc plus à une canaille de lâches rebelles, à des hordes indiſciplinées, que nous avons affaire; ce ſont des troupes aguerries qui valent bien les Anglois; ce ſont des Généraux qui ont plus de tête & de combinaiſon que les nôtres; en un mot, ce ſont des hommes libres attaqués par des eſclaves: & voilà que commence à s'accomplir la prédiction de l'Ecrivain philoſophe que je vous ai cité (1). La conſéquence naturelle à tirer de tout ceci, c'eſt que ſi nous n'avons

(1) Voyez le paragraphe extrait de la gazette de Cleves dans la lettre ſur *les Inſurgens*, &c.

n'avons pû les soumettre en les surprenant dans le premier moment où sans armes, sans soutien, sans expérience, ils n'avoient pour défense que leur enthousiasme; nous ne pouvons nous flatter de réussir aujourd'hui qu'ils connoissent toutes leurs forces, qu'ils reçoivent des secours de toutes parts & que la France les recrute, sinon ouvertement, du moins tacitement, de Soldats, d'Officiers & même de Généraux : ainsi cette guerre que vous & moi, Milord, regardions jusqu'à présent comme dénaturée & barbare, nous paroît aujourd'hui extravagante & absurde.

Lord North commence à le sentir; mais son amour propre l'empêche de reculer en face de l'opposition; il prend des voies basses & détournées qui, si elles ne réussissent, au moins ne le compromettent pas. Je sais qu'il a envoyé des émissaires secrets à Paris pour y sonder M. Déane & Franklin, & qu'il recherche aujourd'hui ces personnages dont il a mis à Londres la tête à prix. Il leur a fait proposer la paix avec une coalition contre la Couronne de France, qu'il leur a représentée comme l'artisan des malheurs des deux peuples, & dont tous deux sous ce point de vue, étoient également intéressés à se venger. J'ignore ce qui en arrivera; ou plutôt

il eſt aiſé de juger que ces Commiſſaires Américains vont s'en prévaloir pour preſſer le Miniſtere de Verſailles de s'expliquer, de ſe déclarer & de reconnoître ouvertement leur indépendance. Vous devinez encore plus facilement, Milord, quelle ſera la réponſe, & certainement il n'y a pas à héſiter entre l'alternative ou de ſe lier avec l'Amérique, au riſque d'avoir la guerre contre l'Angleterre, ſi celle-ci eſt aſſez folle pour l'entreprendre, ou de voir infailliblement ſe réunir contre elle l'Angletterre & l'Amérique. De toute façon voici le moment critique arrivé : il faut, malgré la dextérité de ſon négociateur, que la France ne tergiverſe plus, qu'elle opte & ſe décide à la face de l'Europe.

Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que M. Franklin n'a jamais été ſi ſerein : c'eſt ce qu'obſerverent ſes confreres à la rentrée de l'Académie des Sciences (1), cérémonie publique où il aſſiſta pour la premiere fois depuis ſon arrivée ; peut-être

(1) M. Franklin eſt membre de l'Académie des Sciences en qualité d'*Aſſocié étranger* de 1772. Cette Académie deux rentrées publiques, l'une après pâques, & l'autre à la St. Martin. Celle dont il s'agit a eu lieu le 12 Novembre.

avoit-il dès lors l'eſpérance fondée du ſort de Burgoyne. Au reſte, les témoignages les plus flateurs de l'admiration de l'aſſemblée qui l'applaudit avec cet enthouſiaſme qu'occaſionne toujours la vue d'un grand homme, auroient ſuffi pour lui donner cet air ſatisfait. Il s'étoit montré le Vendredi précédent à l'opéra, où il n'avoit pas encore paru, du moins publiquement. Cette affectation, le choix du jour qui eſt un jour brillant & d'apparat, le peu de goût qu'a ce vieillard grave & philoſophe pour un ſemblable ſpectale, tout a fait préſumer que c'etoit de convention avec le Miniſtere; il avoit été également applaudi de cette autre ſorte de ſpectateurs galans & frivoles; mais le thermometre le plus infaillible de l'excellente température de ſes négociations, c'eſt qu'il cauſe maintenant volontiers des affaires de ſa patrie ſur leſquelles il étoit ſi réſervé. Il dit hautement que la conquête du ſiége du Congrès (*) eſt une maladreſſe du Général Howe, que ce n'eſt pas lui qui a pris Philadelphie, que

(*) Philadelphie, évacuée le 26 Septembre. *Note de l'éditeur*,

c'eſt Philadelphie qui l'a pris ; qu'entouré de forts ennemis, n'ayant point la communication par la riviere libre, il faudra ou qu'il l'évacue à ſon tour, ou qu'il ſoit *burgoyniſé* (1).

M. Franklin eſt accueilli aujourd'hui aſſez publiquement des Miniſtres ; il a des conférences directes avec eux, ce qui met le Vicomte de Stormont dans une poſture très embarraſſante. Sa Cour a, ſuivant l'uſage, probablement inſtruit des négociations ſecretes entamées avec ce dernier & ſes collégues ; il auroit conſéquemment mauvaiſe grace à paroître s'oppoſer à celle que les Américains ont avec le Gouvernement de France. Il faut donc qu'il ferme les yeux ſur ces allées & venues ; il a d'ailleurs baiſſé beaucoup le ton. L'étourderie du Lord Suffolk en eſt cauſe, & lui a fait faire une démarche peu compatible avec ſon arrogance ordinaire. Le diſcours de ce Seigneur prononcé en Parlement, le jour de ſa rentrée (*), où

(1) C'eſt un mot franciſé par les perfifleurs de ce pays-ci.

(*) Le 20 Novembre, le Lord Suffolk répondoit au diſcours de Lord Chatham en faveur des Américains. „ Il diſoit : „ Le noble Lord nous propoſe une ceſſation d'hoſtilités, & „ nous livre à la merci de nos ſujets rebelles : a-t-il donc „ oublié ce qui s'eſt paſſé à Staten-Island lorſque les

il ſemble prendre à tâche d'outrager & de déprimer la nation Françoiſe, avoit revolté pluſieurs Militaires François; on parloit même d'un plus indigné (1) qui avoit envoyé un cartel à l'Orateur; où il le ſommoit de ſe touver à Oſtende à un jour déſigné. L'Ambaſſadeur de S. M. Britan.

„ Députés du Congrès répondirent à nos propoſitions, „ qu'ils n'avoient à entendre à aucune, à moins qu'avant „ tout, nous ne reconnuſſions l'indépendance des Colonies; „ à moins que nous ne traitaſſions avec elles comme avec „ un Etat ſouverain repréſenté par le Congrès: cette ſeule „ réflexion renverſe à mon avis tous les projets de conci„ liation. Le noble Lord a fait l'éloge le plus pompeux „ des Américains, de leur cauſe & des Officiers qui ſer„ vent dans l'armée rebelle; il marque, au contraire, le „ plus parfait mépris pour les troupes étrangeres qui ſer„ vent dans les nôtres; il blâme le parti que nous avons „ pris d'employer des étrangers; & il applaudit la même „ conduite dans les rebelles qui emploient des François, „ tandis que nous employons des Allemands; je ne ſais „ mais, pour mon compte, je ne vois de différence dans „ le partage que celle qui réſulte de la *ſupériorité de courage & „ de talent militaire.* On regarde les Allemands comme „ étant d'auſſi braves ſoldats qu'on en puiſſe trouver en „ Europe; je penſe que peu de perſonnes *en diront autant „ des Soldats François*, ou prétendront perſuader qu'ils éga„ lent en rien les Allemands... *Note de l'éditeur*

(1) M. le Comte Turpin de Criſſé, Maréchal de camp.

nique ayant inſtruit ſa Cour du mauvais effet que produiſoit l'agreſſion du Lord Suffolk, en a vraiſemblablement reçu ordre de déſavouer le diſcours, d'en rejeter tout l'odieux ſur les nouvelliſtes & les traducteurs; car il a eu une explication à cet égard n'on-ſeulement à Verſailles, mais encore avec différens Seigneurs des plus piqués, & ſurtout avec le Maréchal de Biron, chez lequel il eſt ſouvent. On a été aſſez ſatisfait dans le public de ſa conduite en cette occaſion, & ſans doute la Cour de France a arrangé l'affaire & empêché le Chevalier de la nation de donner ſuite à ſon défi. Bien des gens qui ne ſont pas inſtruits du deſſous de cartes, ont conclu de cette démarche que les deux Gouvernemens étoient diſpoſés à continuer à vivre en bonne intelligence; & en effet, juſqu' à l'inſtant de l'épouvantable nouvelle qui a totalement changé la face des affaires, celui de France avoit ſoutenu ſon plan de conciliation & de complaiſance apparente pour celui de Londres, non-ſeulement en Europe, mais en Amérique.

Ce qui s'eſt paſſé à Nantes, dans le courant d'Octobre, eſt une preuve de ma premiere aſſertion, & d'autant plus frappante, que les Inſurgens y fourmillent plus qu'en aucun autre port. Il y

en a de trois eſpeces : d'abord les Agens des colonies unies traitant pour elles & à la tête de leurs affaires, & les chefs de leurs diverſes maiſons de commerce & compagnies faiſant celles de leurs commettans ou les leurs propres; enſuite des habitans de l'Amérique Angloiſe venus réſider en ce port avec leurs femmes & leurs enfans, en attendant l'iſſue favorable ou funeſte de la guerre; enfin leurs partiſans, parens, amis d'Angleterre qui ont préféré de s'expatrier pour n'être pas expoſés aux perſécutions qu'ils éprouvoient ou redoutoient dans leur pays. C'eſt à la face de tant de témoins que, ſur une repréſentation du Lord Stormont, on a voulu faire un exemple éclatant d'impartialité & d'exactitude à tenir les promeſſes. Un moyen de fraude des corſaires inſurgens, ſinon ſuggéré, au moins toléré par les Commandans des ports, étoit de répartir leurs équipages en nombre égal ſur les priſes, d'y arborer leur pavillon & d'entrer ainſi maſqués ſous prétexte de beſoin, & dans le fait pour vendre leurs cargaiſons clandeſtinement. Des capteurs de cette eſpece ayant eu la gloriole d'entrer à Nantes avec le pavillon Anglois flottant ſur leurs priſes, on n'a pu fermer les yeux ſur cette contravention trop manifeſte : il eſt venu ordre de la Cour

de faiſir les cargaiſons déjà vendues, & ſur la réclamation des Capitaines, elle a renvoyé la queſtion à décider à l'Amirauté, qui, ſuivant l'attribut de la Juſtice en France, a mis la main deſſus & confiſqué le tout au profit du Roi. Nouveau ſujet de réclamation de la part de l'Ambaſſadeur Britannique, qui, regardant ce jugement comme un jeu joué, pour rendre le tout aux acheteurs & éluder l'effet de ſes plaintes, exigeoit au nom de ſa Cour que les cargaiſons ou le prix de la vente fuſſent remis aux propriétaires anglois. J'ignore ce que ceux-ci obtiendront; mais il y a grande apparence que la défaite de Burgoyne en Amérique leur fera perdre ce procès en France, vu le refroidiſſement de cette Cour & les liaiſons plus étroites qu'elle va contracter avec la République naiſſante.

Suivant ma lettre du mois de Septembre ſur cette matiere, Milord, on ſe battoit aux Antilles, on s'y faiſoit une guerre anticipée, l'orſqu'on ſe raccommodoit & ſe donnoit en Europe des proteſtations d'amitié. Aujourdhui c'eſt l'inverſe & la diſtance des lieux occaſionne ces contradictions, preuve la plus évidente que la France n'a pas eu juſqu' ici un plan fixe, & varioit avec autant d'inſtabilité que les évenemens. Vous en jugerez en

core mieux sur le rapport des lettres mêmes qui me sont arrivées à différentes époques. On disoit dans celles de plus ancienne date : „ Depuis l'in„ stallation des nouveaux Gouverneurs, la liaison „ avec les Insurgens n'est plus aussi libre ; ils ont „ eu des instructions qui les obligent d'être extrê„ mement circonspects. Il est vrai, ce n'est qu'ex„ terieur, comme dans les ports de mer en Fran„ ce. Les corsaires américains, au moyen de „ la chasse infatigable que donne aux Anglois „ M. de l'Archantel, continuent d'entrer à St „ Domingue & à la Martinique ; ils y demandent „ les secours que permet le droit des gens & „ qu'exige l'humanité ; puis y restent sous un „ prétexte ou sous un autre ; mais ils ont soin de „ vendre avant en mer, ou dans des quartiers „ éloignés, leurs cargaisons : ils arrivent vuides & „ dès lors ne doivent plus être aussi suspectés ; „ ils font cependant, pendant cet intervalle, „ leurs négociations pour les marchandises en „ échange, & se retirent pour charger à l'é„ cart avec la même clandestinité ; ainsi il n'y a rien „ à dire, quoiqu'il soit impossible que les chefs „ & surtout les frégates garde-côtes n'arrêtassent „ ces interlopes & ne surprissent quelqu'un en

„ fraude, s'ils le vouloient bien ſincerement & „ bien efficacement.

„ Cela ſe confirme encore mieux par le fait „ des Flibuſtiers de ces mêmes colonies, faiſant „ conſtruire, équiper & armer des corſaires pour „ aller contre les bâtimens Anglois. Ils ont grand „ ſoin d'avoir des lettres de marque du Con- „ grès, que leur expédie à la Martinique M. Bing- „ ham ſon Agent; ils ont auſſi une partie des „ gens de l'équipage reconnus naturels des colo- „ nies unies, afin de n'être pas traités comme „ forbans, autre manœuvre contre laquelle on „ ne peut établir de colluſion de la part des „ Gouverneurs, quoiqu'il ſoit encore morale- „ ment impoſſible qu'elle s'exécutât ſans leur au- „ toriſation.

„ Au reſte, la bonne intelligence, troublée „ par quelques hoſtilités reſpectives des frégates „ de la marine royale & auxquelles on a remédié, „ n'en ſubſiſte par moins au dehors entre les „ chefs des colonies & les nôtres. M. Le Mar- „ quis de Bouillé en revenant de faire ſa tour- „ née à la Guadeloupe (1), eſt paſſé à la Domi-

(1) Le Gouverneur de la Martinique, en ſa qualité de

„ nique (*) pour y visiter le Gouverneur qui l'a
„ parfaitement bien accueilli & l'a reçu avec tou-
„ tes sortes de démonstrations d'amitié.

„ Avant de terminer, il faut vous observer
„ que le commerce entre les Insurgens & les colonie
„ Françoises ne se fait guere que, comme dan
„ l'origine des sociétés, par des échanges de mar
„ chandises. Ils nous apportent beaucoup de
„ choses nécessaires pour nos constructions & ra-
„ doubs, & nous ne cessons de leur fournir des
„ munitions de guerre.

„ Tout cela n'est pas trop loyal; mais le
„ Gouvernement ne pouvoit non plus empêcher
„ que les habitans des Isles, irrités par les dépré-
„ dations qu'ils éprouvoient de la part des Anglois
„ depuis leur guerre avec les Colonies unies, &
„ séduits par l'appas d'un gain considérable, seul
„ capable de les dédommager de ces vexations,
„ n'établissent des relations fort étendues avec le
„ continent de l'Amérique septentrionale; & il

Gouverneur des Isles du Vent, a une sorte de suprématie sur les Gouverneurs des autres Isles comprises sous cette dénomination.

(*) Isle Angloise située entre la Martinique & la Guadeloupe. *Note de l'Editeur.*

„ étoit dans la nature des choſes que ces rela-
„ tions donnaſſent lieu à des abus. Il ſuffit que
„ le Roi ne les autoriſe pas de ſa protection ou-
„ verte, qu'il y remédie autant qu'il eſt en ſon
„ pouvoir & que les Officiers commandans pren-
„ nent des meſures extérieures aſſez efficaces
„ pour ne pas mettre la Cour de Londres dans
„ le cas d'une rupture; car elle a pour le moins
„ autant d'intérêt de fermer les yeux ſur ce qu'el-
„ le peut tolérer, ſans trop ſe compromettre aux
„ yeux de la nation. Que les Howe battent
„ bien ſes ſujets révoltés, & les ordres du Gou-
„ vernement François à nos Généraux devien-
„ dront plus ſéveres à meſure. Ils ſont le ther-
„ mometre le meilleur ſuivant lequel nous ap-
„ précions les nouvelles de ces contrées, & ce
„ thermometre eſt trés-variable.....

Dans mes lettres plus récentes, c'eſt-à-dire du commencement d'Octobre, on m'écrivoit du Fort Royal de la Martinique:„ Notre Gouver-
„ neur actuel, le Marquis de Bouillé, fait exécu-
„ ter ſes inſtructions rigoureuſement, & ne laiſſe
„ ſéjourner les bâtimens des Inſurgens que 24
„ heures dans les ports & rades de cette Iſle.
„ Un corſaire qui n'étoit pas inſtruit de la nou-
„ velle police, ayant amené une priſe de 500

„ noirs au fort St. Pierre, a été obligé d'appa-
„ reiller ſans pouvoir rien vendre de ſa cargaiſon.
„ Il eſt vrai qu'il eſt allé dans une autre partie
„ de la côte, où, ſuivant la convention faite
„ avec les habitans, ceux-ci ſe ſont trouvés
„ & ont acheté tous les eſclaves en très-peu
„ de tems: le bon marché en a procuré le dé-
„ bit. Un Negre qui coûte d'ordinaire 1500 livres
„ de notre argent (1) étoit livré pour 700; ce
„ qui fait un grand avantage pour les habitans,
„ mais nous a emporté beaucoup de numéraire.

„ M. de Bouillé a fait ſurprendre & intercep-
„ ter pluſieurs canots chargés de pareils achats;
„ il y a mis beaucoup d'éclat pour que le bruit en
„ parvînt aux oreilles des Gouverneurs Anglois,
„ & du reſte ces confiſcations n'ont pas eu de
„ ſuite, & l'on a rendu leurs noirs aux acqué-
„ reurs.

On diſoit dans une autre lettre: „ Il faut que notre
„ Gouverneur ait reçu des ordres plus ſéveres
„ de ſa Cour concernant les Inſurgens; car voici
„ ce qui vient d'arriver. Un corſaire Améri-
„ cain de 18 canons étoit parti le 9 Septembre.

(1) C'eſt-à-dire 1000 livres, argent de France.

„ ſans avoir pu compléter ſon équipage à 120
„ hommes; il n'en avoit que 80. Pendant tout
„ ſon ſéjour il avoit eu à bord deux factionnai-
„ res François pour, qu'il ne pût recevoir perſon-
„ ne de notre nation. On la viſita à ſon départ,
„ & M. le Commandeur de Dampierre, Com-
„ mandant *le Prothée*, n'en donna pas moins ordre
„ à *l'Amphitrite* de l'accompagner, comme pour
„ l'eſcorter. M. de Juſſaud, qui commande cette
„ frégate, ayant vu dans la mer l'Américain met-
„ tre ſa chaloupe à la mer, tira un coup de canon
„ & fit venir le Capitaine à ſon bord, pour lui
„ rendre compte de cette manœuvre. Il s'ex-
„ cuſa & prétendit que c'étoit pour des provi-
„ ſions qui lui manquoient; ce qui n'empêcha pas
„ M. de Juſſaud de le ramener dans la rade, &
„ tout l'équipage fut conſigné à bord, à l'excep-
„ tion du Capitaine & de deux hommes ſeule-
„ ment, auxquels il fut permis de ſortir pour les
„ affaires du navire. On en retira 35 hommes
„ étrangers, & il ne put repartir que le 15,
„ toujours avec la même eſcorte."

„ Sur les plaintes des Gouverneurs des colonies
„ Angloiſes, que nos Flibuſtiers gênoient beau-
„ coup le commerce de leur nation, ſous prétex-
„ te de lettres de marque du Congrès, le nôtre

„ eſt auſſi devenu très-circonſpect à délivrer des
„ paſſe-ports ſur lesquels on en impoſoit tant
„ pour les équipages que pour les deſtinations.

„ Tant de rigueurs ont auſſi donné le droit
„ à ce Général de faire notifier aux Capitaines
„ Anglois qui ſont ici, par l'interprete du Roi
„ pour leur langue, qu'on feroit des viſites
„ exactes afin de voir s'ils n'auroient pas quel-
„ ques ſoldats François à leur bord, & s'il s'en
„ trouvoit un ſeul, il feroit confiſquer & vendre
„ le Navire au profit de Sa Majeſté.

„ En effet, il n'eſt point de jour qu'il ne déſerte
„ quelque Soldat, & il a été réſolu de ne plus leur
„ accorder de congé abſolu, vu la quantité qui
„ s'en perd par mort ou par déſertion. Comme
„ la plupart de ces fuyards paſſoient chez les Inſur-
„ gens, cette police a ſans doute le double
„ objet & de mettre réellement un terme à ces
„ émigrations qui deviendroient enfin funeſtes
„ à la colonie, au cas où elles dureroient plus
„ longtems & qu'il ſurviendroit une guerre inо-
„ pinée, & de perſuader aux Anglois que le
„ Gouvernement ne favoriſoit nullement le paſ-
„ ſage de ces troupes au ſervice des Colonies
„ unies."

„ M. Bingham, le Député du Congrès, M.

„ Arriſſon, celui de la Virginie, & le neveu du
„ Général Washington ſont bien toujours ici,
„ mais non auſſi fêtés que d'abord. Les habi-
„ tans ont reçu vraiſemblablement des inſinuations
„ de ne pas affecter tant de liaiſons avec eux; &
„ quant à ces étrangers, on s'attendoit qu'ils
„ s'inſtalleroient chez nous avec une ſorte d'éclat
„ & de dépenſe; mais ils ſont de la plus grande
„ ſimplicité & vivent avec une frugalité rare."

Voilà, Milord, où les choſes en étoient au départ des bâtimens revenus le plus récemment des Antilles-Françoiſes: je ne doute pas qu'on ne ſe relâche bientôt ſur cette diſcipline (1) qui, d'ailleurs, participoit, comme vous le voyez, de

---

(1) A cette époque même il y avoit déjà des momens de ſommeil. Voici ce qu'on écrivoit de la Martinique le 20 Septembre. „ L'hyvernage nous a amené une quan-
„ tité de vaiſſeaux de toutes les nations. Vendredi on
„ ſignala un bâtiment étranger; c'étoit une Goëlete Amé-
„ ricaine avec un bateau Anglois qu'elle avoit pris, ſans
„ doute extrêmement chargé, autant qu'on pouvoit en ju-
„ ger avec une *longue vue*. Elle n'a point encore paru
„ & eſt vraiſemblablement dans quelque anſe à faire la
„ manœuvre ordinaire avec les habitans pour leur vendre
„ cette cargaiſon, ce qui ne s'accorde guere avec la fé-
„ vérité dont M. de Bouillé a donné tout récemment
„ l'exemple."

la teinte du génie des Commandans; car il paroît qu'elle étoit bien plus sévere & plus loyale à la Martinique qu'à St. Domingue. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement lui-même y prenoit les précautions d'usage qui lui permissent de varier au besoin. Les dispositions pour y guerroyer en sureté & avec avantage, si cela devenoit expédient, s'y manifestoient par l'annonce des renforts de troupes que le Ministre y faisoit passer (1); & une escadre, quoique légere, s'y étoit déjà établie, suffisante pour protéger en ce moment le commerce des habitans, celui des Américains & même molester le nôtre. Elle est composée d'un vaisseau de ligne & de quatre frégates de force. Le mystere de leur destination au départ de France, de leur réunion, & celui de leurs manœuvres en Amérique est déjà trés-suspect (2);

(1) Extrait d'une lettre de la Martinique du 25 Septembre. „ Le 20 il nous est arrivé trois bâtimens venant „ deNantes, du Havre & de Bordeaux. Ils nous annoncent „ un renfort de troupes qui doit partir d'Europe pour nous „ en Automne."

(2) Extrait d'une lettre de la Martinique du 23 Août. Le vaisseau le *Prothée* de 64 canons, commandé par M. De Cherizey, & la frégate *l'Amphitrite* de 30 canons,

La ſubſtitution qu'on a faite au Commandant parti de Breſt (1), Officier doux, conciliant d'un homme altier (2), & ſinon auſſi exercé, que M. l'Archantel, remplaçant par ſon arrogance les talens & l'expérience qui pourroient lui manquer, n'eſt pas de meilleur augure. Il paroît que cette eſcadrette a déjà inſpiré quelque terreur à la Dominique & procuré l'évaſion de différens corſaires Américains (3), ſous le prétexte ſpécieux de convoyer les bâtimens marchands pour les Iſles Françoiſes.

---

commandée par M. de Juſſaud, partis de Breſt le 11 Juillet, ainſi que la *Renommée*, autre frégate ſous les ordres de M. Verdun de la Creſne, ſont arrivés depuis peu ici: en vertu de paquets ouverts à une certaine hauteur, qui ont changé la deſtination que croyoient avoir les Capitaines, ils ſe ſont réunis à d'autres frégates, & cette nouvelle eſcadrille de cinq bâtimens de Roi doit appareiller la ſemaine prochaine ſans que leur deſtination ſoit connue; M. de Cherizey doit la leur apprendre par la lecture de paquets de la Cour à décacheter de nouveau en mer.

(1) M. De Cherizey, Capitaine de vaiſſeau. Voyez ma lettre de Septembre dernier.

(2) M. le Commandeur de Dampierre, Capitaine de vaiſſeau.

(3) Extrait d'une lettre de la Martinique du 20 Sep-

Cette Eſcadre a ſans doute auſſi pour objet de favoriſer l'arrivée des convois partis de France

---

tembre. Notre petite eſcadre a appareillé le 20 Août ſous les ordres de M. le Commandeur de Dampierre. Voici la compoſition.

iſſeaux.	*Canons.*	*Capitaines.*	*Lieux du départ de France.*	*Deſtination ultérieure.*
Prothée . .	64	Le Commandeur de Dampierre.	Breſt.	En croiſiere.
gates.				
Blanche . .	36	Le Ch. de Trecevon.	*Idem.*	*Idem.*
Amphitrite . .	36	M. de Jaſſaud . .	*Idem.*	*Idem.*
Diligente . .	30	M. Duchilliau. . .	Rochefort .	à la Guadeloupe.
Renommée. .	36	Verdun	Breſt . . .	à St. Domingue.
imens Marchands				
pré de St. Maur.	24	Du Caſſe	Bordeaux. .	à Bordeaux. .
Diamant . .		Chevrier . . .	Bayonne .	à Bayonne. .
Gracieuſe . .		Du Poirot . . .	Bordeaux .	à Bordeaux
Préférence .	8	Ducheſne	Marſeille. .	à Marſeille.
pervier . .		Géneau	Philadelphie.	à Miquelon.

Frégat autrefo conſtru en Pru & vend à Borde

Tel étoit l'état dans lequel l'eſcadrette eſt ſortie. Quelques corſaires Américains ont profité de l'occaſion pour éviter d'être pris aux atterrages.

Voici maintenant ſes manœuvres & ſon objet. Celui-ci n'étoit que de croiſer, de convoyer à une certaine hauteur & de mettre en état les bâtimens marchands ci-deſſus de ſe rendre à leurs deſtinations reſpectives.

de leurs ports respectifs (1), & portant les trou-pes dont je vous ai annoncé le nombre & la des-

---

Le Prothée, *la Blanche*, *l'Amphitrite*, *la Diligente* ont été jusqu'à la partie la plus sous le vent de la Guadeloupe, où ils ont laissé *la Renommée* qui a poursuivi sa route pour St. Domingue avec les bâtimens cités ci-dessus ayant des missions particulieres.

Lorsque cette escadre a longé la Dominique, elle a causé une alerte générale qui s'est manifestée par des signaux & des coups de canons tirés de distance en distance autour de l'Isle.

En revenant le *Prothée* a mouillé à la Basse-Terre de la Guadeloupe, & il est rentré le 1 Septembre avec les deux frégates & même la *Diligente*, qui est venu prendre ici 1600 moëdes pour le trésor de la Guadeloupe, où est la croisiere, & elle est repartie le lendemain : la *Blanche* est ressortie seule, il y a quelques jours, pour croiser.

(1) Extrait d'une lettre de Bordeaux du 13 Octobre.... Les bâtimens de ce port, au nombre de quatre, savoir, *Monsieur*, *le Comte d'Artois*, *le Prince de Poix* & *le Bien-aimé* ont appareillé le 6 du courant sous l'escorte d'une frégate avec environ 1200 hommes de troupes qu'ils portent, moitié à St. Domingue, & moitié à la Martinique. Nous n'avons aucune nouvelle sûre des Insurgens depuis celle de la prise de Ticonderago.

Extrait d'une lettre de Brest du 15 Octobre. Le 10 de ce mois le convoi de nos troupes, expédié de ce port avec les bataillons d'Armagnac, d'Agénois, & de Cambresis, a appareillé, & comme le vent a été bon, il doit

tination. Les ſix vaiſſeaux de ligne & autres bâtimens du Roi qui avoient des vivres pour pluſieurs mois, après avoir décapé ces tranſports, étoient reſtés à croiſer ſur Belle-Iſle & vraiſemblablement avoient des ordres tacites pour veiller ſur cette foule de navires deſtinés à porter dans l'Amérique Septentrionale, des hommes, des Officiers, des habits & des munitions de guerre (1), navires dont notre Ambaſſadeur avoit trop

---

avoir décapé à préſent. Nous avons actuellement ſix vaiſſeaux en croiſiere; ce ſont ceux qui avoient pris cinq mois de vivres, qu'ils conſommeront; ainſi c'eſt leur principa objet, & de veiller à ce que le convoi & ceux expédiés des autres ports n'éprouvent aucun obſtacle ſur les côtes.

(1) Extrait d'une lettre de St. Malo du 20 Octobre.... Un armateur de ce port, ayant fait conſtruire un bâtiment propre à porter 30 à 36 pieces de canons, a jugé qu'il étoit trop fort pour le commerce de nos colonies, & qu'il ſeroit excellent pour celui de l'Inde. Tout conſidéré, il a trouvé plus expédient de lui faire faire un voyage de Boſton. Il eſt dans le goût de l'Amphitrite: d'après les avis donnés ſous main par le Miniſtere, ou de ſa part, il s'eſt formé une compagnie pour en faire la cargaiſon qui conſiſtera en munitions de guerre, principalement en habits &c. Il doit partir inceſſamment, dès que les brumes & les brouillards favoriſeront ſon évaſion. Il y a une foule d'Officiers de toutes les nations, Danois, Pruſſiens

bien éventé la miſſion pour ne pas craindre que, malgré les brouillards & les longues nuits, il n'y en eût beaucoup d'interceptés par les croiſeurs

---

Allemands, Suiſſes, François &c. qui doivent s'y embarquer.

Extrait d'une lettre de Fontainebleau du 5 Novembre... Les alarmes ſe renouvellent à l'occaſion de la rentrée du Parlement qui va ſe faire à Londres, & l'on craint que, par un coup de déſeſpoir, il ne force le Miniſtere à nous déclarer la guerre.

On croit que cet évenement prochain a été l'objet de divers conſeils d'Etat, tenus à Fontainebleau, dont le réſultat a toujours été de perſiſter à ſe tenir ſur la défenſive, de traîner en longueur, de ne faire aucun acte d'hoſtilité apparente, mais de profiter de la ſaiſon & de la bonne poſition des Inſurgens pour les mettre en état de ſoutenir encore la campagne de 1778.

On ſait qu'en conſéquence, il y a plus de 40 bâtimens dans nos divers ports de Bretagne & de Normandie qui doivent être expédiés dans ce mois & le courant, où il y a preſque certitude d'échapper à la faveur des brouillards & ſe rendre durant l'hiver dans les ports de l'Amérique Septentrionale.

On ne doute pas non plus que nos troupes envoyées dans nos colonies, & ſurtout les Artilleurs n'en déſertent dans le même tems & n'aillent chercher une meilleure fortune chez ces alliés.

Ce ſont ces mouvemens inévitables à faire, & qu'on ne peut cacher, qui pourroient principalement irriter les Anglois & les exciter à riſquer le tout pour le tout.

Anglois. Cependant, ſuivant le plan d'aſtuce & de profonde diſſimulation du Miniſtere François, juſqu'à préſent les inſtructions des Capitaines de vaiſſeaux du Roi, ſortis pour obſerver ont toujours été de ne point compromettre le pavillon par des réquiſitions haſardées vis-à-vis de vaiſſeaux ſupérieurs ou égaux, de ſe tenir toujours ſur la défenſive & de fermer les yeux ſur les contraventions qu'ils ne pourroient empêcher ſans des hoſtilités capables d'allumer la guerre plutôt qu'il ne voudroit. (1)

Quoi qu'il en ſoit, ces ſix vaiſſeaux de ligne formant avec quelques frégates une eſcadre d'obſervation reſpectable, ont eſſuyé un coup de vent furieux qui a duré 72 heures, qui les a ſéparés, mis dans le plus mauvais état & obligés de rentrer ſucceſſivement (2). M. Duchaffaut, le

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 17 Septembre. . . Nos Vaiſſeaux ont reçu de nouveaux ordres pour aller croiſer, & il paroît qu'on s'en tient à obſerver les Anglois, ſans oſer requérir qu'ils s'écartent. Ils continuent à reſter à la vue de ce port, à chaſſer & à tirer même ſur nos bâtimens rentrans, ainſi qu'ils ont fait à l'égard de la *Danaé*, revenant de Dunkerque au commencement du mois, qu'heureuſement ils n'ont pu atteindre.

(2) Extrait d'une lettre de Breſt du 5 Novembre. . . Les

Commandant de l'eſcadre, étoit reſté à terre, par ordre exprès de la Cour ſans doute, parce que ce petit nombre de Vaiſſeaux n'étoit pas digne de la préſence d'un Lieutenant général des Armées Navales, & cependant elle auroit été très-utile: car l'on préſume qu'il y a eu beaucoup d'ânerie dans tout cela.

Depuis ce tems il y a eu les variations ordinaires

ſix Vaiſſeaux & autres bâtimens, ſortis pour protéger le départ des divers convois de nos troupes, expédiés pour l'Amérique, étoient reſtés à croiſer ſur Belle-Iſle, où ils ont eſſuyé un coup de vent furieux qui a duré 72 heures, dont voici le réſultat.

Le Magnifique de 74 canons, le Commandant de l'eſcadre, que monte M. Duchaffaut, mais ſur lequel il n'étoit pas ſorti, étant reſté à terre par ordre exprès de la Cour, eſt rentré le Dimanche 2, ſous les ordres de M. de Raitz le Cap. de Pavillon; il eſt démâté, & a une voie d'eau conſidérable; il n'a échappé au naufrage que par la manœuvre ſuperbe d'un Pilote de 23 ans, qui l'a ſauvé des roches dont eſt hériſſée la côte, & ſur laquelle il alloit ſe briſer.

Le *Triton* de 64, commandé par M. De Brach, n'eſt revenu que le Mardi 4, il a eu pluſieurs fois la barre de ſon gouvernail emportée, toutes ſes voiles ſont déchirées & enlevées.

naires du Miniſtere dans les ordres envoyés aux Commandans des ports (2). Aujourd'hui le ther-

---

Le *Réfléchi* de 65, commandé par M. de Baraudin, le *Rolland*, *Idem*, ſous les ordres de M. Dupleſſis Parſeau; la frégate la *Senſible*, commandée par M. Marigny, Lieutenant; la *Silphide* de 16 canons, par M. de Ranſanne, auſſi Lieutenant, & la *Curieuſe*, Cutter de quatre pierriers, par M. de Belizal, ſont auſſi de retour avec leurs voilures abſolument hors d'état de ſervir.

On eſt encore inquiet du *Robuſte* de 74, ſous les ordres de M. de la Motte-Piquet, qui commandoit la diviſion, & du *Dauphin-Royal* de 70, Capitaine M. de Beauſſet, qui ſont à la mer & dont on n'a point de nouvelles.

Il y a apparence qu'il y a eu beaucoup d'ânerie dans tout cela: nous verrons ſi l'eſcadre Angloiſe ne s'en ſera pas mieux tirée.

Extrait d'une lettre de Breſt du 16 Novembre. On ſait enfin le ſort des deux vaiſſeaux de l'eſcadre dont on étoit inquiet. Le *Robuſte* eſt rentré à Breſt, & le *Dauphin-Royal*, très-maltraité, a été obligé de relâcher à l'Orient, enſorte qu'il ne reſte plus à la mer que la *Danaé*, toujours en croiſiere dans le golfe de Gaſcogne.

(6) Extrait d'une lettre de Breſt du 17 Septembre. On travaille ſans relâche dans le port, quoiqu'on parle de déſarmer l'eſcadre; mais il y a tout au moins apparence qu'elle ſera remplacée, car notre Commandant, preſſé de nommer certains Officiers pour les derniers armemens, a déclaré qu'il les réſervoit pour lui, devant avoir bientôt un commandement. Or, M. Dorvilliers,

mômètre eſt monté à la guerre, & l'on ſemble avoir un peu plus de nerf, vouloir ſecouer les viſites des Anglois, les empêcher d'approcher trop près des côtes & ſoutenir les frégates qui

---

Lieutenant général, ne peut commander qu'une eſcadre d'une certaine force.

Extrait d'une lettre de Breſt du 5 Novembre... Les ordres de la Cour d'hier, ſont de ne point faire ſortir l'eſcadre juſqu'à nouvel ordre ; il auroit mieux valu que l'ordre de faire rentrer les vaiſſeaux en croiſiere eût été expédié plutôt.

Le bruit court qu'on va renvoyer une partie de nos Matelots, ce qui annonceroit une nouvelle certitude de continuation de paix.

Extrait d'une lettre de Breſt du 19 Novembre... Le vaiſſeau le *Magnifique* eſt tellement endommagé, qu'il eſt déſarmé & rentré dans le port. M. Duchaffaut, le Commandant de l'eſcadre, a tranſporté ſon pavillon ſur un autre : il n'eſt plus queſtion de renvoyer les matelots ni d'autres armemens non plus.

Extrait d'une lettre de Breſt du 26 Novembre... On s'attend à voir déſarmer l'eſcadre inceſſamment : M. Duchaffaut n'a point arboré ſon pavillon ſur aucun autre vaiſſeau, & il ne s'oppoſe point au bruit qui court qu'il va ſe retirer à la campagne. Tout cela fait préſumer pour le moment une grande ſécurité du Miniſtere. Le Miniſtre, pour encourager nos Marins, redouble ſes graces : il vient de leur accorder 40 croix de St. Louis, dont 23 pour Breſt.

croiſent à l'entrée des rivieres de Nantes, de Bordeaux & ailleurs (1), ſous prétexte de complaire au

---

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 17 Septembre... La *Silphide* & *l'Etourdie* appareillent inceſſamment pour aller croiſer devant Dunkerque; leur miſſion eſt de ſix ſemaines.

Extrait d'une lettre de Breſt du 26 Novembre.. Suivant les derniers ordres de la Cour, la *Danaé* va prendre ſix mois de vivres & doit croiſer tout l'hiver à l'entrée de la riviere de Nantes, & l'*Oiſeau* prend trois mois de vivres d'augmentation, & va croiſer ſur Belle-Iſle.

Extrait d'une lettre de Breſt du 22 Décembre... Memes variations & anxietés de notre miniſtere, il continue à défaire le lendemain ce qu'il a fait la veille. Aucun plan fixe, aucune réſolution arrêtée définitivement d'où l'on puiſſe induire ou la paix ou la guerre. Le thermometre eſt actuellement pour cette derniere, & c'eſt le bruit courant du port.

Le 19 les ordres ſont venus de tenir prêts à ſortir trois vaiſſeaux de l'eſcadre, l'*Actif*, le *Fendant* & le *Roland*. On croit que c'eſt pour voir un peu ce qui ſe paſſe, & ſurtout écarter les Vaiſſeaux & frégates Angloiſes, qui ſerrent de près nos côtes, ſe tiennent à l'embouchure de nos rivieres, & viſitent régulierement tout ce qui entre & qui ſort. Il y a entre autres un lougre ſtationné à l'entrée de la rade, qui devient fort humiliant pour nous.

Hier 21, ordre de ſuſpendre l'armement du *Magnifique* & de preſſer, au contraire, tous les bâtimens en conſtruction & radoub.

Gouvernement Britannique & d'empêcher les fraudes dont il se plaignoit; mais qui servent réellement plus à les favoriser & à écarter nos corsaires qui enleveroient ces bâtimens de contrebande. C'est le dernier mot du guet, donné aux Capitaines depuis les liaisons plus intimes décidées avec les Insurgens.

Les anxietés des Négocians des différens ports, impatiens de ne voir aucun évenement décisif dans la guerre entre l'Angleterre & ses colonies (1), sont aussi cessées par l'effroyable nouvelle de

---

On doit lancer à l'eau à la fin de cette semaine deux belles frégates. On mettra ensuite sur les chantiers deux vaisseaux de 74 canons & un de 80.

Tous les rapports qui nous viennent ici d'Angleterre nous alarment, en ce qu'ils annoncent les préparatifs les plus formidables de toutes les forces navales de S. M. Britannique, & l'on redoute quelque coup de main.

(1) Extrait d'une lettre de l'Orient du 5 Octobre.... Nos négocians, fourniſſeurs, armateurs & autres faisant des affaires avec les Insurgens, commencent à s'impatienter de n'avoir aucunes nouvelles certaines de ce pays-là; car, s'il est satisfaisant pour eux de voir combien on a débité d'absurdités & de fausses relations en faveur de l'armée royale, ils ne peuvent se dissimuler que les adversaires arrivant dans nos ports n'en répandent beaucoup,

Saratoga ; & vous avez vu, Milord, par le nombre des bâtimens qu'ils envoient dans nos colonies révoltées ; que leur commerce avec eux reprend plus d'activité que jamais. On y construit même actuellement pour leur compte. Les bénéfices immenſes de quelques bâtimens, tels que ceux de l'Amphitrite (1), revenue, excite

---

& qu'il faut s'en défier avec autant de ſoin. Les premieres ont pour objet de leurrer la nation Angloiſe & de la diſpoſer à donner des ſubſides plus abondans ; les ſecondes ſont également motivées ſur la néceſſité d'entretenir notre confiance de la part de nos alliés, & d'obtenir les ecours dont ils ont beſoin. Les ſpéculateurs de nos places maritimes & commerçantes ſont d'autant plus inquiets, qu'ils ſavent bien que notre Miniſtere, en cas d'échec conſidérable que recevroient les Inſurgens, bien loin de redoubler alors d'efforts en leur faveur, les abandonneroit tout-à-fait. Cependant les émiſſaires du Gouvernement inſinuent qu'il ne faut attribuer la puſillanimité actuelle qu'à la circonſtance où il s'agit de faire paſſer nos troupes à nos Colonies, ſans coup férir ; qu'une fois raſſuré ſur cet évenement, il ſe conduira avec plus de hardieſſe & d'énergie, & qu'on peut toujours avoir foi aux rumeurs qu'il a fait répandre. Ce qu'il y a de plus poſitif, c'eſt qu'actuellement on compte ſur les chantiers de Nantes ſix à ſept navires qu'on y conſtruit pour le compte des Américains, & qui ſeront prêts à partir durant l'hiver.

(1) *L'Amphitrite* étoit partie d'abord du Havre en Dé-

merveilleuſement la cupidité des François (1); & ils auront peine à s'en déshabituer, ſi nous leur laiſſons prendre cette route plus longtems. Mais le moyen de les en empêcher! je ne le vois que dans une réconciliation prompte avec nos colonies à quelque prix & condition que ce ſoit.

Le retour des Officiers François paſſés dans ce

---

cembre 1776; elle avoit relâché à l'Orient le 31, & appareillé le 26 Janvier; elle étoit paſſée à Portſmouth près Boſton à la fin d'Avril, & de là à Charles-Town dans la Caroline: elle eſt repartie de ce dernier port le 21 Octobre & eſt arrivée le 13 de ce mois à l'Orient, après 24 jours de traverſée ſeulement: elle a apporté des paquets importans pour MM. Deane & Franklin, & pour le Sieur de Beaumarchais qui eſt abſent. Malgré cela, comme le lieu d'où elle vient eſt eloigné du théâtre de la guerre, elle n'a pu donner aucunes nouvelles fraîches, & il regne là même incertitude ſur le compte des Inſurgens.

(1) On évalue ſes profits à un million. Outre les munitions de guerre & les fournitures pour habillement qui ſont plus ſujettes aux captures, le ſel eſt à préſent la denrée que nous importons le plus chez les Inſurgens; ils nous donnent en échange une livre de tabac que nous vendons quarante ſols aux fermiers généraux. Jugez du bénéfice. Ces traitans ont trouvé la ſpéculation ſi bonne, qu'ils ont chargé quatre bâtimens pour leur compte de cette matiere de premiere néceſſité.

pays-là eſt le grand argument que font valoir ceux qui ſpéculent pour la paix; mais il ne décide rien; il prouve ſeulement ce qu'on a dit: qu'il y avoit dans les émigrans beaucoup de mauvais ſujets, beaucoup de militaires ineptes, beaucoup de préſompteux, d'inſolens, de petits-maîtres dont on ne s'eſt pas ſoucié. Voyez ſi les Artilleurs, ſi les Ingénieurs, ſi les bons Tacticiens reviennent. Il ſe peut faire même qu'entre ceux-ci il y ait des ambitieux qui n'ayant pu réaliſer les hautes eſpérances qu'ils avoient concues, aient pris de l'humeur (1) & ſe ſoient dégoûtés; d'ailleurs, c'eſt une politique de la Cour de France qui, en rappelant un certain nombre de ces Officiers, ſemble déſaprouver leur conduite, & ne fait aucun tort aux Inſurgens, puiſqu'il en repart peut-être le double. Enfin, tant que le Marquis de la Fayette ne donnera pas l'exemple, ces mouvemens particuliers ne peuvent être d'aucune conſidération.

(1) Tels que M. Kalb, Allemand de nation, Lieutenant-Colonel au ſervice de France & homme de mérite, parti avec le Marquis de la Fayette qui, ſes ſervices ayant d'abord été refuſés, n'a pas voulu auſſi à ſon tour accepter une place de Général-Major que le Congrès lui a fait enſuite préſenter.

L'article de la gazette de France par lequel elle annonce (1) la capitulation du Général Burgoyne donne encore à juger des diſpoſitions de la Cour de Verſailles : cette feuille politique avoit été longtems dans le ſilence à cet égard, & pluſieurs fois même on en avoit retiré des paragraphes déſagréables à celle de Londres ſur la réquiſition de ſon Ambaſſadeur. Par la tournure de celui-ci, plein d'une bonhommie apparente, on découvre en le liſant attentivement, en en peſant tous les mots dans leur ſimplicité, la joie ſecrete du Miniſtere : on juge que non-ſeulement il croit fermement aux ſuccès des Inſurgens, mais que même il a confiance qu'ils en obtiendront de nouveaux.

Le préambule de l'arrêt du Conſeil du 7 Décembre pour l'emprunt par voie de lotterie augmente mes alarmes. Il eſt dit : „ S. M. auroit „ pu ſe paſſer dès cette année de tout ſecours „ extraordinaire ſi, dans le tems que les circonſ- „ tances obligent d'autres Puiſſances à des arme- „ mens conſidérables, il n'étoit pas de la pru- „ dence de continuer encore les *dépenſes de pré-* „ *caution* qu'elle auroit cru devoir ordonner."

(1) Voyez la gazette de France du 12 Décembre.

Le Voyage que M. Le Comte d'Aranda a fait *incognito* à Breſt (1), Nantes (2), à la Rochelle, à Rochefort, Bordeaux; les conférences qu'il a eues dans ces ports avec les principaux chefs des Inſurgens qu'il y a trouvés; le miſtere qu'il a mis à ſa tournée, tout cela eſt de très-mauvais augure. Heureuſement l'Eſpagne n'eſt pas aiſée à décider; aujourd'hui elle a une riche flotte à faire rentrer (3). Elle doit raſſembler ſes forces

---

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 15 Octobre... Depuis le 13 M. le Maréchal Duc de Duras & M. l'Evêque de Rennes ſont ici. Le Comte d'Aranda eſt arrivé avant hier *incognito*. La Ducheſſe Mazarin & la Marquiſe de l'Hôpital arrivent ce ſoir: on annonce pluſieurs autres étrangers de diſtinction.

(2) Extrait d'une lettre de Nantes du 4 Novembre... Le voyage du Comte d'Aranda ici en revenant de Breſt, le parfait *incognito* qu'il a obſervé, au point de n'avoir été reconnu que par hazard, ſes conférences avec les députés des Etats-Unis & autres de leurs chefs qui ſont ici, tout cela nous intrigue, & tend viſiblement à la guerre...

(3) Celle de la Vera-Cruz, évaluée à plus de cent millions, dont quarante pour la France. Le Miniſtere a fait raſſurer les Commerçans intéreſſés des différens ports à ce retour: on leur a fait entendre qu'on avoit pris les précautions néceſſaires pour empêcher les Anglois de tenter un coup de main à cet égard.

répandues dans le nouveau monde durant la guerre avec le Portugal, & je ne puis me perſuader que la France oſât ſeule, embraſſer la cauſe de nos ſujets révoltés ſans le ſecours de cet allié.

D'un autre côté, ſon Miniſtre paroît faire de puiſſans efforts pour nous enlever le ſecours de la Ruſſie, en allumant la guerre prête d'éclater entre cette Puiſſance & l'Empire Ottoman; ce ne ſeroit pas ſans deſſein, & je ne vois pour nous de contre-batterie à oppoſer, que le Roi de Pruſſe, dont la vigilance ne s'endort pas ſur la ſucceſſion éventuelle & très-prochaine de l'Electeur de Baviere ſans poſtérité, que dévore d'avance l'Empereur, très-ambitieux, très-altier & avide de ſe meſurer avec un pareil émule. Quoi qu'il arrive, la France ne prendra point le change ſur ſes vrais intérêts : quelque tournure que prennent les affaires politiques de l'Europe, elle n'abandonnera point la réalité pour l'ombre; elle ne ſe livrera pas à des ſpéculations nouvelles & brillantes qui ne ſeroient qu'incertaines ou chimériques, lorſqu'elle a des projets plus ſolides à pourſuivre; lorſqu'elle peut rompre à jamais l'équilibre entre l'Angleterre & elle, par la ſciſſion de ſes colonies & l'abaiſſement de ſa grandeur, ce qui la réduiroit preſque à l'état de ſeconde Puiſſance. O Lord

North ! tu t'appercevras trop tard que tu t'es joué à un Miniſtre plus fin que toi, que tu as été dupe de toutes tes négociations. Puiſſe la nation ouvrir les yeux avant toi, & s'il en eſt tems encore, par une diſgrace éclatante, te faire ſervir d'expiation envers les Américains forcés à la révolte Puiſſent-ils ſe contenter d'une pareille victime; Puiſſe cette guerre civile ne pas attirer ſur nous les armes de l'étranger, qui écraſent tout-à-la-fois! & la mere & les enfans !

Dans tous les cas, Milord, je crois expédient de profiter de l'état de paix où nous ſommes encore pour viſiter les différens ports de mer de la France, & dans un moment auſſi intéreſſant vous inſtruire à fond de ſa marine en général, du nombre & de la force de ſes vaiſſeaux, de la capacité de ſes Officiers de mer, & de tout ce qui peut tendre à vous donner des notions hiſtoriques, capables de vous guider dans vos ſpéculations, s'il ſurvient une guerre vers laquelle ſe tournera néceſſairement l'attention de l'Europe. Ainſi je pars pour Breſt, & peut-être ſerez vous quelque tems ſans avoir de mes nouvelles. En attendant, bon jour, bon an,

Paris, ce 29 Décembre 1777.

FIN du ſeptieme Volume.
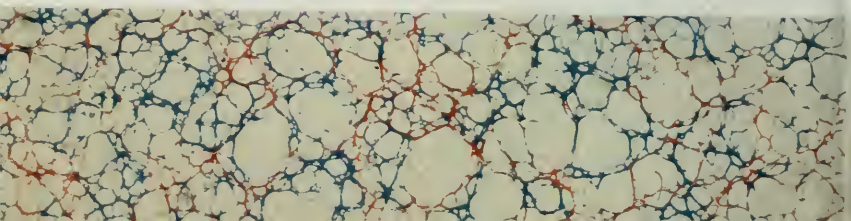
Universitäts BIBLIOTHECA